

Assemblées
SB/JV/MC

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre à 18h30, les membres composant le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 9 décembre 2021, se sont réunis au nombre de 41 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Étaient présents :

André SANTINI	Sabine LAKE-LOPEZ	Isabelle MARLIERE
Thierry LEFEVRE	Olivier RIGONI	Jean COURCELLE-LABROUSSE
Fanny VERGNON	Tiphaine BONNIER	Corine SEMPE A partir de 18h59
Philippe KNUSMANN	Etienne BERANGER	Stéphane FORMONT
Fabienne LIADZE	Kathy SIMILOWSKI	Louis DORANGE
Ludovic GUILCHER	Nicole BERNADET	Caroline MILLAN
Edith LETOURNEL	Dominique GIACOMETTI Jusqu'à 20h37	Guillaume LEVY
David DAOULAS	Maria GARRIGUES	Anne-Sophie THIBAUT
Nathalie PITROU	Christine HELARY-OLIVIER	Caroline ROMAIN
Alain LEVY	Thibaut ROUSSEL	Didier VERNET
Claire GUICHARD	Marie-Hélène LE BERRE	Martine VESSIERE
Arthur KHANDJIAN	François SINSOLIEUX	Jean-Baptiste BART
Claire SZABO	Florent TRIDERA	André TANTI
Bernard de CARRERE	Eric KALASZ	Valérie GIRAUD

Étaient représentés :

Dominique GIACOMETTI par Guillaume LEVY à partir de 20h37

Claire GALLIOT par Tiphaine BONNIER

Cyrille GRANDCLEMENT par Thibaut ROUSSEL

Floraine CORDIER par Didier VERNET

Thomas PUIJALON par Valérie GIRAUD

Maud JOIE-SORIA par Valérie GIRAUD

Thibaud GLOWACZOWER par François SINSOLIEUX

Antoine MARMIGNON par Didier VERNET

Était absente :

Corinne SEMPE jusqu'à 18h59

Thibaut ROUSSEL est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il accepte.

M. le Maire.- "Mes chers collègues, le quorum est atteint, nous pouvons commencer pour ne pas vous pénaliser."

Appel nominal

M. le Maire.- "Appel nominal, s'il vous plaît, Monsieur le Secrétaire général."

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- "Le quorum est atteint. La séance est ouverte."

Nomination d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- "Nous devons désigner un secrétaire de séance. Pour mémoire, Mme Maria GARRIGUES avait été désignée la dernière fois. Qui est candidat ?"

M. LEFÈVRE.- "M. Thibaut ROUSSEL se porte candidat."

M. le Maire.- "Il est heureux de l'apprendre !"

M. ROUSSEL.- "Cela me va très bien."

M. le Maire.- "Je vous signale que compte tenu du contexte sanitaire, vous restez à votre place, ça vous évitera un exercice d'intoxication."

Monsieur ROUSSEL est donc désigné."

M. Thibaut ROUSSEL est élu secrétaire de séance.

Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire.- "Nous devons installer un nouveau conseiller municipal. Suite à la démission de M. Damien BALDIN, le 15 octobre 2021, Mme Valérie GIRAUD, premier suppléant sur la liste Issy s'engage, devient conseillère municipale de la Ville d'Issy-les-Moulineaux, conformément à l'article L. 270 du Code électoral. Madame Valérie GIRAUD est déclarée installée dans ses fonctions de conseillère municipale."

En complément, je ne résiste pas à la tentation de partager avec vous la surprise que je ressentis lorsque je pris connaissance du départ de M. BALDIN de notre Assemblée et de notre Ville.

En effet, au soir du 1^{er} tour des élections municipales de mars 2020, M. BALDIN n'avait-il pas déclaré à la presse locale, tonitruant, fort de sa médiocrité électorale naissante : « Je suis le seul des quatre candidats à pouvoir dire : rendez-vous dans six ans ».

Je vous laisse juges de cette énième promesse non tenue... Oui, chers collègues, comme souvent, l'arrogance confine au ridicule quand elle est démentie à la fois par les faits et les chiffres.

Car M. BALDIN est également un homme de chiffres. Ses statistiques de présence, ou plutôt, dans son cas, d'absentéisme, sont à ce titre éloquentes : 42 % d'absence au Conseil municipal, 71 % d'absence en commission Aménagement du territoire, et 86 % en commission Patrimoine et construction, pourtant sur une période de mandat assez brève !

Respect remarquable à l'endroit des 12 % d'Isséens lui ayant accordé sa confiance, doublement trompés par un candidat qui n'aura pris le temps de connaître notre Ville ni avant ni après son élection.

Au surplus, comble de l'inélégance, M. BALDIN a rendu publique sa démission dans notre journal municipal avant même de m'adresser le courrier officiel, comme l'exige l'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales, pour rendre une démission effective. Vous conviendrez qu'une connaissance minimale des textes lui aurait permis d'atténuer le ridicule de sa sortie.

Il reste à ses collègues du groupe bien nommé Issy s'engage à se sauver de cet étrange syndrome de désengagement.

Voilà donc installée la remplaçante de M. BALDIN."

Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 14 octobre 2021.

M. le Maire.- "Nous devons maintenant approuver le procès-verbal du jeudi 14 octobre."

Vous l'avez reçu, avez-vous des remarques ? Je n'en ai pas reçu.

Monsieur TANTI, bien sûr, suis-je bête !

Monsieur TANTI, vous avez la parole."

M. TANTI.- "Deux points sur ce procès-verbal. Cela fait bientôt deux ans que vous avez fait le choix de mettre les conseillers d'opposition dans des conditions de travail particulièrement indécentes en réunion du Conseil municipal. Les variants se succédant, nous vous renouvelons notre demande de trouver une autre solution, un gymnase par exemple qui permettrait la distanciation et mettrait tous les membres du Conseil municipal à égalité."

M. le Maire.- "On peut vous répondre tout de suite, Monsieur le Délégué à la santé chargé de la pandémie sur notre Ville. Nous appliquons les textes, Monsieur TANTI, vous savez ce que ce sont les textes ?"

M. TANTI.- "L'application des textes ne vous empêche pas de changer de lieu pour que tout le monde puisse travailler correctement."

M. le Maire.- "Je vous remercie pour vos leçons, je demande au conseiller chargé de la question de vous répondre."

M. GUILCHER.- "Monsieur TANTI, vous le savez, nous ne sommes malheureusement pas responsables de la pandémie. Nous aimerions bien agir, le maire a beaucoup de beaucoup de pouvoir mais, pour l'instant, la pandémie est mondiale. On fait avec. Je comprends votre impatience. Sachez que tout le monde est impatient d'en sortir. C'est un effort de chacun pour sortir de cette période difficile et je pense qu'il y a pire que d'être dans un Conseil municipal."

(Intervention de Mme VESSIERE hors micro.)

M. le Maire.- "Merci Madame, vous n'avez pas la parole. Vous aviez un autre point, Monsieur TANTI ?"

M. TANTI.- "Page 6."

M. le Maire.- "Voilà le sujet."

M. TANTI.- "Ce qui est écrit est conforme à ce qui a été dit par vous lors de la séance du Conseil, mais je pensais que Mme GARRIGUES, lors de la rédaction du procès-verbal veillerait à éviter que l'on ait, sans explication : nombre de votants, 48 ; nombre de bulletins trouvés dans l'urne, 53."

M. le Maire.- "Non ? Madame GARRIGUES !"

M. TANTI.- "Bulletins blancs ou nuls : 12, ce qui voudrait dire pour les personnes qui avaient voté contre la nomination de l'un ou de l'autre des candidats, que leur bulletin a été considéré comme nul, ce qui n'est pas complètement conforme. Nous aurions voulu que les votes contre l'un ou l'autre candidat, et nous savons qu'il y en a eu, aient été enregistrés et figurent dans le procès-verbal. En outre, quelqu'un qui lit ce procès-verbal sans avoir assisté au vote peut s'interroger sur ce qui se passe dans notre Conseil, en tout cas, toutes les personnes qui ont lu le procès-verbal m'ont fait part de leurs interrogations."

M. le Maire.- "La foule s'est massée. On a mis des barrières pour vos fans."

On a noté. Je demande au directeur des services de vérifier ce qui s'est passé.

Nous passons au vote, s'il vous plaît.

Qui est contre l'approbation ? Abstentions ? Adopté.

Je n'ai pas vu les abstentions. Il y a 3 voix contre.

Surtout pas d'erreur ! Nous vous remercions."

Mme VESSIÈRE.- "On s'est abstenus."

Voté à main levée – Adopté (avec 3 abstentions)

Le procès-verbal de la séance du jeudi 14 octobre 2021 est adopté à l'unanimité
Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.

Information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire.- "Information sur les décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général. Il n'y a pas de vote, il est pris acte de la transmission aux membres du Conseil de la liste des décisions."

Il est pris acte.

Distinctions :

M. le Maire.- "Mes chers collègues, nous avons sur notre table le trophée Curious Lab' 2021, dans les défis communaux.

Lancé en mars 2019, le Curious Lab', laboratoire d'innovation territoriale, est co-porté par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. C'est un espace de réflexion collective sur l'action publique locale associant les étudiants du territoire à l'élaboration de projets publics et d'amélioration des services publics locaux.

Pour cette quatrième édition, notre Ville a proposé aux étudiants de l'école de commerce IESEG Campus de Paris La Défense de travailler sur le projet de tableau de bord du budget Climat de la Ville, présenté par Tiphaine.

La restitution de leurs travaux s'est déroulée le mardi 7 décembre dernier et notre Ville a reçu officiellement le trophée du Curious Lab', que vous avez ici.

Issy-les-Moulineaux, Territoire engagé pour la nature. L'engagement de notre Ville en faveur de la biodiversité a officiellement été salué par la Région Ile-de-France et l'Agence régionale de la Biodiversité, qui ont décerné à Issy-les-Moulineaux la reconnaissance Territoire engagé pour la nature. Ce dispositif permettra de valoriser et d'accompagner techniquement notre Ville, pendant les trois prochaines années, dans les projets participant à la reconquête de la biodiversité sur notre territoire.

Chers collègues, ces deux distinctions viennent récompenser les actions concrètes mises en œuvre par la municipalité pour répondre au défi climatique. Notre Ville poursuit ainsi sa politique ambitieuse en termes de développement durable. Vous me permettrez de saluer tout spécialement Tiphaine BONNIER.

Par ailleurs, lundi dernier, j'ai eu l'honneur de participer à l'inauguration du siège PariSanté, avec le Premier ministre, M. CASTEX et plusieurs ministres présents et Gabriel ATTAL, que je tiens à saluer parce qu'il a travaillé sur ce dossier. C'est un événement très important, c'est un bâtiment de 20 000 m² qui va réunir 1 600 chercheurs et industriels. Il se situe dans l'immeuble qui a été illustré d'ailleurs par Mme LETOURNEL puisqu'elle y a travaillé du temps de TDF, puis Thomson, puis cela a été Technicolor et cet immeuble commençait à nous préoccuper.

Rappelez-vous que nous avons pu le construire parce que nous avons inversé le sens unique de la rue Guynemer, cela avait été un grand débat et il y avait même eu un référendum, qui concluait au maintien à 52 %. J'ai pris la décision, soutenu par mon Conseil municipal de l'époque, de dire que si on maintient l'entrée dans la rue Guynemer par la rue d'Oradour-sur-Glane, compte tenu de la proximité à venir d'un tramway, on ne pourra plus entrer. C'est difficile d'expliquer cela. Les commerçants avaient compris, la population était plutôt contre, or vous remarquez que dans la rue Guynemer, il n'y a pas beaucoup de population mais c'est ainsi.

Nous avons donc pris la décision et c'est pour cela que nous avons été choisis. Il y a eu un appel d'offres, trois candidats, La Défense, Paris 10 ou Paris 13, je ne m'en souviens plus et Issy-les-Moulineaux. Et nous avons donc été sélectionnés, ce qui est rare.

C'est un équipement unique au monde. Vous avez noté, comme nous, le retard que la science française était censée avoir pris, ce qui nous vexait tous, l'affaire Sanofi au pays de Pasteur, c'est quand même gênant que nous soyons distancés, en apparence. Là, il y a des chercheurs, des universitaires, des entreprises ; 1 600 personnes au total. C'est unique au monde et le Premier ministre a été très généreux dans ses paroles à l'égard d'Issy-les-Moulineaux et de son maire. Vous vous rendez compte ! Je tiens donc à remercier le gouvernement de nous avoir choisis et de le justifier.

Je pense qu'il sera intéressant, Monsieur GUILCHER, d'organiser des visites pour montrer que la science de pointe est réellement présente sur la Ville, compte tenu de notre expérience en matière de nouvelles technologies et je me réjouis, là encore, qu'on vienne consacrer nos efforts et notre image. C'est un grand salut qui est adressé, ainsi qu'à nos fonctionnaires qui ont travaillé sur la question. Merci donc à vous."

Inscription d'un vœu demandant l'annulation, dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2022, du mécanisme de transfert des deux tiers de la dynamique de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) des Établissements Publics Territoriaux à la Métropole du Grand Paris (MGP)

M. le Maire.- "Nous avons l'enregistrement d'un vœu, déposé par la liste Issy, Ensemble !, qui demande l'annulation dans le projet de loi de finances du mécanisme de transfert des deux tiers de la dynamique de cotisation foncière des entreprises.

Le Conseil municipal émet donc des vœux. Le vœu est distribué sur les pupitres et inscrit à l'ordre du jour. Il sera examiné en début de l'ordre du jour, donc c'est maintenant.

Qui le présente ? C'est Édith."

Mme LETOURNEL.- "Merci Monsieur le Maire.

Ce vœu porte sur un sujet de financement relatif à GPSO, aux établissements publics territoriaux membres de la métropole du Grand Paris. Je rappelle que la métropole, créée au 1^{er} janvier 2016, perçoit une partie des recettes qui étaient auparavant dévolues aux EPCI et, en particulier, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, sachant que la CFE, cotisation foncière des entreprises, reste, elle, affectée à ces établissements EPT. C'était pour une durée de cinq ans, de 2016 à 2020 inclus. Faute d'évolution du schéma institutionnel de la MGP, ce système a été prorogé.

En 2021, la loi de finances a ensuite non seulement stabilisé ce mécanisme mais également prévu un transfert des deux tiers de la dynamique de la CFE affectée aux EPT pour le transférer à la MGP, ce mécanisme étant censé compenser une éventuelle fluctuation à la baisse de la CVAE pour la MGP, sachant que la CVAE est assise en partie sur les résultats des entreprises.

On attend une baisse de ces recettes et donc de la CVAE, probablement dans les années à venir, d'ailleurs ce n'est pas en 2020, ni en 2021, que ça risque de se produire parce qu'il y a un décalage de deux ans entre le calcul et le montant versé. Cette disposition a été contestée unanimement par les EPT et les communes membres, mais s'est néanmoins traduite par un transfert en 2021 de 17 millions de CFE des EPT à la MGP dont 1,7 million d'euros provenant de GPSO.

Lors de la première lecture du projet de loi de finances 2022 à l'Assemblée nationale, les rapporteurs spéciaux de la mission Relations avec les collectivités territoriales ont proposé un dispositif limitant cette reconduction de transfert des EPT vers la MGP pour la dynamique de CFE, à la moitié, si et seulement si les pertes des recettes CVAE de la MGP dépassaient 5 %. Cela commençait à devenir significatif. Néanmoins, sans concertation préalable, le gouvernement a fait adopter la reconduction de ce mécanisme de transfert effectué dès 2021.

Cette initiative est d'autant plus incompréhensible que le fonds de roulement de la MGP, fin 2021, s'établit à plus de 190 millions d'euros. Autant dire, que ce sont des réserves confortables pour aborder une éventuelle fluctuation des recettes de la CVAE. Eu égard à ces conditions très restrictives d'attribution, il n'y a d'ailleurs pas eu de mesures de soutien de la part du gouvernement pour les EPT particulièrement, au contraire, il a reconduit ces mécanismes défavorables aux EPT.

Le gouvernement a justifié son dispositif par le financement de projets d'investissements importants pour l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques en 2024. Toutefois, considérant que le financement des politiques du quotidien ne doit pas être remis en cause au bénéfice de projets d'envergure nationale, il est demandé au travers de ce vœu de revenir à l'équilibre fixé pour les années 2019 et 2020."

M. le Maire.- "Merci. Monsieur DAOULAS, par courtoisie, nous a fait parvenir une réaction."

M. DAOULAS.- "Merci Monsieur le Maire. Effectivement, à ce sujet, je tenais à partager le vote par anticipation auprès de vous, étant d'abstention. Édith a effectivement présenté l'ensemble du tableau, en l'occurrence, il y a effectivement des enjeux d'investissements colossaux sur les Jeux Olympiques 2024 qui touchent à la MGP et aux territoires de la MGP qui recouvrent 131 communes. Cela étant, il y a également des investissements sur des projets plus locaux, qui touchent aussi aux EPT, en l'occurrence, le nôtre –cela touche à ma délégation, je le sais– à savoir le plan vélo métropolitain, qui est un projet qui a aussi sa place sur le territoire, et qui participera au financement de politiques publiques concrètes sur le territoire. Pour ces éléments, nous nous abstiendrons."

M. le Maire.- "Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?"

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire je vous remercie d'avoir mis ce vœu au vote, puisque, vous, en tant que vice-président de la métropole et vice-président de GPSO, vous êtes dans une situation indélicate au sein de votre majorité sur ce sujet. Finalement, nous espérons que, sous la prochaine mandature présidentielle, des initiatives seront prises pour réduire ce millefeuille particulièrement indigeste. Je tiens à vous remercier."

M. le Maire.- "Merci Madame. D'autres remarques ?"

Nous procédons donc au vote, s'il vous plaît.

Qui est contre ce texte ? Abstentions ?

Donc ce vœu est adopté. Il est symbolique, vous l'avez compris, mais on essaie de le tenir quand même. Adopté. "

Voté à main levée – Adopté

Le Conseil municipal :

ADOpte un vœu demandant à l'État de préserver l'autonomie du bloc communal en annulant dans le Projet de Loi de Finances 2022 le mécanisme de transfert des deux-tiers de la dynamique de Cotisation Foncière des Entreprises des Établissements Publics Territoriaux à la Métropole du Grand Paris.

DÉCIDE de notifier ledit vœu à :

- Monsieur le Premier Ministre ;
- Madame la Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie ;
- Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 10 : Fanny VERGNON, David DAOULAS, Tiphaine BONNIER, François SINSOLIEUX, Corinne SEMPE, Isabelle MARLIERE, Florent TRIDERA, Eric KALASZ, Claire GALLIOT, Thomas GLOWACZOWER.

M. le Maire.- "Je demanderai à M. GUILCHER de nous faire le point, puisqu'on en a parlé tout à l'heure, sur le problème de la covid."

M. GUILCHER.- "Monsieur le Maire, je pense que vous avez tous connaissance des informations nationales qui sont difficiles. Les Hauts-de-Seine et la Ville d'Issy-les-Moulineaux malheureusement n'échappent pas à la pandémie. Le taux de contamination ne cesse de grimper. Il est vrai que l'on teste beaucoup plus que dans les précédentes vagues. Comme on teste plus, on tombe sur plus de cas. Il n'empêche que la situation reste très, très tendue notamment dans les hôpitaux et dans les soins d'urgence.

Pour ce qui concerne nos deux dispositifs, donc le centre de tests, qui a été déplacé grâce à Bernard de CARRÈRE et ses services au Palais des Sports, devait fermer au 31 décembre. L'ARS nous a indiqué qu'elle acceptait de poursuivre son exploitation, ce qui soulagera les laboratoires de la Ville qui n'étaient pas en situation d'absorber le flux qui aujourd'hui avoisine 300 personnes par jour. Évidemment, il est fluctuant mais, à l'approche des fêtes, il va forcément ré-augmenter. C'est une bonne nouvelle.

Quant au centre de vaccination, il est au même endroit, depuis le début à la halle Christine Guillaume. Je remercie à nouveau Bernard car la santé par le sport, actuellement, c'est surtout sans le sport. Ce centre de vaccination n'a jamais fermé, mais a rouvert des plages de vaccination plus importantes que jamais, puisqu'il est ouvert du lundi au samedi toute la journée, et en nocturne actuellement, le jeudi soir.

Nous vaccinons entre 3 000 et 4 000 personnes par semaine, les moins de 30 ans avec Pfizer et les plus de 30 ans avec Moderna. C'est la règle que nous a demandé de suivre l'ARS compte tenu que nous avons beaucoup de stocks de Moderna et que la « mixité » des vaccins a fait ses preuves. Le maire ayant lui-même été vacciné deux fois, une fois avec Pfizer et une fois avec Moderna.

Nos équipes sont un peu fatiguées, objectivement. C'est un travail très long. On gère maintenant aussi l'arrivée des enfants, des moins de 12 ans, de 5 à 12 ans. À partir de la semaine prochaine, tous, parce que cela ne sera pas simplement ceux atteints d'une comorbidité, ce qui nécessite d'avoir trois files différentes, parce que c'est un autre dispositif vaccinal. Voilà pour la situation.

Pour l'instant, les communes avoisinantes ont les mêmes difficultés. Il y a bien sûr de l'attente pour être vacciné. Nous devons finir en priorité les plus de 65 ans, parce que leur pass vaccinal est tombé..."

M. le Maire.- "Finir est un mot maladroit."

M. GUILCHER.- "Finir de vacciner, pardon Monsieur le Maire, puisque leur pass vaccinal est arrivé à expiration hier, donc ils sont en file prioritaire. Si vous en connaissez dans votre entourage, n'hésitez pas à les solliciter, à leur demander d'appeler le numéro spécial que je pourrai vous communiquer. Ils peuvent se présenter au centre, ils sont pris en priorité pour ne pas perdre leur pass."

M. le Maire.- "À l'investigation d'Édith LETOURNEL dont on connaît la modestie, au point de vue budgétaire, je crois qu'on transmet un document à l'ARS : zéro !

J'ai la feuille là ! Pour le budget à transmettre, budget prévisionnel, zéro."

M. GUILCHER.- "L'ARS a déjà remboursé. Tout n'est pas parfait. L'ARS a déjà remboursé les dépenses du premier semestre, de l'ordre de 80 000 euros pour le centre de vaccination. Le centre de tests est pris en charge par le laboratoire. Ce n'est pas nous qui payons hormis la mise à disposition de la salle. Nous donnerons à la fin de l'année le coût réel pour le second semestre. L'ARS s'est engagée à rembourser la Ville des frais occasionnés par la mise en place de ce centre."

M. le Maire.- "Des questions ? Tout le monde est d'accord."

Nous félicitons l'adjoint et les services municipaux et tous ceux qui s'impliquent. Moi, j'ai eu de très bons échos, en particulier pour les personnes âgées qu'on va chercher en voiture et que l'on ramène. Cela sent l'organisation et c'est très bien. Donc il faut féliciter nos équipes."

(Applaudissements)

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Thierry LEFÈVRE

1. Modifications de la composition de commissions municipales et de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section Autres services publics locaux et section Restauration scolaire

M. le Maire.- "Nous passons à la suite de l'ordre du jour, c'est Thierry LEFÈVRE pour des modifications dans les commissions."

M. LEFÈVRE.- "Ce sont des points en rapport avec la démission de M. BALDIN et à son remplacement dans un certain nombre d'instances. Sur le point n° 1, on parle des instances de la Commission consultative des services publics et des commissions municipales."

Je vais vous faire l'économie de tout le process. Juste rappeler que ces instances sont composées dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et qu'en conséquence, les postes vacants reviennent à la liste Issy s'engage puisque M. BALDIN était de cette liste. Il est demandé au Conseil municipal de procéder à son remplacement au sein desdites commissions.

Donc, il convient que la liste Issy s'engage nous fasse connaître le candidat ou la candidate qu'elle souhaite voir remplacer M. BALDIN et que nous procédions au vote.

Je vous propose de voter à main levée si cela vous convient, que l'on échappe au bulletin secret. C'est l'Assemblée qui en décide, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "C'est la nouvelle conseillère, je pense, qui va succéder à M. BALDIN."

M. LEFÈVRE.- "Il faut qu'elle nous le confirme."

Mme GIRAUD.- "Pour l'instant, je vous reconfirme reprendre les postes dans les commissions de Damien BALDIN."

M. LEFÈVRE.- "Très bien. Donc pour les deux commissions municipales visées ainsi que la Commission consultative des services publics locaux pour les deux sections Autres services publics locaux et section restauration scolaire. Je vous propose de traiter l'ensemble de ces points par un seul vote."

M. le Maire.- "Vous pouvez répéter la liste."

M. LEFÈVRE.- "Pour la Commission de l'aménagement du territoire : Philippe KNUSMANN, David DAOULAS, Tiphaine BONNIER..."

M. le Maire.- "Pas toute la liste, simplement les commissions dans lesquelles nous inscrivons notre nouvelle collègue."

M. LEFÈVRE.- "Dans la Commission du patrimoine et de la construction, la Commission de l'aménagement du territoire, dans la Commission consultative des services publics locaux, section Autres services publics locaux, et enfin la Commission consultative des services publics locaux, section restauration scolaire."

M. le Maire.- "Tout le monde a pris note ? Nous proposons un vote total."

Avis contraires ? Abstentions ?

Mme GIRAUD est donc élue dans ces commissions."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

MODIFIE la délibération n° 4 du 4 juin 2020 portant formation des Commissions municipales uniquement pour ce qui concerne la désignation de Damien BALDIN.

DÉSIGNE Valérie GIRAUD, candidate de la liste « Issy s'engage » comme membre de la Commission du Patrimoine et de la Construction en remplacement de Damien BALDIN.

DIT que la Commission du Patrimoine et de la Construction est désormais composée comme suit :

Commission du Patrimoine et de la Construction	<ul style="list-style-type: none"> - Fanny VERGNON - Olivier RIGONI - Tiphaine BONNIER - Thibaut ROUSSEL - Maria GARRIGUES - Nicole BERNADET - Marie-Helene LE BERRE - Louis DORANGE - Caroline ROMAIN - Thibaud GLOWACZOWER - Claire GALLIOT - Floraine CORDIER - Jean-Baptiste BART - Guillaume LEVY - Valérie GIRAUD
---	--

MODIFIE la délibération n° 4 du 4 juin 2020 portant formation des Commissions municipales uniquement pour ce qui concerne la désignation de Damien BALDIN.

DÉSIGNE Valérie GIRAUD, candidate de la liste « Issy s'engage » comme membre de la Commission Aménagement du Territoire en remplacement de Damien BALDIN.

DIT que la Commission Aménagement du Territoire est désormais composée comme suit :

Commission de l'Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Philippe KNUSMANN - David DAOULAS - Tiphaine BONNIER - Sabine LAKE-LOPEZ - Olivier RIGONI - Christine HELARY-OLIVIER - Etienne BERANGER - François SINSOLIEUX - Guillaume LEVY - Isabelle MARLIERE - Marie-Helene LE BERRE - Louis DORANGE - Didier VERNET - Jean-Baptiste BART - Valérie GIRAUD
--	--

MODIFIE la délibération n° 12 du 4 juin 2020 portant désignation des membres la Commission Consultative des Services Publics Locaux, uniquement pour ce qui concerne la désignation de Damien BALDIN.

DÉSIGNE Valérie GIRAUD candidate de la liste « Issy s'engage » comme membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section « autres services publics locaux » en remplacement de Damien BALDIN.

DIT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section « autres services publics locaux » est désormais composée comme suit :

Commission Consultative des Services Publics Locaux section « autres services publics locaux »	<ul style="list-style-type: none"> - Christine HELARY-OLIVIER - Thibaut ROUSSEL - Isabelle MARLIERE - Louis DORANGE - Caroline ROMAIN - Didier VERNET - André TANTI - Valérie GIRAUD
---	--

MODIFIE la délibération n° 12 du 4 juin 2020 portant désignation des membres la Commission Consultative des Services Publics Locaux, uniquement pour ce qui concerne la désignation de Damien BALDIN.

DÉSIGNE Valérie GIRAUD candidate de la liste « Issy s'engage » comme membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section « restauration scolaire » en remplacement de Damien BALDIN.

DIT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section « restauration scolaire » est désormais composée comme suit :

Commission Consultative des Services Publics Locaux section « restauration scolaire »	<ul style="list-style-type: none"> - Tiphaine BONNIER - Kathy SIMILOWSKI - Corine SEMPE - Dominique GIACOMETTI - Caroline ROMAIN - Floraine CORDIER - Martine VESSIERE - Valérie GIRAUD
--	---

Adopté à l'unanimité

2. Désignation des représentants des usagers pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), section restauration scolaire, pour l'année 2022

M. le Maire.- "Désignation pour la Commission consultative des services locaux, section restauration scolaire. Monsieur de CARRÈRE."

M. de CARRÈRE.- "Cette Commission consultative de la restauration scolaire est composée de parents d'élèves, six représentants. Ceux-ci sont désignés par chacune des fédérations et associations des parents d'élèves en fonction de leurs résultats aux élections de Conseil d'école des parents d'élèves, ce qui donne au vu des résultats de ces élections : 3 sièges pour la FCPE, 1 pour la PEEP et 2 pour les associations indépendantes. Les directions d'école sont également représentées dans cette Commission, par la directrice des Varennes et celle de Doisneau qui en sont membres.

Je vous demande d'avaliser les propositions qui nous ont été faites par les associations et fédérations de parents d'élèves."

M. le Maire.- "Des questions ? Qui est contre ?

Abstentions ? Pardon ?"

M. TANTI.- "Je m'abstiens, Monsieur le Maire. Comme je l'ai dit depuis le départ, l'esprit de la rédaction des statuts de la restauration scolaire de 1995 n'est pas respecté."

M. le Maire.- "Bien. Nous prenons note. Nous votons.

Avis contraires ? Abstention donc de M. TANTI.

Les candidats proposés par M. de CARRÈRE sont déclarés élus à cette Commission."

Voté à main levée – Adopté (abstention de M. TANTI)

Le Conseil municipal :

PROCEDE à la nomination des représentants des associations de parents d'élèves, titulaires et suppléants pour siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, section restauration scolaire, pour l'année scolaire 2022 :

- Samuel RONFARD, titulaire
- Céline GUIGNARD, titulaire
- Mélanie DE SIGY, titulaire
- Natalja BARINOVA, titulaire
- Olga MARISEVA, titulaire
- Nelson RODRIGUES, titulaire
- Yannick BOUTY, suppléant,
- Axelle SAMSON, suppléante,
- Vanessa KYC, suppléante.

PRECISE que les directeurs dont les noms suivants seront également associés aux travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, avec voix consultative, conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales :

- Mme Véronique KERMAREC, Directrice de l'école maternelle les Varennes
- Mme Cécile AZARI, Directrice du groupe scolaire le Petit Train Vert - Robert Doisneau

PRECISE que seront également associés aux travaux de la Commission, à titre d'experts, les personnalités suivantes :

- le Directeur Général Adjoint des services chargé de l'Education,
- le directeur du service Education,
- le responsable de la Restauration Scolaire,
- un responsable d'office ou son responsable,
- un coordinateur du temps du midi ou son responsable.

Adopté à l'unanimité

S'est abstenu : 1 : André TANTI

3. Désignation des délégués du Conseil municipal au sein de l'Association syndicale libre « les Vignes ».

M. le Maire.- "Monsieur LEFÈVRE pour une opération originale, l'association syndicale les Vignes."

M. LEFÈVRE.- "Dans le cadre du programme de construction de l'îlot C de la ZAC Léon Blum, réalisé par Seine Ouest Habitat et Patrimoine, composé de deux bâtiments à usage, d'une part, de logements sociaux et, d'autre part, d'équipements publics, la Ville a acquis auprès de l'office des volumes bruts de béton destinés à l'aménagement d'une crèche de 25 berceaux, sur 310 m², et d'un restaurant club de 178 m² en date du 5 octobre pour un prix de 1 320 000 euros.

À la suite de cette acquisition, l'association syndicale libre les Vignes a été créée. La Ville en est membre en sa qualité de propriétaire des volumes. Il convient donc de désigner deux représentants titulaires et suppléants de la Ville au sein de cette association, et nous vous proposons Kathy SIMILOWSKI, en qualité de délégué titulaire, maire adjointe à la petite enfance et, comme suppléant, Ludovic GUILCHER, maire adjoint à la vie sociale, santé, solidarité et handicap au sein de cette association syndicale libre les Vignes."

M. le Maire.- "Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Nous passons au vote."

M. BART.- "Nous voulions savoir si les élus qui sont proposés habitent le quartier. C'est toujours plus intéressant quand on habite le quartier pour échanger avec les habitants de la zone."

M. LEFÈVRE.- "Je ne vois pas très bien le rapport. Là, c'est plus un sujet de nature de délégation, et donc de gestion. Cela me paraît plus important qu'habiter à proximité desdits volumes."

Mme SIMILOWSKI.- "Je n'habite à proximité, mais comme vient de le souligner Thierry LEFÈVRE, il ne s'agit pas de lier cette représentation à un statut personnel et de domicile personnel mais bien au cadre de la délégation. Bien évidemment, dans le cadre de la délégation, nous sommes amenés à nous déplacer au sein des structures municipales et cela n'empêche pas d'être proche des gens du quartier."

M. le Maire.- "Ce sera livré quand ?"

M. LEFÈVRE.- "D'ici avril 2022."

M. le Maire.- "C'est un très bel équipement, avec les Vignes, à côté. On étend le vignoble !

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté. Vous êtes élus.

Pardon, abstention de M. TANTI et de son groupe."

M. TANTI.- "Et abstention du groupe collectif."

M. le Maire.- "Très bien. Nous prenons note. Adopté."

Voté à main levée – Adopté (abstention des groupes Vivre Issy pleinement et Collectif écolo et social)

Le Conseil municipal :

DESIGNE Kathy SIMILOWSKI comme déléguée titulaire au sein de l'Association Syndicale Libre « les Vignes ».

DESIGNE Ludovic GUILCHER comme délégué suppléant au sein l'Association Syndicale Libre « les Vignes ».

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 6 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI, Didier VERNET, Floraine CORDIER, Antoine MARMIGNON.

4. Présentation du rapport annuel d'activité de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2020

M. le Maire.- "Nous passons maintenant au point n° 4, le rapport annuel de la MGP. Thierry LEFÈVRE. Il n'y a pas de vote."

M. LEFÈVRE.- "Non, c'est une prise d'acte."

M. le Maire.- "C'est embêtant pour M. BART !"

M. LEFÈVRE.- "Monsieur le Maire, chers collègues, comme tous les ans à la même époque, il nous est demandé de vous présenter le rapport d'activité de la métropole du Grand Paris pour l'année 2020.

Le rapport d'activité retrace en trois parties les acteurs qui la composent, ses missions et réalisations ainsi que ses ressources. On rappelle qu'elle est compétente dans cinq grands domaines : l'aménagement de l'espace métropolitain ; le développement et l'aménagement économique, social et culturel ; la politique locale de l'habitat ; la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie, et la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

La MGP réunit 131 communes au service de 7 200 000 habitants.

Marquée par la crise sanitaire économique et sociale, l'année 2020 a été une véritable année charnière pour la MGP, et pas simplement pour elle.

Le Plan métropolitain de relance, doté d'une enveloppe de 110 millions d'euros et composé de 50 actions structurantes, a permis à la Métropole d'opérer la transition écologique de l'économie métropolitaine vers des modes de production, de consommation et d'échanges plus sobres et plus équilibrés.

La Métropole a ainsi poursuivi et amplifié son action, en complément de ses engagements toujours plus denses en matière de préparation des Jeux Olympiques, cela a été évoqué tout à l'heure, du développement de son action en matière d'environnement et d'attractivité.

La MGP est également devenue un acteur incontournable de la transition écologique avec notamment la mise en place de la plus importante Zone à faibles émissions, dite ZFE, d'Europe.

Enfin, à travers le Fonds d'intervention métropolitain, le FIM, la MGP a soutenu 151 projets d'investissement. Seine Ouest Habitat a ainsi reçu une subvention d'un peu plus de 948 000 euros pour la réhabilitation des immeubles La Flèche et Le Verseau, situés dans le secteur des Épinettes. Vous savez que la Ville s'est lourdement investie dans la rénovation de ce quartier avec la très belle esplanade des Constellations et la restructuration de ces immeubles vient parachever l'ensemble de ce secteur. L'exercice sera complété une fois que le centre commercial le sera aussi. Nous nous y employons.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel d'activité de la métropole du Grand Paris pour l'année 2020."

M. le Maire.- "Questions ? Je vérifie, il n'y a pas de vote. C'est une prise d'acte."

Il est pris acte.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité de la métropole du Grand Paris pour l'année 2020.

II – VILLE NUMÉRIQUE – Thierry LEFÈVRE

5. Adoption de la modification n° 1 au marché n° MA18014 relatif aux services de télécommunication – lot n°4

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 5 pour l'adoption de la modification n° 1 au marché relatif aux services de télécommunication. Thierry LEFÈVRE."

M. LEFÈVRE.- "Si vous en êtes d'accord, nous n'allons pas y passer plus de 10 secondes. C'est purement technique. Il s'agit simplement la fusion de l'entreprise attributaire du marché avec sa maison-mère, la société Stella qui fusionne avec la société Celeste, qui est la maison-mère et qui sera notre contrepartie désormais."

M. le Maire.- "Des questions ?

Si vous en êtes d'accord, nous votons.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification n° 1 du marché n° MA18014 - lot n° 4 ayant pour objet des abonnements à un réseau opéré VPN IP MPLS et accès internet sur fibre dédiée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification n° 1 du marché n° MA18014 - lot n° 4.

PRECISE que ladite modification a pour objet la cession par changement de titulaire du lot n° 4 du marché n°MA1804 à la société CELESTE.

Adopté à l'unanimité

6. Adoption de la modification n° 1 au marché n° MA21010 relatif à l'infogérance globale en convergence des systèmes informatique, éditiques, de réseaux et téléphoniques – lot n°2.

M. le Maire.- "Point n° 6."

M. LEFÈVRE.- "C'est aussi un point technique. Il s'agit des acomptes versés par la Ville aux entreprises attributaires de marchés. Jusqu'ici, on versait un acompte de 5 % à partir de marchés de 5 000 euros, c'était extrêmement bas et c'était lourd à gérer. Nous proposons de passer ce seuil à 50 000 euros avec les mêmes principes de retenue garantie."

M. le Maire.- "Des questions ?"

Mme VESSIÈRE.- "J'entends qu'il s'agit d'acomptes alors qu'on lit dans la délibération : 5 % de retenue de garantie. C'est le même sujet ? "

M. LEFÈVRE.- "C'est le même sens. Quand on dit acompte, c'est une illustration économique de la réalité de ce qui est dit."

Mme VESSIÈRE.- "Dans l'esprit ordinaire, quand on lit, retenue de garantie et acompte ne signifient pas tout à fait la même chose."

M. LEFÈVRE.- "Je l'ai dit pour simplifier les choses parce que cela pouvait prêter à interrogation, la preuve !"

Mme VESSIÈRE.- "Pourquoi faut-il soudainement supprimer cette donne ? C'est le même combat pour les délibérations n°s 6 et 39. La n° 39, on la supprime carrément et la n° 6, on augmente le seuil. Pourquoi subitement ceci est-il devenu nécessaire ? Nous avons eu l'impression d'assister plutôt à une fragilisation des marchés en ne procédant plus à des retenues de garantie."

M. LEFÈVRE.- "Il me semble vous avoir donné un élément d'explication dans mon propos liminaire ; c'est par souci de simplification administrative. Vu la quantité de marchés que la Ville passe sur une année, appliquer cette retenue de garantie... On procède par compensation à la fin, une fois le chantier réalisé, on ne paie pas 100 % mais 95 % du chantier puisque 5 % ont été versés sous forme « d'acompte », c'est une avance sur

garantie. Et je crois savoir, mais je parle sous contrôle du directeur général qu'une nouvelle loi nous impose d'élever ce seuil. Monsieur BIZOT, je parle sous votre contrôle."

M. le Maire.- "Le directeur confirme. Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification n° 1 au marché n° MA21010 ayant pour objet la réalisation de prestations d'infogérance globale en convergence des systèmes informatiques, éditiques, de réseaux et téléphoniques – lot n°1 : infogérance des systèmes informatiques, téléphoniques et de réseaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette modification.

PRECISE que ladite modification n° 1 a pour objet de modifier le montant à partir duquel la retenue de garantie sera exigée de 5 000 € HT à 50 000 € HT.

PRECISE que ladite modification n° 1 prendra effet à compter de sa notification et se terminera à la date de fin du marché initial.

PRECISE que ladite modification n° 1 ne présente pas d'incidence financière.

Adopté à l'unanimité

III – FINANCES – Édith LETOURNEL

7. Approbation de l'avenant au contrat de développement conclu entre la Ville et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine

M. le Maire.- "Point n° 7. L'avenant au contrat entre la Ville et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine. C'est Édith LETOURNEL qui effectue sa rentrée !"

Mme LETOURNEL.- "Merci Monsieur le Maire. Nous allons avoir plusieurs points finances.

Concernant le premier, vous savez qu'une convention entre le Département et la Ville permet de disposer d'une enveloppe à flécher sur un certain nombre de projets en fonctionnement et investissement. En particulier, en investissement, dans ce contrat qui inclut 2021, qui va de 2019 à 2021, il était prévu une subvention de 1,3 million d'euros correspondant à la contribution du Département à la rénovation de la Halle Christiane Guillaume, 1,2 million d'euros exactement.

Cette halle n'a pas été rénovée dans les temps, tout simplement parce qu'elle a été intégrée dans les réflexions et le projet relatif à la Cité des sports et, à la création de la SEMOP, elle a été intégrée dans son périmètre. De ce fait, les travaux de rénovation seront effectués ultérieurement courant 2022, dans le cadre de ce nouveau dispositif.

Dans ce cadre, il a été convenu avec le Département de réaffecter cette somme de 1,2 million sur une autre opération. C'est l'opération d'aménagement intérieur d'une crèche et d'un restaurant senior, qui a déjà été évoquée, si je ne m'abuse, en tout cas en partie, et qui va être évoquée dans un autre point de ce jour. L'idée étant de rester ainsi à un montant identique dans le cadre de ce contrat."

M. le Maire.- "Des questions ? Monsieur TANTI, oui, vous avez la parole."

M. TANTI.- "Monsieur le Maire. La présente délibération nous amène à poser certaines questions pour tenter d'y voir clair. Le réaménagement de la Halle Guillaume est apparu dans le document prévisionnel des investissements pour le débat d'orientation budgétaire pour 2019, examiné lors de la réunion du Conseil municipal du 13 décembre 2018.

Il était chiffré à 3 millions d'euros étalés entre 2018 et 2021. Le tableau présenté pour le débat budgétaire pour 2020, ne comportait plus ce réaménagement puisque cela devait être intégré dans la Cité des sports. Nous n'avons pas très bien compris comment il avait disparu. Il en était de même dans le document pour 2021. Donc, si nous comprenons bien la subvention du Conseil départemental à hauteur de 40 %, semble-t-il, ne se justifie plus parce que l'investissement est repris par la SEMOP. Cela veut-il aussi dire que l'opération

n'est pas aujourd'hui terminée alors qu'en 2018, il était prévu qu'elle soit terminée fin 2021. Dans ces conditions, qui donnera les moyens à la SEMOP de financer cette opération ?

Venons-en maintenant à la nouvelle opération financée dite de l'aménagement du 131, avenue de Verdun. Cette opération est apparue dans le tableau des investissements présenté lors de l'examen du document de présentation du débat d'orientation budgétaire pour 2021, pour 2 460 000 millions d'euros. Elle ne comportait pas, dans le tableau, de subvention. Nous voyons qu'il y en avait une de 500 000 euros. Cette subvention monte maintenant à 1,7 million d'euros mais le projet monte aujourd'hui à plus de 3,2 millions d'euros, soit environ 750 000 euros de plus, alors que vous indiquez que dans le contrat initial avec le Conseil départemental, cette opération était valorisée à un peu plus de 1,2 million d'euros.

Vous comprendrez, après cet exposé, que nous pouvons avoir certains problèmes à suivre les opérations d'investissement et financières de la Ville, à moins que tout ceci soit destiné à nous masquer la réalité des situations."

M. le Maire.- "D'autres questions ? Édith, si vous pouvez répondre."

Mme LETOURNEL.- "Effectivement, vous avez compris le principe. Je me permets de le rappeler.

Il y a eu des évolutions entre les discussions et la présentation du DOB en 2019 et en 2020. Le projet de rénover la halle Guillaume était déjà acquis, il a été inscrit dans nos investissements prévisionnels sur les années qui suivaient. Entre-temps, dans le cadre des discussions avancées pour le montage de l'exploitation de la Cité des sports, il a été jugé pertinent d'y associer la Halle Guillaume, essentiellement pour mutualiser l'exploitation et en tirer un meilleur parti, puisqu'à proximité de la Cité des sports.

Il paraissait logique de revoir le montage, c'est la décision qui a été prise que je viens de vous expliquer, à savoir : on décale la rénovation, on la fait porter dans le cadre du périmètre global d'intervention de la SEMOP. En conséquence, on modifie nos investissements. Entre-temps, on a pu y ajouter l'opération du 131 avenue de Verdun.

Il est normal que certaines opérations d'investissement bougent. Ce n'est pas parce qu'on les a inscrites dans le DOB qu'elles sont vouées à être exécutées à l'euro prêt, à l'identique.

C'est d'autant plus vertueux que cela peut nous permettre d'optimiser, à la fois, l'obtention de subventions mais surtout les opérations elles-mêmes, dans l'intérêt des Isséens. Il ne s'agit pas de masquer quoi que ce soit mais d'ajuster la réalité de nos investissements aux situations qui se présentent et à replanifier le cas échéant. En l'occurrence, pour ce qui concerne le contrat de développement avec le Conseil départemental, on réaffecte la subvention prévue initialement sur cette opération du 131 avenue de Verdun."

M. le Maire.- "Mme VERGNON, déléguée aux travaux demande la parole."

Mme VERGNON.- "Je tiens à dire que je ne sais pas d'où vous sortez vos chiffres fantaisistes."

M. TANTI.- "Je les ai là, si vous voulez."

Mme VERGNON.- "L'aménagement du restaurant club senior et de la crèche, c'est 1,820 million d'euros et pas 3 millions, comme vous l'avez dit."

M. TANTI.- "Je les ai là."

Mme VERGNON.- "Moi aussi, je peux brandir une feuille."

M. TANTI.- "C'est le document de l'année dernière."

Mme LETOURNEL.- Le document du DOB de l'année dernière mentionnait..."

Mme VERGNON.- "L'acquisition des volumes et l'aménagement. Vous parlez de deux choses différentes. Il y a des coûts de travaux qui sont de l'aménagement TTC et un coût global avec l'acquisition des volumes plus l'aménagement."

M. le Maire.- "Après de l'office HLM, ce n'est pas un contrat spéculatif. Voilà, nous vous avons répondu. Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à la majorité (3 contre)

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'avenant au contrat de développement entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la Ville d'Issy-les-Moulineaux sur la période 2019-2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant au contrat de développement avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Adopté par 46 voix.

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI

8. Décision modificative n° 3 au budget de la commune

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 8, c'est la DM n° 3 pour le budget de la commune. Édith LETOURNEL."

Mme LETOURNEL.- Merci Monsieur le Maire. En fait, il s'agit d'une décision modificative qui a très peu d'impact. Elle porte essentiellement sur deux écritures de régularisation.

D'une part, une régularisation de 8 000 euros en fonctionnement sur des écritures d'amortissement, parce que nous sommes désormais passés dans la nomenclature M57 et nous devons nous conformer et avoir une vision précise des écritures d'amortissement. C'est l'objet de cette régularisation.

D'autre part, pour 50 000 euros en investissement, un ajustement sur des avances versées dans le cadre d'un marché. Là aussi, c'est une question financière d'ajustements comptables. Cela ne change rien aux projets mais cela permet d'être plus précis comptablement."

M. le Maire.- "Des questions sur cette importante modification ?"

M. TANTI.- "Monsieur le Maire ?"

M. le Maire.- "Je savais bien. 50 000 euros, vous avez dit."

M. TANTI.- "S'agissant de modifications techniques du budget, nous n'avons pas de question. Néanmoins, comme nous l'avons décidé pour l'ensemble de la mandature, à la suite de votre manière de présenter à l'extérieur les votes au sein du Conseil, nous ne la voterons pas et nous nous abstenons uniquement parce qu'il s'agit d'opérations techniques, autrement nous aurions voté contre."

M. le Maire.- "Tout le monde a bien compris. On est prié de distribuer des vaporisateurs pour la population évanouie.

Donc nous vous soumettons ce texte important.

Qui est contre ? Abstentions ? Nous savons qui maintenant.

Adopté, merci.

Il faudra que l'appariteur puisse passer pour la signature de cette DM n° 3."

Voté à main levée – Adopté à la majorité (3 abstentions)

Le Conseil municipal :

APPROUVE la décision modificative n°3 de l'exercice 2021 pour le budget de la Commune telle qu'elle est explicitée ci-après et dans les tableaux annexés à la présente délibération :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	50 000,00	50 000,00
Fonctionnement	-8 000,00	-8 000,00

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.

9. Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 9 : le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022. Édith LETOURNEL pour un long festival dont nous nous réjouissons !"

Mme LETOURNEL.- Voilà, avec quelques diapositives PowerPoint de présentation à l'appui. C'est l'exercice habituel en cette période de l'année que de vous présenter ce débat d'orientation budgétaire qui, je le rappelle, présente d'une part les tendances du moment, notamment liées à la situation d'aujourd'hui, ainsi que les perspectives budgétaires 2022, revient sur l'exercice 2021, et donne quelques orientations pour 2022.

Il est important de noter dans le contexte actuel, et on le voit au travers des événements ou des informations qui circulent au jour le jour, que nous restons finalement dans une crise sanitaire qui demeure d'actualité. C'était un phénomène étonnant l'année dernière et on pensait que la crise covid était derrière nous. Nous y sommes confrontés à nouveau, avec une situation différente mais qui présente cette similarité que nous ne sommes pas revenus, et ne reviendrons probablement pas à la normalité que nous connaissions avant le covid.

Bien entendu, c'est une crise visible sur le plan mondial, avec en accompagnement des remises en place de plans de relance qui vont contribuer à aider l'ensemble de l'économie et les collectivités au sens large à rebondir, en tout cas, à franchir cette étape. 2021 est une année qui a été marquée par différents phénomènes, particulièrement par une baisse des recettes -on va y venir-, une fluctuation temporaire mais visible en termes de baisse de recettes.

Pour rester dans le contexte, pour la loi de finances 2022, des évolutions sont à venir dont on ne connaît pas tout à fait les impacts mais qui risquent d'avoir des effets sensibles à partir de 2023, à savoir la réforme des indicateurs financiers. Pour faire simple, il s'agit d'intégrer, dans le calcul du potentiel fiscal de la Ville, des recettes jusqu'alors non intégrées. Il s'agit des recettes liées aux droits de mutation, celles liées aux droits de voirie ou encore à la taxe sur la publicité locale, toutes recettes qui vont contribuer à augmenter leur poids dans les distributions, et probablement augmenter la contribution de notre Ville notamment aux fonds de péréquation, FPIC et FSRIF. C'est un impact qu'il va falloir surveiller de très près, même si pour l'instant on ne dispose pas de chiffres, on sent que se préparent éventuellement encore d'autres ponctions supplémentaires, alors même la DGF, la dotation globale de fonctionnement sera complètement à zéro, nulle en 2022.

Dans les éléments de contexte, le contexte inflationniste actuel est aussi à surveiller même s'il est annoncé transitoire, il est bien présent et a pris de l'ampleur en ce quatrième trimestre. C'est un point de vigilance particulière.

Enfin, un élément de contexte qui reste pour l'instant d'actualité, c'est la stabilité des taux d'emprunt sur la zone euro malgré la crise.

Les effets de la crise sur le budget 2021 se sont manifestés sous deux formes. Tout d'abord, une perte de recettes significative, ce ne sont pas tout à fait les mêmes phénomènes que 2020, mais cela y ressemble quand même. Et des dépenses, comme l'année dernière, pour tenir compte des mesures sanitaires notamment, et tout simplement liées au fonctionnement habituel des services, des dépenses récurrentes.

Sur cette diapositive, nous montrons la variation dans la durée, nous avons repris les variations de recettes et dépenses sur plusieurs années, plusieurs exercices. Les produits, recettes, en bleu, ont repris un peu de vigueur en 2021, par rapport à 2020. Néanmoins, ils restent en dessous d'un niveau que l'on connaissait en 2019 ou même avant. À l'inverse, on voit que certains autres produits ont fortement chuté, c'est ce qui nous impact davantage.

Voici l'évolution des recettes de fonctionnement, pour la majorité, pour les phénomènes les plus marquants.

Par rapport à 2020, on a moins ou pas bénéficié de recettes liées à des aides exceptionnelles. Par exemple, l'aide du Département qui nous avait été très utile, notamment pour acheter des masques ou parer à différentes dépenses en 2020, liées au covid, n'ont pas été reconduites, puisque c'était une aide exceptionnelle. Nous avons aussi eu une contribution de la Caisse d'allocations familiales qui n'a pas été reconduite. De ce fait, la crise se prolongeant, on voit des effets plus significatifs se manifester en 2021.

Voilà pour cette partie.

Nous passons à la diapositive suivante. Là, vous voyez en contrepartie l'évolution des charges de fonctionnement, avec une hausse significative des charges à caractère général, la courbe en bleu, une stabilité des charges de personnel et une baisse des subventions et participations, et un petit ajustement à la baisse sur la partie FSRIF, FPIC et une légère hausse du fonds de compensation mais qui ne fait que passer par là pour être ensuite reversé à GPSO.

On voit bien le distinguo entre des charges globalement qui augmentent et des produits, des recettes, au sens large, qui diminuent.

La diapositive suivante montre cela plus en détail, comme nous l'avons fait l'année dernière pour expliquer les variations.

Vous voyez des dépenses, sur la gauche en vert, annulées, du fait de la suppression de certains éléments, de moins d'utilisation et de dépenses tout simplement au sens large, et des dépenses supplémentaires. Il y a eu des compensations sur la DSP Viparis liées à ce qui s'est passé en 2020 comme l'arrêt d'un certain nombre de spectacles, des frais liés aux mesures prises au titre de la crise sanitaire du covid, le centre de vaccination également qui a généré quelques dépenses supplémentaires.

Et on retrouve en vert les recettes supplémentaires payées par l'ARS en conséquence, mais cela ne couvre pas tout à fait l'ensemble. Et surtout, on voit sur la colonne de droite, en rouge, les recettes non perçues, ce que l'on n'a pas pu percevoir comparativement à 2019, qui concernent surtout des dépenses et services offerts aux familles, crèches, etc., le panier global. C'est la conjonction d'un certain nombre de phénomènes, des changements d'habitude, le passage à 4 jours au niveau scolaire qui diminue l'utilisation de certains services type restauration, etc.

La taxe de séjour a chuté drastiquement, elle était à 1,4 million et va être, en 2021, à moins de 200 000 euros. On voit bien que le tourisme n'est pas revenu à son niveau normal et les hôtels, en particulier, ne retrouvent pas leur niveau d'activité antérieur.

De même, au niveau culturel, il y a moins de recettes sans nécessairement de compensation sur la totalité des dépenses qui vont en face, comme pour les activités périscolaires des familles et tout ce qui concerne les produits des locations liées à différentes activités. C'est un ensemble plurifactoriel qui se manifeste sur ce phénomène un peu équivalent à 2020 mais qui prend d'autres formes dans la mesure où il y a moins de compensations qu'en 2020.

Vous avez ici la projection 2021, qui vous donne la synthèse à la fois des produits et des charges de fonctionnement. Vous voyez une baisse des produits, une augmentation des charges, ce qui réduit notre excédent brut courant à environ 6 millions d'euros, j'arrondis ; avec les produits exceptionnels, on arrive à une épargne de gestion de 6 millions d'euros. Donc l'épargne nette a baissé mais reste néanmoins positive, bien sûr, et correspond à un phénomène conjoncturel, c'est-à-dire ponctuel, qui va se redresser peu à peu mais qui dénote bien la situation de prolongation de la crise dans laquelle nous sommes, et qu'a affrontée l'ensemble de l'économie. Je peux vous assurer que 2021 n'est pas une année normale pour bon nombre d'entreprises. Fort heureusement, la fin d'année est plus dynamique, mais le début d'année a été particulièrement atone pour un certain nombre d'acteurs du monde économique.

C'est une situation qui nous interpelle, mais qui n'est pas en soi inquiétante dans la mesure où elle s'explique par un certain nombre de phénomènes qui vont évoluer dans le temps et revenir ou évoluer dans un sens qui sera plus favorable. Néanmoins, il faut également rester vigilant. Vous le voyez, en ce mois de décembre, nous sommes encore dans une forme de précaution renforcée du fait de la cinquième vague qui nous atteint, ce qui aura des impacts sur certaines activités au début 2022. Nous devons donc rester vigilants sur la maîtrise de ces équilibres que ce soit à la fin, les dépenses et les recettes.

Voilà pour 2021.

Je voudrais passer aux enjeux du budget 2022.

Notre budget 2022 table sur un retour progressif à la normale de l'activité. Cette normalité va être progressive et certainement aménagée, en fonction de la manière dont les choses vont se rétablir, dont certaines activités vont reprendre, dans l'intégration de changements dans le mode d'utilisation de nos services. Cela va nous intéresser particulièrement sur cette année 2022 avec l'objectif de poursuivre l'effort habituel, d'autant plus nécessaire et utile, de maîtrise de nos dépenses dans un contexte de recettes qui sera moins dynamique, en tout cas qui l'a moins été en 2021. Nous aurons cette vigilance renforcée, l'objectif étant de préserver l'autonomie de financement de nos investissements dans les prochaines années.

Sur la diapositive suivante, vous avez pour rappel l'évolution de la DGF qui évolue toujours à la baisse, et on ne va pas pouvoir descendre plus bas puisqu'on arrive à zéro. Elle était à 0,8 million d'euros en 2021. En 2022, notre DGF est passée à zéro. Le sujet de la variation n'en sera plus un, il n'y en aura plus. C'est quand même une baisse notable, qui diminue nos marges de manœuvre et oblige à ajuster les choses. Bien sûr, l'essentiel a déjà été fait dans les premières années. Vous le voyez en 2017, 2018 on était déjà passé à 2 millions d'euros par rapport à 10, on avait déjà connu une grosse partie de cette baisse. Elle est maintenant attendue à zéro en 2022.

Ensuite, les taxes foncières resteront inchangées en 2022. Il n'est pas question d'augmenter les taux de taxe foncière. On reste aux mêmes taux. Phénomène habituel : l'évolution des recettes va être basée sur la

revalorisation des bases des valeurs locatives, qui est votée en loi de finances pour 2022 et le dynamisme des bases, c'est-à-dire la croissance du parc au gré des constructions ou démolitions. On voit plutôt à Issy-les-Moulineaux des reconstructions et donc un accroissement naturel, même s'il est minime, qui va contribuer à apporter un peu de dynamique à cette enveloppe de taxes foncières.

Pour les autres recettes, comme je le disais déjà, je ne vais pas y revenir, on va voir remonter tendanciellement les autres recettes de fonctionnement, mais on s'attend à ce que ce soit un niveau inférieur avant la crise. On a prévu une taxe de séjour d'environ 600 000 euros, c'est-à-dire un niveau médian à 50 % environ de ce que l'on pouvait avoir avant la crise et un niveau de droits de mutation qui va retrouver un niveau moyen de ceux enregistrés sur les trois dernières années, entre 2017 et 2018, à hauteur de 9,5 millions d'euros. Ce sont des hypothèses, à la fois volontaristes et prudentes, étayées sur des bases connues à l'avance avec une pondération en particulier pour la taxe de séjour.

Dans les hypothèses retenues, nous considérons une stabilisation des contributions au titre de la péréquation. On ne va pas changer les grandes masses des contributions au fonds de péréquation intercommunal FPIC ainsi qu'au fonds Île-de-France, le FSRIF, et le FCCT sera légèrement ajusté pour tenir compte des coefficients de revalorisation des valeurs locatives. Comme je le rappelle, le FCCT ne fait que passer par chez nous pour être ensuite reversé à GPSO. Cela n'a pas d'impact sur notre fonctionnement en net.

Pour ce qui concerne les charges de personnel, il est important de bien comprendre tous les phénomènes intégrés dans nos prévisions 2022. On intègre bien un certain nombre de facteurs liés aux variations, aux entrées et sorties d'effectifs. Nous sommes dans une recherche permanente d'ajustements de nos organisations avec, en même temps, le recours à l'embauche de profils qui nous aident à faire évoluer et à continuer à assurer des services de qualité de haut niveau. C'est bien intégré dans notre budget 2022.

La réforme nationale, qui nous est imposée, est également intégrée : le déploiement du complément indemnitaire annuel, qui récompense l'efficacité des agents et qui va être mis en place en 2022. Il ne faut oublier l'impact des quatre tours des élections qui a été pris en compte à hauteur de 400 000 euros puisque cela génère pas mal d'activités supplémentaires pour nos agents. Il est donc nécessaire de bien l'intégrer ainsi que la revalorisation partielle des grilles indiciaires des agents de catégorie C. C'est une mesure décidée au niveau national qui est bien intégrée dans nos hypothèses à prendre en compte pour les charges de personnel 2022.

Les charges de personnel resteront probablement dans une vision relativement stable, même en intégrant ces différents impacts.

J'en arrive au programme d'investissements qui reste ambitieux mais néanmoins à un bon niveau. Il est réajusté cette année par rapport à l'année dernière. J'anticipe la question de M. TANTI qui va comparer par rapport à la présentation du DOB de l'année dernière, c'est d'ailleurs une question qu'il a posée en Commission, puisque le programme Axes de vie qui était inscrit dans nos prévisions d'investissements, va être pris en charge par GPSO. Axes de vie est un programme de refonte et de modernisation complète de l'espace public sur différents axes importants structurant de la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Ce programme d'investissements pluriannuel va être pris en charge par GPSO, ce qui en soi est assez logique du fait de leur responsabilité sur ce domaine. De ce fait, cela diminue d'autant nos investissements, notre volume d'investissement des années à venir.

On retrouve néanmoins, bien sûr, les postes importants :

- la fin des investissements du parc municipal des sports. C'est la finalisation de ce projet qui est déjà ouvert depuis octobre ;
- le gros programme de refonte des Épinettes, qui se manifeste par la construction qui va démarrer en 2022 de ce groupe scolaire avec, en parallèle, la démolition et l'adaptation du collège de la Paix, en pleine action en ce moment pour accueillir dès la rentrée prochaine les élèves de l'ensemble du groupe pour permettre une phase de travaux intense de reconstruction. C'est un programme important qui va se traduire par des investissements dans les quatre à cinq prochaines années, essentiellement quatre jusqu'en 2025-2026 ;
- enfin la rénovation d'une part et l'extension du stade Alain Mimoun, qui devrait prendre plus d'ampleur en 2022 et s'achever en 2024 ;
- et la rénovation du centre de la petite enfance Marie Marvingt, en cours, qui va s'achever en 2023, avec une phase importante de travaux, en cours en ce moment, et encore en 2022.

Vous voyez apparaître les montants des différentes subventions sollicitées ou déjà accordées pour l'ensemble de ces programmes. Ce sont des montants conséquents, et il faut souligner que nous ne ménageons pas notre effort pour obtenir, sur tous les volets activables, des subventions permettant de cofinancer ces programmes. Nous parlons assez fréquemment des subventions, cela a pris davantage d'ampleur même si cela existait depuis des décennies, actuellement un faisceau de conditions réunies permet d'obtenir des financements. Effectivement, le plan de reprise ou la rénovation thermique ou le développement durable sont tout autant de facteurs qui peuvent permettre d'obtenir des subventions. Cela a déjà été le cas pour la Cité des sports, pour Marie Marvingt avec différents financeurs, comme le Département, la Région ou la MGP. Toutes ces entités contribuent à cofinancer ces grandes opérations.

Voilà pour cette partie du programme d'investissement avec le soutien financier de ces partenaires institutionnels.

Un petit mot sur la dette pour voir, par un schéma, où nous en sommes. La dette résiduelle est très faible. Nous avons emprunté en 2017, un montant de 4 millions à taux zéro, sans aucun intérêt, pour contribuer au programme de rénovation du centre administratif. Cette dette se rembourse tranquillement. On est à un taux très bas, à 41 euros par habitant à comparer avec 1 200 euros pour des Villes de notre strate.

Cela reste une situation très saine, puisqu'en plus, nos quelques dettes, de montants très faibles, sont classifiées 1A dans la charte Gissler qui classe les types de dettes. On est au top de ce classement, et avec des montants très faibles.

En conclusion, pour se projeter, 2022 va être un exercice qui va continuer ou manifester encore davantage cette reprise d'activité, et cette recherche d'une forme de retour à un fonctionnement plus proche de celui que l'on a connu auparavant. On conserve un programme d'investissement ambitieux, c'est logique puisqu'on a énormément d'équipements, toujours destinés aux Isséens avant tout, que ce soit l'école des Épinettes ou le stade Mimoun. On est orienté vers les familles pour le sport ou les activités éducatives. Il est important de maintenir cet effort. Je n'ai pas insisté, mais les grands investissements en particulier au niveau de la Cité des sports sont derrière nous, donc les niveaux seront bien plus modérés désormais. L'idée est de continuer à dégager les excédents pour financer nos investissements les années à venir."

M. le Maire.- "Merci ma chère collègue.

C'est un travail remarquable dans un contexte chaotique, difficile, avec des obligations qui nous sont faites de l'extérieur, alors évidemment, on réussit à avancer, on ne recule pas sur notre bien-être au service de la population avec tous les services que nous mettons à nouveau en action. Je tiens à vous féliciter pour ces gros efforts pédagogiques qui, j'en suis sûr, vont convaincre nos collègues !

Vous n'aviez pas une autre déclaration à faire ?"

Mme LETOURNEL.- Je voulais prolonger cette présentation, d'un partage, dans le débat qui nous anime aujourd'hui..."

M. le Maire.- "C'est une réflexion."

Mme LETOURNEL.- "Une réflexion qui nous anime en ce moment, puisqu'on constate que le contexte économique actuel est caractérisé par des taux d'intérêt très bas, et corrélativement, une hausse de l'inflation. On est dans un momentum intéressant, qui mérite réflexion. Par ailleurs, la Ville d'Issy-les-Moulineaux dispose d'un encours de dette par habitant bien inférieur aux Villes de même strate, ce qui permet..."

M. le Maire.- "On est à 40 euros."

Mme LETOURNEL.- Oui, 41 euros. Comme je le soulignais aussi, notre encours actuel de dette est sain et très bien maîtrisé avec des emprunts à taux fixes, à taux zéro, on est très bien classés en 1A sur la charte Gissler. C'est pourquoi compte tenu de ce contexte optimal, il apparaît opportun de se demander s'il ne serait pas judicieux de recourir à l'emprunt, courant 2022, pour financer certains investissements, bien que la Ville n'ait pas un besoin immédiat de financement en 2022, il s'agirait ainsi de chercher à bénéficier des conditions d'emprunt actuelles et optimales, par anticipation.

Ce n'est pas un besoin pour 2022. À un moment, la Ville aura besoin d'emprunter et cela fera partie des sujets qui pourront être abordés dans les prochaines années. Néanmoins, nous souhaitons engager cette année une réflexion en ce sens, par anticipation pour tirer parti le cas échéant d'une situation excessivement favorable sur le plan de l'endettement, de l'offre de prêts bancaires. On envisagerait dans ces conditions, puisque nous sommes là pour en parler, un emprunt à hauteur de 10 millions d'euros maximum pour ce faire.

C'est une réflexion que je partage également, qui s'intègre dans cette discussion autour du débat d'orientation budgétaire 2022."

M. le Maire.- "C'est un problème qui se pose à toutes les collectivités. Nous-mêmes, au Syndicat des eaux, nous avons des conditions évidemment très favorables, mais je remercie Édith de l'avoir envisagé. Dans quelque temps, on nous dira : « Ah, vous n'avez pas emprunté quand les taux étaient à zéro ! »

Pour le SEDIF, par exemple, on nous prête au James Bond, à 0,07. C'est pas mal sur 50 ans ! Évidemment, la commune n'a pas l'ampleur pour faire de gros emprunts, mais Édith a réfléchi pour nous offrir cette possibilité, qu'on ne nous reproche pas d'avoir été candides et de ne pas avoir emprunté quand l'inflation remonte et que les taux commencent à remonter aussi, donc nous n'aurions pas profité d'une opportunité au service de notre collectivité. Merci Édith de cette réflexion que le Bureau municipal, que la municipalité partage avec vous.

Monsieur VERNET, vous avez la parole."

M. VERNET.- "D'abord, merci Madame LETOURNEL pour cet exposé très complet. Par rapport à votre présentation, on voit l'ensemble des contraintes qui pèsent sur le budget de la commune. Spontanément par rapport aux dossiers que vous nous aviez fournis, j'ai deux commentaires, pour mettre en évidence les éventuelles marges de manœuvre et là où nous mettrions le curseur, peut-être pas là où il est présenté.

Le premier point concerne ce que vous avez évoqué sur les charges de personnel.

Je pense important de voir les contraintes qui se posent sur ce sujet et, en particulier, les difficultés de remplacement de fonctionnaires et l'appel à des contractuels de plus en plus fréquent. Je ne voudrais pas que ce soit une politique délibérée visant à mettre l'accent sur la flexibilité et ce que j'appellerai avec mes mots la précarisation de l'emploi communal. Je trouve qu'il est important de faire attention aux conditions de recrutement parce que c'est aussi un gage de la qualité du service public que l'on propose à nos concitoyens. En particulier, avoir un personnel stable, motivé et qualifié, est une des clés pour garder un bon niveau de services. Je pense, en particulier cette année où il y a une pression sur les attentes salariales, qu'il faut peut-être ne pas mettre en priorité n° 1 le dogme de la stabilité mais le nuancer avec effectivement la fidélisation de notre personnel et le fait d'assurer une bonne qualité de service. C'était le premier point.

Le second point, que le dossier que vous nous aviez transmis me conduit à souligner, porte sur cette notion d'encours de dette qui est 30 fois inférieur à la moyenne de notre strate. Je me demandais, et je vois que cela rejoint la vôtre : que se passerait-il si au lieu d'être 30 fois inférieur à la strate, il était 29 fois inférieur seulement et qu'on tirait profit des circonstances actuelles où les taux sont bas ? Éventuellement, il y a des plans de relance qui pourraient nous permettre de bénéficier de subventions pour aller plus vite sur certains investissements, donc il ne s'agit pas d'ouvrir la boîte de Pandore, mais je vous rejoins pour dire qu'il pourrait être intéressant, de façon opportuniste, de voir ce qu'il est possible de faire. Votre réflexion sur la possibilité d'avoir un emprunt, qui nous permette d'anticiper ou d'accélérer un certain nombre de projets, rejoint la préoccupation que je voulais vous soumettre.

Enfin, un point de détail. Sur le plan d'investissement, vous nous avez expliqué ce qu'il advenait d'Axes de vie mais concernant le projet Mimoun, j'observe une réduction de 2 millions d'euros des subventions et participations entre ce qui était prévu l'année dernière et ce qui est prévu cette année. Sur ce détail, pouvez-vous m'éclairer, quelles en sont les raisons ?

Merci beaucoup."

M. le Maire.- "Merci. Merci mon cher collègue. Autres questions ? Monsieur BART, oui, bien sûr."

M. BART.- "J'avais envoyé quelques remarques, je vais les reprendre ici. Au sujet des recettes, il y a eu une erreur dans le graphique qui était dans le rapport mais dans les slides que vous nous avez proposés, on voit bien le moins 40 % qui apparaît sur la baisse des recettes pour l'année 2021.

Sur les droits de mutation, une question : ils sont établis à 6,3 millions d'euros en novembre 2021, ailleurs dans le rapport du débat d'orientation budgétaire, on les voit à 6,1 millions pour l'ensemble de l'année 2021. À quel niveau exact, cela se situe ?

Sur les prévisions des droits de mutation pour 2022, vous nous proposez, Madame LETOURNEL, de les fixer en moyenne à 9,5 millions d'euros et, quand on regarde la moyenne des années depuis 2013, on est plutôt à 7,5 millions et là, vous avez pris une moyenne sur les trois dernières années. Pourquoi choisir les trois dernières années et pas les cinq dernières années qui apparaissaient dans le document ?

Sur les taxes de séjour, les produits d'avant crise sont annoncés à 1,2 million d'euros, en page 9, il est écrit que les recettes de taxe de séjour ont baissé de 1,4 million d'euros. On a du mal à comprendre. Donc quel est le niveau normal des recettes des taxes de séjour pour une année normale hors covid ?

Sur une aide exceptionnelle de la CAF, je pense que c'est une coquille, l'aide exceptionnelle covid aurait été perçue en 2019, avant la pandémie, cela semble être une coquille.

Sur le programme d'investissement, vous avez répondu sur les subventions qui contribuent à l'aménagement du 131 avenue de Verdun, qui couvraient une bonne part de l'opération.

Dernière remarque technique sur la capacité de désendettement, à la fin du rapport, il est écrit que la Ville a une capacité de désendettement inférieure à deux mois or, avec un encours de dette que vous avez affiché à 2,8 millions d'euros et une capacité d'autofinancement à 5,6 millions, on s'attendrait plutôt à une capacité plutôt de six mois de désendettement. Merci."

Mme LETOURNEL.- Merci pour ces questions."

M. le Maire.- "Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autre question. Édith LETOURNEL."

Mme LETOURNEL.- Monsieur VERNET, sur les charges de personnel, il faut bien avoir en tête que l'on a intégré dans notre prévision 2022, l'embauche d'un certain nombre de personnes. Effectivement, un certain nombre de postes sont vacants aujourd'hui, et nous faisons face à des difficultés d'embauche, de remplacement, mais bien évidemment, nous cherchons autant que possible à faire le maximum pour recruter des personnels fonctionnaires. Ce n'est pas toujours possible. C'est, en tout cas, l'effort que nous pouvons faire.

Je vais donner la parole à Nathalie pour compléter, si elle le souhaite, parce que c'est vraiment notre enjeu. Je crois qu'elle est mieux placée que moi pour vous répondre."

Mme PITROU.- "Merci Monsieur le Maire, merci Édith. Je confirme ce que Mme LETOURNEL vous a dit : les postes vacants sont budgétés. Toutefois, la loi nous autorise à recruter des contractuels lorsque l'on ne trouve pas de fonctionnaires. C'est le cas, vous le savez certainement, sur certains métiers où aujourd'hui la filière de la fonction publique ne présente pas les technicités demandées. Il y en a de plus en plus. On attend impatiemment l'évolution de ces filières. De surcroît, lorsqu'on est sur des modes projet, le recours à des contractuels est souvent la possibilité de pouvoir rapidement bénéficier de candidatures ponctuelles sur des périodes arrêtées.

En aucun cas, il n'a été question de maintenir, de baisser, d'équilibrer. L'objectif est de permettre aux services de travailler avec le nombre d'agents et les forces vives nécessaires."

M. le Maire.- "Merci. Édith."

Mme LETOURNEL.- Sur les autres questions, nous sommes en phase sur l'intérêt de se poser des questions sur une réflexion autour de la dette. Bien évidemment, cela de manière mesurée et, comme vous le dites, Monsieur VERNET, cela ne va peut-être pas beaucoup changer les indicateurs mais on va gagner un peu de souplesse, pour bénéficier d'une situation favorable aujourd'hui.

Sur les investissements, pour ce qui concerne Mimoun, il y a effectivement une réduction entre le DOB 2021 et le DOB 2022 sur le montant des subventions, qui passent de 5 à 3 millions d'euros. Cela étant, c'est plus une question de pertinence des informations. Il est évident qu'on va chercher encore davantage de subventions. Il est probable qu'on soit entre 3 et 5 mais tout cela, ce sont des hypothèses non entérinées. On ne peut pas, par exemple, demander des subventions avant d'avoir lancé le projet. Nous espérons être au moins à 3 millions, si ce n'est plus, sur ce projet conséquent pour contribuer à cet effort important que nous allons faire.

Sur les questions de M. BART, je vous remercie de me les avoir communiquées à l'écrit par l'avance, cela permet d'être plus précis et bien se comprendre. Votre première remarque, c'était une question d'affichage sur le graphique, c'est bien moins 40 % de fluctuation des recettes constatées en 2021 par rapport à 2020.

Sur les droits de mutation, cela n'a pas trop de sens de remonter dans le temps. Il est important de prendre une moyenne d'années représentatives et pas trop éloignées dans le temps, c'est pourquoi nous avons pris les trois dernières années, de 2017 à 2019.

De ce fait, cela concourt à une estimation, une prévision plus importante de DMTO, parce que cela reflète fondamentalement le dynamisme de notre Ville en termes de constructions, d'évolutions et transactions immobilières associées ces dernières années.

Ensuite, la taxe de séjour, effectivement, en 2019, les recettes étaient budgétées à 1,2 million d'euros mais en réalité, on a encaissé 1,8 million d'euros, d'où le décalage que vous avez constaté dans les chiffres. Et donc, comme on vous l'a dit, on prévoit une baisse significative sur 2021 et une remontée très progressive sur 2022.

Sur l'aide exceptionnelle de la CAF, c'est une formulation qui n'a peut-être pas été suffisamment précise. Elle n'est pas fautive, mais je peux comprendre que vous la compreniez différemment. Les aides exceptionnelles viennent compenser les pertes de recettes 2020 comparées à 2019. Ces aides de la CAF ont été encaissées sur 2020.

Sur le programme d'investissement, sur le 131 rue de Verdun, on y a répondu.

Et enfin, sur la capacité de désendettement, quand on le chiffre en nombre de mois, on calcule cela en considérant l'encours de dette sur l'épargne brute et non pas sur l'épargne nette, ce qui effectivement nous conduit à un calcul qui correspond à deux mois, un peu moins de 2 mois en 2022 par rapport au niveau actuel de notre encours. C'est une formule reconnue et effectivement, selon les indicateurs que l'on prend, on peut aboutir à des chiffres indifférents. Dans tous les cas, que ce soit deux, quatre ou six mois, cela reste très faible comme on l'a constaté."

M. le Maire.- "Merci Édith, vous avez, je crois, répondu loyalement et complètement à ces questions.

Nous passons au vote parce que nous avons cette fois clairement, et je remercie notre Directeur général, la réponse ministérielle du 18 octobre 2016 : « *L'assemblée délibérante doit procéder à un vote –vous vous rappelez du débat, est-ce qu'on vote ou pas, etc., tout le monde s'était mis au balcon, impunément–, afin de prendre acte de l'existence du rapport et de la tenue du débat.* » Donc, vous voterez pour appliquer ce texte. Clairement.

Vous avez compris ? Bien.

Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord, sur la présentation de ce débat d'orientation budgétaire par Édith LETOURNEL ?

Contre ? Abstentions

Il n'y a pas d'abstentions ? Trois abstentions.

Merci. C'est donc adopté à l'unanimité. Unanimité, ce n'est pas contre !"

M. TANTI.- "Nous sommes bien d'accord que nous avons pris acte que le débat a eu lieu."

M. le Maire.- "Voilà."

M. TANTI.- "Nous n'avons rien approuvé du tout."

M. le Maire.- "Bien sûr. Bien sûr ! Vous avez voté pour rien. Nous avons compris.

Merci à vous toutes. Et merci spécialement à notre rapporteur des finances, Édith."

Voté à main levée – Adopté (3 abstentions)

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Valérie GIRAUD, Maud JOIE-SORIA, Thomas PUIJALON.

10. Modification des tarifs des services publics locaux

M. le Maire.- "Nous passons maintenant, toujours avec Édith, nous n'allons pas la renvoyer dans sa loge, à la modification des tarifs des services publics. Il y a un vote !"

Mme LETOURNEL.- "C'est une délibération habituelle en cette période de l'année, puisque nous examinons l'évolution ou non des tarifs de certains services publics locaux.

Pour résumer puisque ce sont des tableaux assez complets, un certain nombre de tarifs sont revalorisés sur l'inflation, à hauteur de 2 % sauf pour le domaine de la culture et des spectacles où, comme cela a été vu avec Viparis, il a été considéré de maintenir ces tarifs inchangés pour encourager la fréquentation.

Sur la restauration, c'est une augmentation de 1,5 % sur le taux d'effort et de 5 % sur le plafond. Il faut souligner que cela n'a pas été augmenté depuis quatre ans, ni pendant la crise, donc il est raisonnable de pouvoir réajuster et légèrement augmenter ces tarifs également. Voilà pour l'essentiel."

M. le Maire.- "C'est tout ?"

Mme LETOURNEL.- "Oui c'est tout."

M. le Maire.- "Très bien. Vos questions ?"

Mme VESSIÈRE.- "Effectivement, il y a toute sorte de tarifs dans cette délibération. Lorsque vous fixez un tarif d'occupation du domaine public routier, est-ce pour toutes les routes départementales ou communales ? Est-ce que toutes ces routes sont concernées dès lors qu'elles sont dans la Ville. Au cœur de ces tarifs, se trouvent ceux des cantines..."

M. le Maire.- "Attendez, on va vous répondre par catégorie, si on passe des routes aux cantines, c'est le bazar !"

Mme LETOURNEL.- "Le tarif est le même, quelles que soient les routes, départementales ou municipales."

Mme VESSIÈRE.- "Au cœur de ces tarifs, se trouvent ceux des cantines qui maintiennent les tarifs les plus bas et font une hausse de près de 5 % au tarif plafond. Quel pourcentage paie le tarif plancher ? La dernière tranche est vite atteinte, comme je l'ai déjà dit en commission, un couple de jeunes ingénieurs avec deux enfants paie le tarif plafond. Il y a bien toujours des tranches même si le taux d'effort a gommé les escaliers au profit d'une courbe continue."

Les tranches subsistent, ce sont simplement les pentes qui ont changé : 6,81 euros pour un jeune couple avec deux enfants, c'est élevé surtout pour des couples qui arrivent à Issy-les-Moulineaux, alors que certains pourraient, eux, payer plus cher puisque le repas revient à 10,26 auprès d'Elior et coûte tout compris à la Ville, 14,66 euros. Ma demande reste identique depuis longtemps : revoir la dernière tranche quitte à en ajouter une ou deux au-dessus ou à fragmenter la dernière tranche. Si vous pouviez présenter une courbe exprimant le tarif d'un déjeuner en fonction des revenus, par exemple, d'un couple avec 2 enfants, on y verrait plus clair. Présenté dans un tableau, ce n'est jamais simple à aborder."

M. le Maire.- "Édith, avec l'appui de Bernard de CARRÈRE."

Mme LETOURNEL.- "Je pense qu'il est plus simple que Bernard réponde directement."

M. de CARRÈRE.- "Le tarif maximum est de 6,81, le tarif minimum n'évolue pas, il reste à 0,55. Je mets en référence le fait que le gouvernement avait incité à ce que, dans la restauration scolaire, on puisse avoir des menus à 1 euro minimum. Nous sommes en dessous et nous ne le faisons pas évoluer."

Sur le nombre de familles, en pourcentage, je ne peux pas vous le dire, je n'ai pas calculé. Il y a une vingtaine ou une trentaine de familles à ce tarif minimum. Sur le maximum, le fait que nous augmentons de 5 % par exemple, chaque année, cela réduit le nombre de familles soumises au tarif maximum. C'est aussi un mode de réponse à votre préoccupation. On fait évoluer le tarif maximum chaque fois un peu plus élevé et cela diminue le pourcentage de familles concernées par ce tarif, de fait, nous sommes vraiment dans le taux d'effort. Nous avons une bonne formule, équilibrée sur le plan social et financier."

M. le Maire.- "Vous avez donc répondu à la question de Mme VESSIÈRE".

Autre intervention, Édith ? Nous avons répondu à tout le monde."

M. VERNET.- "J'ai encore une question sur la partie périscolaire, il me semble avoir noté que l'augmentation est de 3 %, donc supérieure à l'inflation. Pourquoi pénaliser ce secteur périscolaire qui peut être important pour des familles modestes."

M. de CARRÈRE.- "Je rappelle que l'inflation depuis septembre 2018 n'est pas de 3 %, c'est vraiment plus. Nous avons quand même fait des efforts significatifs pour tenir compte de la crise covid. Nous sommes en dessous de l'inflation."

M. LEFÈVRE.- "Et les prix des prestations se sont plutôt envolés notamment compte tenu de la crise des animateurs. Il manque aujourd'hui 30 % d'animateurs en France."

M. le Maire.- "Pas d'autres questions ?"

Nous passons donc au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté" Merci."

Voté à main levée – Adopté (3 abstentions)

Le Conseil municipal :

DÉCIDE la modification des tarifs des services publics, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

DIT que la modification des tarifs des services publics proposée entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022, à l'exception de ceux des spectacles qui seront effectifs au 1^{er} septembre 2022.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.

11. Autorisation donnée à M. le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021

M. le Maire.- "Point n° 11 : autorisation de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits. Édith, expliquez-nous."

Mme LETOURNEL.- "C'est une délibération que l'on prend habituellement en cette période, cela permet de gérer la continuité du déroulement des projets d'investissement sans attendre le vote du budget de 2022, qui va intervenir assez tôt dans l'année, en l'occurrence au début du mois de février. Ce dispositif fluidifie ces opérations d'investissement entre deux exercices comptables. Vous le voyez, on donne l'autorisation à M. le Maire de pouvoir engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % maximum des crédits ouverts en 2021."

M. le Maire.- "C'est pour faciliter la trésorerie de ces postes de dépenses."

Mme LETOURNEL.- Pour la bonne continuité de déroulement des projets."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question. Nous passons au vote."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les montants et l'affectation des crédits tels qu'indiqués dans le tableau susvisé, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, avant le vote du budget 2022.

Chapitre	Désignation Chapitre	Rappel Crédits Ouverts 2021	Montant autorisé (max 25%)
20	Immobilisations incorporelles	4 627 744.44 €	1 156 936 €
204	Subventions d'équipement versées	9 917 683.79 €	2 479 420 €
21	Immobilisations corporelles	37 927 900.01 €	9 481 975 €
23	Immobilisations en cours	43 652 022.48 €	10 913 005 €

PRECISE que ces crédits seront repris au budget 2022.

Adopté à l'unanimité

12. Versement d'avances à des organismes et associations pour l'exercice 2022

M. le Maire.- "Point n° 12 : le versement d'avances à des organismes et associations pour 2022."

En application de l'article L.2131-11 du code général des collectivités, les conseillers municipaux intéressés ne prennent pas au vote des subventions les concernant. On n'a pas donné la liste des gens, Monsieur le directeur ?

C'est repris dans la délibération. Je n'ai pas le texte sous les yeux ! Je sens que M. TANTI ne va pas être content."

Mme LETOURNEL.- "Cela concerne beaucoup de personnes."

M. le Maire.- "Oui, il y a beaucoup de monde. Ne prenez pas part au vote par principe. Cela vaut mieux que d'avoir des ennuis ensuite si vous avez fait du zèle !

Des questions ?"

Mme LETOURNEL.- "Une précision, je vais répondre par anticipation. Pour cette délibération n° 12, lors de la Commission, nous avons soumis une liste plus large et des montants plus importants. Depuis, nous avons affiné les travaux d'exercice budgétaire et d'analyse financière associée pour ces associations. L'instruction de ces dossiers nous a conduits à retirer de la délibération des associations qui n'avaient en réalité pas besoin d'avance, soit parce que l'activité de début d'année ne le nécessite pas, soit parce que leur trésorerie est suffisante. Certains montants ont été ajustés, comme l'OMS parce qu'il y a des impacts liés à la mise en place de la SEMOP pour la Cité des sports.

Cette année, pour résumer, les avances sont attribuées aux associations qui en ont un besoin impérieux pour payer leurs permanents ou réaliser les activités du premier trimestre. Les associations listées dans la délibération étaient déjà référencées dans le projet soumis à la Commission. La liste n'a pas varié, c'est simplement une variation des montants."

M. le Maire.- "C'est une bonne mesure de trésorerie pour ajuster. Il n'y a pas de raison que des associations aient des sommes importantes en stock, qu'on ne peut même plus placer maintenant, parce que les taux d'intérêt sont très faibles pour nous.

Des questions ?"

M. TANTI.- "Oui, Monsieur le Maire. Pourrait-on connaître au moins dans la délibération les montants versés et à quelles associations ? Si on nous dit qu'on modifie par rapport à ce qui écrit sur notre papier, il serait intéressant qu'on sache exactement ce qu'il en est."

Mme LETOURNEL.- Dans le dossier qui vous a été envoyé, ce sont les montants proposés."

M. le Maire.- "Les montants sont indiqués dans la délibération."

Mme LETOURNEL.- "Dans la délibération, ce sont les bons montants. Par contre, je parlais des montants dans le projet de délibération soumis en Commission ressources, il y a quatre jours."

M. TANTI.- "Il y a une modification par rapport au dossier présenté en Commission ressources ?"

Mme LETOURNEL.- "J'avais anticipé votre question."

M. TANTI.- "Deuxième question, si je puis me permettre : ce qui est versé, ce n'est pas le quart de ce qui est prévu en 2022 mais le quart de ce qui a été versé en 2021 ?"

Mme LETOURNEL.- "Oui, on ne sait pas ce que l'on va verser en 2022, donc on se base sur une estimation par rapport à ce qui a été versé en 2021."

M. TANTI.- "D'autres collectivités le font sur la base du prévisionnel 2022, comme GPSO."

Mme LETOURNEL.- "Cette année, c'est une nouveauté, si on peut dire, nous avons modulé en fonction des critères que je viens de vous indiquer, les situations qui nécessitent *a priori* vraiment une avance ou pas."

M. TANTI.- "C'est au mieux le quart de ce qui était versé en 2021."

Mme LETOURNEL.- "Au plus."

M. le Maire.- "Cela nous semble effectivement logique.

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

AUTORISE le versement d'avances sur subventions au Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'aux associations mentionnées dans le tableau ci-après :

<i>Imputation</i>	<i>Établissements publics</i>	<i>Avance 2022</i>
65-657362-420	CCAS	266 706 €
<i>Imputation</i>	<i>Associations</i>	<i>Avance 2022</i>
65-65748-4221	1 2 3 Pour Rester chez Soi	34 000 €
65-65748-420	Association de Solidarité avec Tous les Immigrés (ASTI)	25 500 €

65-65748-30	Association sportive Ararat Issy	18 750 €
65-65748-30	Avia Club Athlétisme	40 000 €
65-65748-24	Comité des œuvres sociales de la mairie d'Issy-les-Moulineaux (COS)	450 638 €
65-65748-33	Cultures loisirs et animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM)	2 209 579 €
65-65748-30	Entente Pongiste Isséenne (EPI)	44 900 €
65-65748-33	Espace Icare	327 875 €
65-65748-30	Football Club d'Issy-les-Moulineaux	61 250 €
65-65748-30	Issy Basket Club	9 500 €
65-65748-30	Issy Budo Kai arts martiaux	8 125 €
65-65748-30	Issy Gymnastique Rythmique et Sportive (GRS)	4 000 €
65-65748-30	Issy Handball masculin	21 000 €
65-65748-4238	Issy Seniors (ex OIPA)	15 667 €
65-65748-633	Issy Tourisme International	234 000 €
65-65748-30	Issy Triathlon	10 000 €
65-65748-30	Issy-les-Moulineaux Badminton Club 92 (IMBC)	35 700 €
65-65748-30	Le Cercle des Mousquetaires d'Issy-les-Moulineaux	22 500 €
65-65748-30	Office Municipal des Sports (OMS)	150 000 €
65-65748-428	Seine Ouest Insertion (SOI)	40 500 €
	Total Associations	3 763 484 €
	Total Associations et Etablissements publics	4 030 190 €

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales, n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- M. DAOULAS, M. de CARRERE, M. DORANGE, M. KALASZ, M. ROUSSEL M. KHANDJIAN, Mme BERNADET, Mme ROMAIN, Mme SEMPE pour l'avance de subvention à l'Office Municipal des Sports (O.M.S.).
- M. DAOULAS, M. LEFEVRE, M. LEVY, Mme BERNADET, Mme GUICHARD, Mme LIADZE pour l'avance de subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (C.L.A.V.I.M.).
- M. LEVY, M. KHANDJIAN, Mme BONNIER, Mme GARRIGUES, Mme GUICHARD, Mme LIADZE pour l'avance de subvention à l'association Issy Tourisme International.
- M. GUILCHER, Mme BERNADET, Mme PITROU, Mme MARLIERE pour l'avance de subvention à l'association SEINE OUEST INSERTION (anciennement ALPIRIM, qui a fusionné avec l'association TRAIT D'UNION ENTR'AIDE EMPLOI).
- M. SANTINI, Mme LETOURNEL et Mme PITROU pour l'avance de subvention au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.).
- M. SANTINI, M. LEFEVRE, M. LEVY, Mme BERNADET pour l'avance de subvention à l'Espace Icare.
- M. GUILCHER, M. DORANGE, M. RIGONI, M. SINSOLIEUX, Mme BERNADET pour l'avance de subvention à l'association ISSY SENIORS (ex O.I.P.A.).
- M. SANTINI pour l'avance de subvention à l'association 1, 2, 3 pour rester chez soi.
- M. SANTINI, M. GUILCHER, M. RIGONI, M. TRIDERA, Mme LIADZE, Mme GARRIGUES, Mme MARLIERE, Mme CORDIER, Mme LE BERRE, Mme BERNADET pour l'avance de subvention au CCAS.

Adopté à l'unanimité

13. Ajustements portés aux montants des subventions versées aux associations en 2021

M. le Maire.- "Nous passons maintenant au point n° 13. C'est encore Édith. Les montants des subventions, les ajustements. Je ne sais pas comment vous vous arrangez entre le 12 et le 13 !"

Mme LETOURNEL.- "Ce sont encore des ajustements, là aussi habituels en cette fin d'année, nous mettons à jour le montant valorisant les mises à disposition de personnel de la Ville auprès des associations.

Cela concerne environ sept ou huit associations mentionnées dans la délibération, comme habituellement. Vous voyez à la fois le montant prévisionnel 2021 et le montant réalisé, maintenant connu en cette fin d'année avec une légère fluctuation à la baisse. On passe de 1,5 million au global à 1,442 million, soit 58 000 euros de moins. Mais au moins, la situation est précise et arrêtée de la valorisation de ces mises à disposition."

M. le Maire.- "En application de l'article L.2131-11, qui est un tube, les conseillers municipaux intéressés ne prennent pas part au vote des subventions les concernant.

Pas de question ? Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Moins évidemment la non-participation des conseillers intéressés. Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

AUTORISE l'ajustement porté aux montants des subventions versées aux associations en 2021 tel que décrit dans le tableau ci-après :

	Montant prévisionnel 2021	Montant réalisé 2021	Variation en montant
SEINE OUEST INSERTION (SOI) - MAD de fonctionnaires	26 000 €	27 227 €	1 227 €
ISSY SOLIDAIRES (ex CIB) - MAD de fonctionnaires	3 500 €	3 586 €	86 €
ISSY SENIORS (ex OIPA) - MAD de fonctionnaires	186 000 €	211 950 €	25 950 €
ISSY TOURISME INTERNATIONAL - MAD de fonctionnaires	49 000 €	40 471 €	-8 529 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DE LA MAIRIE D'ISSY LES MOULINEAUX- MAD de fonctionnaires	97 000 €	64 508 €	-32 492 €
CULTURES, LOISIRS ET ANIMATION DE LA VILLE D'ISSY LES MOULINEAUX - MAD de fonctionnaires	1 022 000 €	921 555 €	-100 445 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS - MAD de fonctionnaires	118 000 €	173 513 €	55 513 €
TOTAL	1 501 500 €	1 442 810 €	-58 690 €

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales n'ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- M. SANTINI, Mme LETOURNEL et Mme PITROU pour la subvention au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.).

- M. LEVY, M. KHANDJIAN, Mme BONNIER, Mme GARRIGUES, Mme GUICHARD, Mme LIADZE pour la subvention à l'association Issy Tourisme International.

- M. DAOULAS, M. de CARRERE, M. DORANGE, M. KALASZ, M. ROUSSEL, M. KHANDJIAN, Mme BERNADET, Mme ROMAIN, Mme SEMPE pour la subvention à l'Office Municipal des Sports (O.M.S.).

- M. DAOULAS, M. LEFEVRE, M. LEVY, Mme BERNADET, Mme GUICHARD, Mme LIADZE pour la subvention à l'association Cultures Loisirs et Animation de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (C.L.A.V.I.M.).

- M. GUILCHER, Mme GARRIGUES, Mme LE BERRE, Mme THIBAUT pour la subvention à l'association ISSY SOLIDAIRES (ex C.I.B.).

- M. GUILCHER, M. DORANGE, M. RIGONI, M. SINSOLIEUX, Mme BERNADET pour la subvention à l'association ISSY SENIORS (ex O.I.P.A.).

- M. GUILCHER, Mme BERNADET, Mme PITROU, Mme MARLIERE pour la subvention à l'association SEINE OUEST INSERTION (anciennement ALPIRIM, qui a fusionné avec l'association TRAIT D'UNION ENTR'AIDE EMPLOI).

Adopté à l'unanimité

IV – URBANISME – Philippe KNUSMANN

14. Modification des représentants au sein du Conseil de surveillance de Seine Ouest Habitat et Patrimoine

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 14. C'est M. KNUSMANN pour la modification des représentants au sein du Conseil de surveillance de Seine Ouest Habitat et Patrimoine."

M. KNUSMANN.- "Merci Monsieur le Maire."

La loi Élan de novembre 2018 a disposé que tous les organismes HLM, quelle que soit leur nature juridique, gérant moins de 12 000 logements avaient l'obligation de se regrouper à compter du 1^{er} janvier 2021.

Des contacts ont été pris entre Montrouge Habitat et la SOHP Seine Ouest Habitat et Patrimoine afin que la première désignée vende des actifs mobiliers et immobiliers à la SEM pour effectuer ce regroupement. La Ville de Montrouge, organisme tutélaire de Montrouge habitat, a donc acquis un certain nombre d'actions qui ont été vendues par 3 villes représentées au Conseil d'administration de SOHP, à savoir Chaville, Vanves et Ville-d'Avray, en acquérant 70 actions pour un total d'un peu plus 86 000 euros. Grâce à ce rapprochement, le patrimoine de SOHP a été valorisé de plus de 2 500 logements, ce qui porte le total de son patrimoine à 10 500 logements.

Le rapport de présentation fait état de la répartition du capital entre les différentes composantes de la SEM SOHP. Différentes composantes qui bien sûr disposent d'un certain nombre de représentants sur les 18 sièges qui sont créés au Conseil de surveillance.

Il est proposé que la Ville d'Issy-les-Moulineaux cède un siège dont elle dispose, en l'occurrence, occupé jusqu'à maintenant par Claire GUICHARD, qui a accepté fort aimablement de céder son siège à collègue de Montrouge. Si vous l'acceptez, cette cession sera entérinée dès demain au Conseil de surveillance de SOHP. On demande au Conseil Municipal de prendre acte de ce nouveau décompte de sièges."

M. le Maire.- "Il y a un vote. Ne prennent pas part au vote : André SANTINI, Fanny VERGNON, Philippe KNUSMANN, Ludovic GUILCHER, Édith LETOURNEL, Sabine LAKE-LOPEZ, Tiphaine BONNIER et Christine HELARY-OLIVIER."

M. KNUSMANN.- "Non, c'est la liste des représentants de notre Conseil."

M. le Maire.- "Je lis ce que l'on m'a préparé : Ne prennent pas part au vote... Si vous n'avez pas vérifié votre délibération, cela m'embête pour vous mais j'ai une liste de proscrits. Ne prennent pas part au vote : André SANTINI, Fanny VERGNON, Philippe KNUSMANN, Ludovic GUILCHER, Édith LETOURNEL, Sabine LAKE-LOPEZ, Tiphaine BONNIER et Christine HELARY-OLIVIER. Qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? Vous voulez que je retire les noms, que je les décore ?"

M. KNUSMANN.- "Sont représentés au Conseil de surveillance de la SEM, la liste des gens que vous venez de citer."

M. le Maire.- "Et ils ne prennent pas part au vote, nous sommes d'accord."

Des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

Qui est pour cette approbation, qui est purement matérielle et littéraire.

Contre ? Abstentions ? Adopté pour ce point-là."

(Intervention hors micro de M. TANTI.)

M. le Maire.- "On peut se passer de vous, M. TANTI, pour bien gérer. Merci pour vos remarques. Adopté."

Voté à main levée – Adopté (3 abstentions)

Le Conseil municipal :

PREND ACTE que la Ville d'Issy-les-Moulineaux dispose de 8 sièges au lieu de 9, au sein du Conseil de surveillance de la SEM logement Seine Ouest Habitat et Patrimoine.

PREND ACTE de la démission de Claire GUICHARD en tant que représentante de la Ville au Conseil de surveillance de la SEM logement Seine Ouest Habitat et Patrimoine.

DIT que les représentants de la Ville au sein du Conseil de Surveillance de la SEM logement Seine Ouest Habitat et Patrimoine, désignés par délibération en date du 10 décembre 2020 sont :

- André SANTINI
- Fanny VERGNON
- Philippe KNUSMANN
- Ludovic GUILCHER
- Edith LETOURNEL
- Sabine LAKE-LOPEZ
- Tiphaine BONNIER
- Christine HELARY-OLIVIER

DIT que le représentant de la Ville au sein des assemblées générales de la SEM logement Seine Ouest Habitat et Patrimoine, désigné par délibération en date du 10 décembre 2020, reste identique.

Ne prennent pas part au vote de cette délibération : André SANTINI, Fanny VERGNON, Philippe KNUSMANN, Ludovic GUILCHER, Edith LETOURNEL, Sabine LAKE-LOPEZ, Claire GUICHARD, Tiphaine BONNIER, Christine HELARY-OLIVIER.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.

15. ZAC Léon Blum – création d'un réseau de chaleur et frigorifique en eaux grises. Approbation de la modification du programme des équipements publics et de la modification du dossier de réalisation de la ZAC

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 15, la ZAC Léon Blum. Monsieur KNUSMANN.

M. KNUSMANN.- "Elle a été créée en décembre 2015 et, par une délibération de novembre 2017, le Conseil municipal avait approuvé une première modification du programme des équipements publics de la ZAC pour en actualiser le programme, concernant plus particulièrement le projet de réhabilitation et de rénovation de bâtiments situés au 135 avenue de Verdun, qui doivent permettre d'accueillir le centre musulman d'Issy-les-Moulineaux et une structure culturelle du CLAVIM.

GPSO, de son côté, en décembre 2017, reconnaissait le transfert de ces opérations d'aménagement dans la mesure où la compétence urbanisme allait lui être dévolue à partir du 1^{er} janvier 2018.

Aujourd'hui, le périmètre de la ZAC et le programme global des constructions restent inchangés, mais il convient d'actualiser le programme des équipements publics, ce sera la deuxième actualisation, pour intégrer la réalisation d'un réseau de chaleur et frigorifique en tant qu'équipement public. Un certain nombre d'études ont été menées ces derniers temps, la dernière ayant démontré que plus de 70 % des besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de la ZAC pouvaient être récupérés grâce au passage dans la rue Aristide-Briand d'un collecteur de réseau d'assainissement dont il était possible de récupérer les calories.

Une consultation a été lancée par la SPL d'aménagement SOA, et un contrat de concession a été attribué en septembre 2021 à la société Véolia Énergie France pour une durée de vingt ans, avec la possibilité de desservir en hypothèse basse environ 700 logements et en hypothèse haute, 1 200 logements.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à un peu plus de 2 millions d'euros hors taxes en version base, 700 logements, et à environ 2,9 millions d'euros hors taxes en version élargie à 1 200 logements.

Le financement de cette opération est assuré à hauteur de 26 % par Véolia Énergie France, l'opérateur, de 48 % grâce à une aide de l'Ademe, significative, et de 26 % par la SPL Seine Ouest Aménagement.

La gestion du réseau de chaleur et de frigorifique relevant de la compétence des communes, le Conseil municipal de ce jour est appelé à en délibérer. Donc on vous demande de bien vouloir approuver la modification du programme des équipements publics de la ZAC et d'approuver, dans un second temps, l'incorporation de ce futur équipement dans le patrimoine de la commune."

M. le Maire.- "Merci. Des questions ?"

M. VERNET.- "Par rapport à la délibération qui a été présentée en Commission, il me semble que le réseau de chauffage est maintenant accessible à des entités privées, ce qui n'était pas prévu. Vous citez en particulier Monoprix, etc., pouvez-vous nous l'expliquer et comment cela se passe-t-il ?"

M. le Maire.- "Merci. D'autres questions ? Monsieur KNUSMANN."

M. KNUSMANN.- "Effectivement, on parle de logements de façon générale et pas spécifiquement de logements sociaux ou privés. En l'occurrence, le réseau considéré desservira surtout l'immeuble Garibaldi, le plus important pour l'instant dans ce secteur."

M. le Maire.- "Attendez, une précision. KNUSMANN a parlé d'un dossier, mais c'est l'autre dossier, le n° 16 qui est la détermination du périmètre de développement du réseau de chaleur, alors que le n° 15 portait sur la création d'un réseau de chaleur et frigorifique en eaux grises."

M. VERNET.- "Excusez-moi. Vous avez raison."

M. le Maire.- "On va vous répondre globalement sur les deux délibérations. Merci M. KNUSMANN de vous réveiller."

Monsieur VERNET, reposez votre question, s'il vous plaît."

M. TANTI.- "Est-ce qu'on pourrait avoir une précision ?"

M. le Maire.- "Laissez M. VERNET s'exprimer et ensuite, je vous donne la parole."

M. VERNET.- "Vous avez tout à fait raison, ma question portait sur la délibération n° 16 et pas sur la n° 15."

M. le Maire.- "KNUSMANN avait anticipé. Monsieur TANTI ?"

M. TANTI.- "Je voulais juste savoir si, grâce à cette opération, l'investissement était rentable ? J'ai compris qu'une partie est prise par l'Ademe, ce sont quand même les contribuables qui paient. Ensuite, on investit. Est-ce que cela rapporte quelque chose ou pas ?"

M. le Maire.- "Monsieur KNUSMANN, vous êtes chargé de questions."

M. KNUSMANN.- "Ce type d'investissement mérite d'être validé à l'aune du temps. La récupération de calories un peu partout et notamment dans les réseaux d'assainissement est un phénomène assez connu. Il y a déjà des techniques de récupération d'eaux grises qui se font notamment au Japon."

M. le Maire.- "Et à Singapour."

M. KNUSMANN.- "La Ville de Paris s'était également lancée sur ce type d'opération. Nous la lançons après qu'un certain nombre d'études aient été menées depuis plusieurs années quand même. Et la meilleure preuve d'une certaine rentabilité, c'est que des investisseurs privés qui ont été candidats à ce dossier, à la concession."

M. le Maire.- "J'ajoute, et vous l'avez su mais M. GUILCHER pourrait vous le dire, qu'on utilise maintenant l'analyse des eaux grises pour la covid. C'est un des premiers éléments qu'on utilise comme base pour l'analyse, c'est pas mal. On n'est pas tellement en retard en lançant le dossier."

M. TANTI.- "Oui, Monsieur le Maire, tout au début, ce sont les marins-pompiers de Marseille qui l'ont fait."

M. le Maire.- "Tant mieux. Vous êtes concerné, Monsieur TANTI ?"

D'autres questions ? Vous êtes d'accord.

Nous passons au vote sur le premier élément, la création du réseau de chaleur en eaux grises.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté. Merci."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification du programme des équipements publics et la modification du dossier de réalisation de la ZAC Léon Blum, relatives à la réalisation d'un réseau de chaleur et frigorifique en eaux grises.

APPROUVE l'incorporation de cet équipement dans le patrimoine de la commune en fin de concession d'aménagement le 31 décembre 2041.

PRECISE que l'ensemble des biens constitutifs du réseau de chaleur et frigorifique urbain de la ZAC Léon Blum seront remis à titre gratuit à la Ville d'Issy-les-Moulineaux à l'expiration de la concession d'aménagement.

PREND acte du financement des travaux à 100% par le concessionnaire (VEOLIA Energie France), l'ADEME et l'aménageur (SPL SOA).

AUTORISE le Maire à prendre tout acte nécessaire en application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

16. Détermination du périmètre de développement du réseau de chaleur et de froid Issy Cœur de Ville

M. le Maire.- "Point n° 16. Détermination du périmètre, nous y revenons, pour ce réseau de chaleur et de froid pour Issy Cœur de Ville."

M. KNUSMANN.- "On passe d'un réseau qui, dans le premier cas, partait des eaux d'assainissement et là, nous passons au même type de dossier mais pour un réseau de chaleur qui part de la géothermie.

L'éco-quartier Issy Cœur de Ville va être approvisionné en énergie par un réseau de chaleur et de froid provenant de la géothermie. Dès l'origine du projet, la Ville et le promoteur et l'exploitant du réseau considéré Engie Énergie Services, étaient convenus du principe de raccorder les bâtiments environnant la ZAC Cœur de Ville.

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie a prévu un classement automatique de ces réseaux de chaleur répondant à certains articles du code de l'énergie, notamment quand ils sont alimentés à plus de 50 % par une énergie renouvelable ou de récupération. Le classement d'un réseau de chaleur et de froid, instauré par les textes, est une procédure qui permet de rendre obligatoire le raccordement à ce réseau de toutes les nouvelles installations situées dans une zone prédéfinie. C'est ce que nous allons vous demander d'approuver aujourd'hui.

Est concernée par l'obligation de raccordement toute installation de bâtiment neuf ou faisant l'objet de rénovations importantes, comme nous l'avons fait avec ILN, ce qui a été présenté au sein d'une concertation, qui a été longue et fort détaillée aux habitants de la résidence du Bois Vert.

Il est demandé au Conseil municipal, conformément aux ambitions de la Ville dans ce domaine, parce que là on procède vraiment du développement durable, et aux accords de principe rappelés tout à l'heure, de déterminer ce périmètre de développement du réseau desservant jusqu'ici uniquement la zone Cœur de Ville et d'y inclure les résidences ILN Mairie et Bois Vert, ainsi que tous les bâtiments rattachés initialement à la chaufferie existante, en particulier le CAM. Le classement portera sur le chaud, sur l'ensemble des entités raccordées à la chaufferie existante, et sur le froid, en plus, pour Bois Vert et ILN Mairie."

M. le Maire.- "Nous avons déjà le Fort équipé en géothermie. À l'époque, cela avait rué un peu et maintenant les gens constatent une réduction de facture de 30 % sur l'énergie déployée par rapport aux augmentations actuelles, c'est plus de 30 % bien entendu, et ils tirent profit de cette innovation.

Nous avons demandé qu'elle soit étendue à tout le Cœur de Ville. Il y a de nombreux logements privés et 100 logements sociaux, plus le raccord aux immeubles anciens du bâtiment ILN, de l'autre côté de la rue, du bâtiment Bois Vert à côté.

Je crois que c'est une très belle opération que l'on réalise en anticipation, je remercie M. KNUSMANN et son équipe de cette opération.

Pour répondre à M. TANTI, c'est la géothermie, il y a des compteurs, tout ça est une tradition maintenant bien rodée. Je crois que cela doit s'équilibrer, puisque des sociétés privées gèrent avec nous.

Avez-vous des questions ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Accordé."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

DECIDE du classement du réseau de chaleur et de froid Issy Cœur de Ville (ICV), en application de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 août 2047.

DÉCIDE que le périmètre de développement prioritaire du réseau Issy Cœur de Ville (ICV) sera composé de la parcelle cadastrée AE 58 (20 787 m²), parcelle qui inclut notamment les résidences de Seine Ouest Habitat et Patrimoine ILN Mairie (315 logements) et Bois Vert (108 logements), ainsi que d'autres bâtiments rattachés à la chaufferie existante. Ce classement porte sur le chaud sur l'ensemble des entités raccordés à la chaufferie existante et également sur le froid pour Bois Vert et ILN Mairie.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document ou arrêté se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

V – PATRIMOINE – Fanny VERGNON

17. Cession à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine d'un ensemble immobilier préempté sis 42, rue Marcel-Miquel

M. le Maire.- "Fanny VERGNON pour la cession à la SEM d'un ensemble immobilier au 42 rue Marcel-Miquel. Fanny."

Mme VERGNON.- "Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne un ensemble immobilier préempté au 42 rue Marcel-Miquel par décision n° 2021-199, en date du 28 octobre. La Ville a exercé son droit de préemption sur ce bien aux prix et conditions de la DIA.

Le projet prévoit la création par la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine de 5 logements intermédiaires et 11 logements locatifs sociaux, conformément aux besoins et objectifs que la Ville s'est fixés en matière de logements et mixité sociale dans le quartier. L'immeuble est en bon état s'agissant des parties communes et de la façade, il n'y a pas de travaux importants à prévoir.

SOHP a accepté d'acquiescer au prix acquitté par la Ville. Ce prix de cession est conforme à l'avis de la Direction nationale d'interventions domaniales, en date du 26 octobre 2021.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession SOHP de l'ensemble immobilier situé au 42 rue Marcel-Miquel au prix principal de 3 millions d'euros majoré des frais réels d'actes notariés acquittés par la Ville -c'est SOHP qui paie les actes- et donc d'autoriser M. le Maire à signer tout acte y afférent."

M. le Maire.- "Des questions ? On continue le développement de notre office HLM et annexe. C'est une petite acquisition qui est réalisée.

Ne prennent pas part au vote : André SANTINI, Fanny VERGNON, Philippe KNUSMANN, Ludovic GUILCHER, Édith LETOURNEL, Sabine LAKE-LOPEZ, Tiphaine BONNIER et Christine HELARY-OLIVIER.

Avis contraires ? Abstentions ? Accordé."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

APPROUVE la cession à Seine Ouest Habitat et Patrimoine de l'ensemble immobilier sis 42, rue Marcel Miquel sur la parcelle cadastrée L. n°29 au prix principal de 3 000 000 €, majoré des frais réels d'actes notariés acquittés par la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

Ne prennent pas part au vote de cette délibération : André SANTINI, Fanny VERGNON, Philippe KNUSMANN, Ludovic GUILCHER, Edith LETOURNEL, Sabine LAKE-LOPEZ, Tiphaine BONNIER, Christine HELARY-OLIVIER

Adopté à l'unanimité

VI – ARCHITECTURE et BÂTIMENTS – Fanny VERGNON

18. Approbation de l'acte modificatif n° 2 au marché n°MA18015 relatif à l'exploitation, la maintenance et aux travaux des équipements de génie climatique

M. le Maire.- "Point n° 18. L'approbation de l'acte modificatif au marché relatif à l'exploitation, la maintenance et aux travaux de génie climatique. C'est encore Fanny VERGNON.

M. Jean-Baptiste BART ne prend pas part au vote de la délibération. Pourquoi ? Il est chez Dalkia."

Mme VERGNON.- "Il fait partie d'EDF."

M. le Maire.- "EDF a déjà revendu Dalkia. Ils géraient Isséane. Non ? Arrangez-vous. Je ne dis rien !"

Mme VERGNON.- "Cette délibération est un acte modificatif au marché relatif au marché relatif à l'exploitation, la maintenance et aux travaux de génie climatique des bâtiments communaux, le marché ayant été notifié à la société Dalkia le 3 septembre 2018 pour une durée de neuf ans.

Ce marché a déjà fait l'objet d'une modification n° 1 approuvée par délibération en date du 2 juillet 2020, qui constituait une plus-value de 2,61 %. Suite à des évolutions sur notre patrimoine, notamment l'installation d'une climatisation à l'Espace Andrée Chedid, le retrait des sites de la crèche Arc-en-ciel et de la maternelle Paul-Bert, il convient d'ajuster le marché.

Cette modification n° 2 entraîne une plus-value de 1,71 % sur le marché initial, c'est une diminution par rapport à la modification n° 1.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la modification n° 2 précitée au marché MA18105 et d'autoriser M. le Maire à la signer."

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question. Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté, sauf M. BART."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification n°2 au marché n°MA18015 ayant pour objet l'exploitation, la maintenance et les travaux des équipements de génie climatique des bâtiments communaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification n°2 au marché n°MA18015.

PRECISE que ladite modification n°2 a pour objet d'intégrer le matériel de climatisation à la Halte-Garderie Andrée Chedid, retirer les sites n°40 et n°52 du périmètre d'exploitation et augmenter le poste P3 du Centre de la Petite Enfance Marie-Marvingt et le poste P3 MRE (maintien et remise en état) du musée de la carte à jouer.

PRECISE que ladite modification n°2 prendra effet à compter de sa notification et à partir de la troisième saison de chauffe. Elle se terminera à la date de fin initiale du marché.

PRECISE que ladite modification n°2 a une incidence financière de 1,71% en plus-value sur le marché initial.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

Jean-Baptiste BART ne prend pas part au vote de cette délibération.

Adopté à l'unanimité

19. Attribution du marché d'études géotechniques pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux

M. le Maire.- "Point n° 19, Attribution du marché d'études géotechniques pour la Ville. C'est encore Fanny VERGNON."

Mme VERGNON.- "Cette délibération concerne l'attribution du marché d'études géotechniques pour la Ville d'Issy-les-Moulineaux. La Ville a besoin de conclure un marché pour la réalisation de missions géotechniques. Elle a lancé une consultation par voie d'appel d'offres ouvert."

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour un an renouvelable trois fois par reconduction tacite, soit une durée maximum de quatre ans. Sur la durée globale de l'accord-cadre, c'est estimé à 144 000 euros, soit 36 000 euros annuels, même si le nombre d'études devant être réalisées varie d'une année sur une autre."

M. le Maire.- "Des questions. Je mets aux voix."

Avis contraires ? Abstentions ? Accordé."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer le marché avec le groupement attributaire :

- Groupement SEMOFI SAS GEOSOND, sis 565, rue des Vœux Saint Georges 94290 VILLENEUVE LE ROI.

PRECISE que le marché est un accord-cadre mono-attributaire de Services, à bons de commande, traité à prix unitaires et unitaires forfaitisés, sur la base des prix unitaires et unitaires forfaitisés du bordereau des prix. L'accord cadre ne comporte pas de montant minimum ni de montant maximum annuel, conformément aux dispositions des articles L.2125-1, R.2162-2 et suivants du Code de la commande publique

PRECISE que l'accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un (1) an renouvelable trois (3) fois par reconduction tacite, soit une durée maximale de quatre (4) ans. Le titulaire de l'accord-cadre concerné ne peut refuser sa reconduction conformément à l'article R.2112-4 du Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

Adopté à l'unanimité

VII – VIE DES FEMMES – Fanny VERGNON

20. Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2021

M. le Maire.- "Point n° 20. Le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes à Issy-les-Moulineaux. Fanny VERGNON. Vous vous occupez de tout, Fanny."

Mme VERGNON.- "Ce rapport a été produit, comme chaque année, à partir de données fournies par l'INSEE et des évaluations et documents fournis par la commune. Il est dans la continuité de celui que je vous ai présenté l'année dernière."

On peut souligner quelques points :

- L'action permanente de l'Espace Santé Simone Veil dans les actions de soins, de planification familiale et d'éducation à la sexualité, qui accueille en grande majorité des femmes, 94,8 % ;
- Le dynamisme de nos clubs sportifs féminins et plus spécifiquement le football, le handball, le tennis de table et le triathlon ;
- Et la poursuite des actions inscrites au premier plan d'action 2021-2023, présenté au Comité technique du 26 novembre 2020 pour le personnel de la commune.

C'est une prise d'acte."

M. le Maire.- "Ne le prenez pas mal, il n'y a pas de vote. C'est une prise d'acte."

Vos questions ? Pas de question."

Il est pris acte.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2021.

VIII – DÉVELOPPEMENT DURABLE – Tiphaine BONNIER

21. Présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2021

M. le Maire.- "Point n° 21, présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable. Tiphaine BONNIER."

Mme BONNIER.- "Merci Monsieur le Maire. C'est également un rapport qui vous est présenté chaque année à la même période. Ce sont 60 pages qui retracent tout ce qu'a fait la Ville en matière de développement durable et je remercie l'ensemble des délégations et des services ayant contribué à ce rapport.

Il vous a été fourni. Je ne vais pas le reprendre dans le détail, juste parler de quelques faits marquants en 2021 :

- le renouvellement de la labellisation éco-école de l'école des Chartreux ;
- Extension de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques avec la mise en place du retrait à domicile des gros appareils électroménagers sur rendez-vous ;
- le lancement du premier Défi Zéro Carbone citoyen ;
- la mise en place de Fresques du climat pour tous les publics, élus, grand public, membres du Conseil communal de la jeunesse ;
- la réalisation en partenariat avec la SEM ISSY MEDIA des épisodes Web-série *Ça commence par Issy* ;
- l'installation de nouvelles bornes de rechargement électrique en matière de mobilité.

Évidemment, nous allons continuer à mettre en œuvre ces actions en 2022 ainsi que des nouvelles, que ce soit sur les plantations d'arbres, un partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux, le développement des énergies propres notamment l'hydrogène, les stations Vélib' et continuer la sensibilisation et la communication auprès du grand public.

C'est une prise d'acte."

M. le Maire.- "Il y a quelques jours, Tiphaine a lancé la plantation, de combien d'arbres ?"

Mme BONNIER.- "120."

M. le Maire.- "Sur l'esplanade du Foncet, c'est très réussi et parfaitement adapté.

Nous ne votons pas. Nous prenons acte."

Mme VESSIÈRE.- Sur la prise d'acte, on peut faire deux ou trois remarques ?"

M. le Maire.- "Bien sûr."

Mme VESSIÈRE.- "C'est un catalogue à la Prévert, de 64 pages mais il est joli.

Page 11, on lit qu'il a été installé 166 arceaux pour stationner les vélos. Je constate qu'il n'y en a pas, ni devant la mairie, ni devant Monoprix qui se situe en face de la mairie. C'est une gageure que de venir faire ses courses à vélo à Monoprix. Est-ce un choix délibéré ou un pur hasard ?

À la même page, on nous dit que la moyenne, entre août 2020 et juillet 2021, a été de 53 116 locations mensuelles de vélos Vélib' mais sans savoir le nombre de vélos mis à disposition sur la ville, cela ne reflète pas réellement la situation. En fait, quel est le nombre de Vélib' mis à disposition sur la Ville ?

Page 14, une phrase m'a interpellée : En 2020, le contexte particulier de Covid-19 avait permis de diminuer de 6,5 % les émissions de gaz à effet de serre sur la ville. En attendant les résultats pour l'année 2021, la Ville s'est fixé comme objectif en 2022 de réduire de 3,2 % ses émissions territoriales de gaz à effet de serre,

soit, et là un calcul est fait, une diminution de 3 075 tonnes équivalent CO₂. Si vous faites le calcul, c'est que la diminution de 3,2 % en 2022 s'applique à 2020 et non à 2021 dont vous n'avez pas les chiffres, ce qui est un engagement très fort. En effet, en 2020, il y avait déjà eu une baisse de 6,5 %. J'espère que c'est tenable et que cela a bien été relu et que cela ne s'applique pas à 2021 sinon, on n'aurait pas pu faire le calcul.

Pages 17 et suivantes, on lit le nombre d'arbres plantés. Finalement, il faudrait aussi quelque part indiquer le nombre d'arbres abattus pour être certain d'être dans une dynamique positive. Ce serait très bien de l'indiquer.

Page 18, vous pouvez lancer des cours Oasis, cela fait des années qu'on a fait des cours d'école minérales à Issy-les-Moulineaux. Je me souviens particulièrement de l'école Louise-Michel dont on n'a jamais réglé le problème de la cour de récréation sur le toit qui gèle. Soit on mettait du produit pour que ce ne soit pas gelé, mais ce produit était interdit aux enfants. Le problème était insoluble.

Évidemment, la création de trois pergolas et l'alimentation d'un brumisateur et d'une fontaine est une idée géniale, tout le monde savait dès le départ que cette cour était béton. Concernant l'école Louise-Michel, on lit que l'étanchéité sera à reprendre. En fait, cette école fuit depuis 2014, dès son ouverture, est-ce que la garantie décennale a été appliquée ou va-t-elle s'appliquer ?

On se félicite de la mise en place de la collecte des bio-déchets, déjà en vigueur sur deux Villes de GPSO où on a voté l'idée qu'il fallait acheter des outils pour faire cette collecte. Il est indiqué qu'elle sera faite à Issy-les-Moulineaux à partir d'octobre prochain. Il faut bien comprendre octobre 2022, est-ce bien vrai ?

Et puis, finalement dans ce catalogue, une chose m'a étonnée : le soutien scolaire de rentrée organisé par le CLAVIM. J'ai l'impression qu'on s'éloigne du sujet du développement durable. C'est qualifié d'innovant. J'ai quelques doutes. Je l'ai pratiqué, il y a vingt ans. Ce n'est carrément pas innovant de faire des stages de soutien à la rentrée scolaire, c'est largement répandu depuis longtemps."

M. le Maire.- "Tiphaine, vous voilà habillée pour l'hiver, par une experte. Cette catégorie sait tout ce matin. Ce matin, au Syndicat des eaux, on lançait un plan modeste de 2,100 milliards : 150 communes, une opposante, écolo, qui savait tout ! C'est quand même difficile d'être tout seul par rapport à 150 Villes. Ça ne fait rien. On continue. On sait tout ! Et là, vous avez un très bel exemplaire. Est-ce que vous êtes capable de répondre à ce professeur d'écologie ? Elle a lu le rapport."

Mme VESSIÈRE.- "J'aimerais être classée autrement, je ne suis pas professeur d'écologie et je n'ai jamais souhaité l'être."

M. le Maire.- "Votre ton est le ton d'un professeur d'écologie, que nous saluons parce que nous sommes des petits cerveaux, nous !"

Mme VESSIÈRE.- "Je m'évertue seulement à parler clairement de la position où je suis, qui n'est pas commode."

M. le Maire.- "Évertuez-vous. Tiphaine a la parole."

Mme BONNIER.- "Je vais vous répondre sur la partie développement durable. Sur les sujets mobilité, je laisserai notre collègue David prendre la parole, sur les sujets des cours d'école, peut-être Fanny."

M. le Maire.- "Ou Bernard."

Mme BONNIER.- "Et, peut-être les deux parce qu'on travaille ensemble sur les cours Oasis.

Je vais rebondir en premier sur le fait que le soutien scolaire n'est pas du développement durable. C'est dommage, c'est dans le Code de l'environnement, cela fait partie des cinq finalités c'est-à-dire l'épanouissement de tous les êtres humains. Le développement durable, ce n'est pas que du vert et pas que des petites bêtes, c'est aussi tout un tas de sujets et le soutien scolaire en fait partie."

(Intervention inaudible, hors micro de Mme VESSIÈRE)

Mme BONNIER.- "Je ne vous ai pas parlé d'écologie mais d'épanouissement.

Sur le remplacement des arbres, quand il y a des tempêtes, des arbres tombent, il est important de les abattre et de les remplacer. Quand un arbre est vieux il ne capte plus la même quantité de carbone. Même s'il paraît en bonne santé, l'état phytosanitaire montre autre chose, donc il est important de le remplacer. Quand on remplace un arbre ou qu'on en abat un, ce n'est pas pour le plaisir de l'abattre, c'est parce que derrière il y a de véritables sujets. Quand on parle de plantation d'arbres, il y a des campagnes de remplacement mais c'est aussi pour toutes les raisons que j'ai mentionnées précédemment.

Sur les bio-déchets les deux communes que vous mentionnez de GPSO, c'était à titre d'expérimentation également. Là, on va passer sur le territoire de la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Octobre prochain, on est en décembre, du coup, 2022, on s'entend là-dessus.

Sur les cours Oasis, cela fait partie des projets de végétalisation de la Ville et de lutte contre les îlots de chaleur urbains. Je ne sais pas si Fanny veut reprendre la parole sur les travaux."

Mme VERGNON.- "Sur l'école Louise Michel, vous avez de vieilles informations. Nous avons réalisé des travaux cet été."

M. le Maire.- "Vous voulez dire que Madame s'est trompée."

Mme VERGNON.- "C'est dingue !"

M. le Maire.- "C'est un crime de lèse-majesté."

Mme VERGNON.- "Après un test très probant à l'école Anatole France, contre les cours qui gèlent à 3 degrés parce qu'en plein vent et qu'il y a de l'eau résiduelle, on a mis dessus du béton drainant qui permet d'éviter ce gel à 3 degrés. Comme ce sont des cours en hauteur, c'est plus difficile à végétaliser qu'une cour en pleine terre mais nous y travaillons."

M. le Maire.- "Madame ne manquera pas de mettre à jour ses notes."

M. DAOULAS.- Sur la partie mobilité, vous avez principalement parlé de la question des Vélib'. Sur la question des Vélib' dans le dossier, que vous avez l'air de critiquer sur le florilège, la liste à la Prévert, il y a beaucoup d'informations et vous auriez pu en trouver. Pour ce qui est du nombre de Vélib' disponibles sur la commune, vous avez les informations sur l'open data de la commune qui est très bien fait."

Mme VESSIÈRE.- "Ce n'est pas dans le rapport !"

M. DAOULAS.- "Il est disponible pour tout le monde. 16 stations permettent d'avoir plus de 500 Vélib' sur la commune. Vous avez dans le rapport, le nombre de locations. Vous avez le flux perpétuel quotidien avec la moyenne. C'est disponible. Je vais vous les citer, il suffit de lire page 11 du rapport : la moyenne, c'est 53 000 locations mensuelles au départ ou à l'origine d'Issy-les-Moulineaux, soit 3 320 par station en moyenne, ce qui représente une augmentation de 49 % sur l'année par rapport à 2019. Vous avez même le détail sur les différents types d'abonnement."

M. le Maire.- "Voilà. Merci. Il n'y a pas de vote. Je pense que vos questions ont reçu réponse."

Il est pris acte.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière de développement durable à Issy-les-Moulineaux pour l'année 2021.

22. Compte de résultat du budget climat 2020 et débat d'orientation climatique relatif au budget climat 2022

M. le Maire.- "Point n° 22. Le compte de résultat du budget climat. Tiphaine BONNIER."

Mme BONNIER.- "Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer d'apporter les éclaircissements nécessaires à la question que vous avez posée, Madame VESSIÈRE.

Pour rappel, effectivement, c'était en février 2021, la Ville s'est dotée d'un budget climat. L'objectif est de comptabiliser annuellement un plafond maximal d'émissions de CO₂ pour atteindre la neutralité carbone au niveau national à horizon 2050, donc un équilibre entre les émissions, le CO₂, et l'absorption de celui-ci.

Pour rappel de la méthodologie, qui est peut-être un peu complexe, nous avons un débat d'orientation climatique en décembre n-1, on va annoncer les enjeux de l'année à venir, donc, en décembre 2021, donc aujourd'hui, je vais vous présenter le compte de résultat de 2020, et on va annoncer les enjeux de 2022.

En février 2022, là on indiquera le plafond annuel d'émissions de gaz à effet de serre, ce sera un prospectif de l'année 2022. En décembre, on présente le résultat climatique de l'année précédente. Là, je vous présente les résultats 2020 et, en décembre 2002, les résultats 2021. Pourquoi ?

Ce n'est pas aussi simple qu'un budget financier, même si je pense qu'Édith ne serait pas d'accord avec le fait que j'utilise la simplicité, mais sur les émissions de gaz à effet de serre et notamment les chiffres qui remontent, le temps n'est pas le même, d'où ce décalage.

Je vous présente ici les résultats de 2020.

L'objectif était de diminuer de 3,3 %, et le compte de résultat permet d'identifier une réduction de 6,5 %, notamment dû au contexte sanitaire du covid, on ne va pas se mentir, en toute transparence. Vous avez eu la répartition par secteurs résidentiels, tertiaires, industries, déchets, transports, avec les résultats 2019, les objectifs de 2020 et le réel de 2020. C'est là où l'on voit la différence. On a également ventilé ces mêmes résultats par acteurs.

Donc, pour 2022, évidemment l'objectif est de continuer cette réduction des émissions de gaz à effet de serre. On compte sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, que ce soient les acteurs publics de la Ville puisqu'on se doit d'être irréprochables, ou les ménages et les entreprises avec lesquels on travaille activement.

Là aussi, les objectifs 2021 sont rappelés et vous avez les objectifs 2022, en sachant que les résultats définitifs 2021, comme vous l'avez compris, je pourrai vous les donner qu'un peu plus tard.

Ce qui est important, ce sont les actions réalisées, et celles que l'on doit poursuivre pour l'année prochaine et par secteurs :

- Par exemple sur les bâtiments, c'est la création du guichet unique citoyens, Seine Ouest Rénov' et sur les actions à poursuivre, c'est le schéma directeur de l'énergie, ce sont les opérations de rénovation énergétique des immeubles sur le territoire ;
- Sur le plan d'action transports, la ZFE, dont on a déjà parlé tout à l'heure, les réseaux de bornes de recharge électrique et les actions à poursuivre, l'accroissement du nombre de stations Vélib' et le plan vélo à l'échelle GPSO ;
- Sur les déchets, on en a également parlé dans le rapport développement durable, ce sont les collectes de gros équipements D3E et c'est l'aménagement en cours d'un local aux Épinettes destiné à accueillir un tiers lieu Zéro Déchet dont on avait précédemment parlé lors du dernier Conseil municipal. Les actions à poursuivre, dans le même domaine, portent sur les bio-déchets, vous en avez parlé, sur le plan local de prévention des déchets ;
- Sur l'absorption carbone, pour permettre d'atteindre la neutralité, c'est continuer la végétalisation du territoire et notamment aussi les cours d'école.

Là aussi, c'est une prise d'acte. Vous avez eu toute une annexe au rapport de développement durable, qui se veut le plus transparent possible compte tenu des chiffres dont on dispose également. Certains chiffres ne remontent pas tous les mois ou toutes les années et ne dépendent pas forcément que de la Ville. Là aussi, des ajustements sont faits en fonction des données qui remontent.

Je voudrais, en dernier point, on s'était engagé à mettre en ligne un tableau de bord reprenant les différents chiffres, signaler qu'il est en ligne sur le site de la Ville d'Issy-les-Moulineaux."

M. le Maire.- "J'avais noté les dernières fois qu'un des acteurs majeurs de la réduction des gaz à effet de serre, c'était la rénovation urbanistique. A-t-on gardé ces chiffres ?"

Mme BONNIER.- "Tout à fait."

M. le Maire.- "C'est quand même drôle : le plus gros impact, c'est parce qu'on a démolit et reconstruit beaucoup. Certains tordent le nez, mais c'est l'élément déterminant pour lutter contre l'effet de serre."

Mme BONNIER.- "Tout à fait. C'est aussi l'objet de la loi SRU. Quand je vois les délibérations précédentes sur les réseaux de chaleur, la géothermie, toutes ces nouvelles méthodes de construction, cela entre dans le budget climat. On le voit bien, comme vous l'avez mentionné, ce sont les bâtiments et les ménages les plus émetteurs de gaz à effet de serre. C'est en priorité sur ces secteurs qu'il nous faut agir."

M. le Maire.- "Des questions ?"

M. VERNET.- "Merci pour cette présentation. Je trouve que parler en pourcentage de réduction est parfois un peu ambigu, en particulier ici où plusieurs années se succèdent. Il est peut-être plus intéressant de parler en valeurs objectives qui ont été données. Lorsque vous dites que l'objectif 2021, c'est 3,5 % de réduction, quand on reprend les valeurs absolues, c'est bien effectivement par rapport au réalisé 2020 que l'on va calculer ces 3,5 %. Ce qui veut dire que l'impact du covid qui a entraîné une baisse exceptionnelle, parce que l'activité a été ralentie en 2020, risque de mettre notre objectif 2021 plus difficile à atteindre parce que c'est une réduction de 3,5 % par rapport à un point qui était anormalement bas."

Je ne sais pas si les données effectivement sur 2020 sont complètement à interpréter, car le contexte du covid a modifié de façon notable les secteurs qui étaient importants. En particulier, on voit une baisse énorme sur le tertiaire, je pense que c'est lié au télétravail qui a entraîné cette décroissance exceptionnelle.

Effectivement, on pourrait être en situation difficile lorsqu'on aura les chiffres de 2021, parce qu'ils ne seront peut-être pas aussi favorables que ceux de 2020 mais il faudra prendre la vue des deux années complètes pour y comprendre quelque chose. Et l'analyse des domaines d'activité et les chiffres qui nous sont présentés ce soir sur 2020 sont fortement impactés par le contexte particulier du covid. Je crains que l'on ne puisse pas en tirer autant de valeurs cette année. Par contre, l'exercice est particulièrement intéressant. Je crois que ce sera surtout intéressant en 2021 lorsqu'on aura les données sur les deux années."

M. le Maire.- "C'est une question intelligente, Monsieur. Tiphaine ? "

Mme BONNIER.- "Effectivement, l'adoption du budget climat est tombée l'année du covid, l'année de référence, c'est 2019 mais dans les chiffres après, tout a été bouleversé par la conjoncture. Effectivement, 6,5 % à la place de 3,3, c'est important.

Sur le côté pourcentage ou réel, en fait, on présente aussi les deux, puisque comme on le disait un peu en amont, on parle en tonnes équivalent carbone, autant dire que cela ne parle pas à tout le monde. De parler en pourcentage permet aussi de parler au plus grand nombre pour que chacun se saisisse de la matière.

Maintenant, je vous rejoins, ce sera intéressant en 2022 quand on présentera les chiffres effectifs de 2021, il faudra effectivement prendre en compte ces chiffres pour avancer, sachant que le covid était en 2020 et, comme Édith en a parlé côté finances, 2021 reste bouleversée. 2022, c'est dans quelques semaines, on verra ce que cela donne également. Effectivement, les années de référence sur lesquelles on travaille apportent de la difficulté à l'exercice.

Cela dit, c'est un exercice inédit, on l'avait déjà dit à l'adoption en février, et on progresse au fur et à mesure des années et de la présentation des bilans, des chiffres, des tableaux. On travaille aussi également dessus. Ce n'est pas figé dans le temps.

Je prends néanmoins en compte vos remarques sur le pourcentage et valeurs réelles pour que ce soit lisible pour le plus grand nombre possible."

Mme VESSIÈRE.- "Une question purement pragmatique. Dans les initiatives et poursuites d'action que vous avez mentionnées, c'est très bien. Une me paraît manquante, c'est de continuer ou de nouveau procéder à la sensibilisation des copropriétés et des propriétaires de plateformes de parking pour installer des prises électriques pour les véhicules, par exemple hybrides. Je fais partie de ces gens, j'en connais plusieurs, qui se battent pour faire installer une prise dans le parking que je loue. C'est un sport de combat. On vous trouve tous les articles pour détourner la loi qui fait que normalement vous avez droit à une prise. Quand il faut la faire installer, c'est une autre paire de manche."

M. le Maire.- "C'est David, non ?"

Mme VESSIÈRE.- Une fois que vous avez un véhicule hybride, vous pouvez rouler en ville tranquillement, si vous le rechargez chaque nuit."

M. le Maire.- "Premièrement David DAOULAS, puis Thierry LEFÈVRE."

M. DAOULAS.- Il y a un droit à la prise. Toute personne qui vit en copropriété ou dans une propriété privée simple, individuelle, peut avoir un droit à la prise. De fait, la copropriété ne peut pas s'y opposer."

M. le Maire.- "Si ça ne marche pas, on vous écrit. Vous avez l'habitude ?"

M. DAOULAS.- "Les copropriétés doivent le faire appliquer. Je ne sais pas qui gère au niveau de l'urbanisme."

M. le Maire.- "Qui fait la publicité pour ça ?"

M. DAOULAS.- "Dans l'absolu, tout locataire, tout copropriétaire a droit à la prise."

M. le Maire.- "Matériellement, comment fait-on ? Comment on fait quand ça ne marche pas ou que l'on ne vous répond pas ?"

Mme VESSIÈRE.- "C'est privé."

M. le Maire.- "Quelle est la procédure ? Comment informe-t-on les gens ?"

M. LEFÈVRE.- "J'apporte un témoignage sur Les Épinettes, qui me semble exemplaire. Tout d'abord, cela ne coûte rien à la Ville. C'est une association très efficace, qui se développe à vitesse grand V en Île-de-France."

C'est une association privée qui n'a rien à voir avec la copropriété, qui s'est rapprochée de la copropriété en question et a installé des prises. Après, les personnes individuellement paient un petit dû mensuel pour le raccordement à la prise en question. L'association se charge de toute l'installation donc il n'y a pas de frais d'investissement à faire.

C'est la bonne méthode. Ce n'est pas à la Ville de s'impliquer dans cette affaire et de gager le budget public. Je vous propose, en l'occurrence, de vous rapprocher du syndic, M. BIZOT pourra vous mettre en relation avec le responsable du syndic des copropriétés des Épinettes et avec l'association en question. Elle est très efficace."

Mme VESSIÈRE.- "Là où il y a un syndic, cela peut se résoudre facilement. Quand un propriétaire a une plateforme dans un immeuble, qu'il loue 20 parkings et vous explique que si vous n'habitez pas la copropriété, vous n'aurez pas la prise, alors qu'il loue et engrange pas mal d'argent, c'est un autre débat."

M. le Maire.- "Monsieur DAOULAS est à votre disposition pour régler ce problème et M. LEFÈVRE également !"

M. KNUSMANN.- "Dans l'instruction et la délivrance des permis de construire pour les constructions neuves, par définition, c'est une exigence qui figure dans le dossier."

M. LEVY.- "Ce qui coûte le plus cher dans les copropriétés, c'est le chemin de câbles qu'il y a entre le compteur et les places de parking. Après, chacun installe une prise et paie un abonnement à une société, comme le disait Thierry LEFÈVRE. Ce qui coûte le plus cher et que refusent certaines copropriétés, ce sont tous les chemins de câble du compteur aux places. C'est comme la télévision. Vous installez dans un immeuble, un chemin de câbles pour recevoir la télévision et, individuellement, vous vous abonnez au câble."

M. le Maire.- "Vous avez assisté à un spectacle hollywoodien, quand vous avez un ennui pour la borne, il y a DAOULAS, LEFÈVRE et KNUSMANN ! Madame VESSIÈRE accepte de servir la messe ! Monsieur LEVY est évidemment dans le coup."

Il n'y a pas de vote pour conclure. Tiphaine est très déçue mais c'est comme ça !"

Il est pris acte.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du compte de résultat du budget climat 2020.

PREND ACTE du Débat d'Orientation Climatique relatif au budget climat 2022.

23. Approbation du Contrat Eau, Trame Verte et Bleue, Climat des Plaines et Coteaux la Seine centrale urbaine pour la période 2022-2024

M. le Maire.- "Point n° 23, encore Tiphaine qui rentre par la fenêtre pour le contrat Trame verte et bleue. Allons-y !"

Mme BONNIER.- "L'approbation du contrat... "

M. le Maire.- "Là, il y a un vote."

Mme BONNIER.- "Tout à fait. Ce contrat Eau, Trame Verte et Bleue, Climat des Plaines et Coteaux la Seine centrale urbaine pour la période 2022-2024, je l'appellerai le Contrat quand je l'aborderai dans les prochaines minutes."

M. le Maire.- "Accordé !"

Mme BONNIER.- "Cela fait écho à ce que disait Édith sur les projets et les développements qui doivent faire l'objet de subventions par rapport à toutes les raisons qu'elle a abordées tout à l'heure. C'est dans ce cadre que l'on vous propose d'autoriser ce Contrat."

Il est à l'initiative de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil régional d'Île-de-France et de la métropole du Grand Paris. Ces trois partenaires financiers vont apporter prioritairement des subventions aux maîtres d'ouvrage qui s'engagent à réaliser des actions inscrites au Contrat. Ces actions s'inscrivent dans une démarche de préservation de la ressource en eau, de la protection et de la restauration de la biodiversité, de la nature en ville ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Vous avez eu, en annexes, les contrats ainsi que les différentes chartes. Je ne vais pas revenir dessus. Dans tous les cas, cela permettrait sur les projets de végétalisation de cours d'école, par exemple, c'est le thème de ce soir, d'obtenir des subventions que ce soit sur les études en amont ou sur la réalisation.

Le montant subventionné inscrit au contrat Eau, Trame verte et bleue est calculé à partir de la surface des travaux éligibles à concurrence de 100 €/m². En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce Contrat et d'autoriser M. le Maire à le signer en sachant que l'adhésion à ce contrat est gratuite pour la Ville."

M. le Maire.- "C'est la sortie qui est payante. Ce n'est pas négligeable. Vous avez pris note, c'est une mesure concrète, financée.

Vous êtes invités à poser vos questions.

Si vous en êtes d'accord, nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté.

Tiphaine, à vous de jouer !"

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

APPROUVE le Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine pour la période 2022-2024.

S'ENGAGE à respecter les objectifs et les priorités du Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine 2020-2024 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'action 2022-2024 annexé pour lesquelles la Ville d'Issy-les-Moulineaux est maître d'ouvrage.

Le montant inscrit au Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat est calculé à partir de la surface des travaux éligibles à hauteur de 100 € par m².

APPROUVE les objectifs et le contenu de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

AUTORISE le Maire à signer le Contrat Eau, Trame verte et bleue, Climat des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine pour la période 2022-2024 et les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

IX – CULTURE – Fabienne LIADZÉ

24. Approbation de la Convention de partenariat entre la Ville et le Comité social économique NESTLE FRANCE

M. le Maire.- "Point n° 24. Approbation de la convention de partenariat entre la Ville et le Comité social et économique Nestlé France. C'est une première."

Mme LIADZÉ.- "Oui, Monsieur le Maire.

Afin de poursuivre notre politique culturelle de partenariat avec les entreprises du territoire, cette convention, en annexe de la délibération, propose l'intégration aux collections des médiathèques de la Ville, de 526 documents, romans, bandes dessinées, documentaires, pour un montant estimatif de 7 890 euros -vous nous aviez posé la question, nous l'avons intégré dans la délibération-, issus de la bibliothèque du Comité social et économique de Nestlé France, détenu sur le site de Noisiel et non transféré au au siège social de Nestlé France à Issy-les-Moulineaux.

En contrepartie de cette cession gracieuse, la Ville octroie, aux salariés du siège social, l'accès aux médiathèques de la Ville à des conditions tarifaires préférentielles détaillées dans la délibération, et cette tarification sera valable pour toute inscription durant l'année 2022 pour une durée d'un an. Les Isséens bénéficieront de cette cession de documents car certains documents, romans, bandes dessinées, sont très demandés dans les médiathèques avec des files d'attente pour les réservations, et cela permettra un roulement un peu plus fluide.

Nous vous demandons d'approuver la convention de partenariat entre la Ville et le Comité social et économique Nestlé France."

M. le Maire.- "Il faut féliciter Fabienne, car d'autres sociétés ont pris des accords ou des Comités d'entreprise, et un prix littéraire est même délivré par ces jurys. Je félicite Fabienne, il faut poursuivre ce travail. C'est donc pour un ou deux ans mais, en réalité, ce sera continué. Il faudrait qu'on étende cela, Bernard s'y emploie pour le sport. Beaucoup d'entreprises ont envie de faire du sport et on a des installations qui s'y prêtent. Il faut essayer de coordonner, de faire des alliances pour le sport, la culture et autres. C'est ce que souhaitent les entreprises.

Vous avez des questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Accordé.

Fabienne, vous êtes mandatée !"

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville et le Comité Social Economique NESTLE France, siège social, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

X – RESSOURCES HUMAINES – Nathalie PITROU

25. Approbation du renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel communal auprès d'associations isséennes

M. le Maire.- "Approbation du renouvellement des conventions pour le personnel communal. C'est Nathalie qui a des points sur des sujets importants, par exemple intégrer un nouvel apprenti. Il faudrait aller un peu plus vite pour ces opérations. Nathalie PITROU."

Mme PITROU.- "La première délibération vient en complément d'une délibération votée au Conseil municipal du 14 octobre pour les avenants aux conventions de mise à disposition de personnel communal auprès d'associations isséennes.

Il vous est proposé de voter le renouvellement des conventions pour Issy Tourisme International, le CLAVIM, le COS et l'OMS. Ce point a été voté à l'unanimité lors du dernier Comité technique, qui s'est tenu le 2 décembre dernier ainsi que tous les autres points qui vont vous être présentés pour le volet des Ressources humaines."

M. le Maire.- "Là encore, les conseillers municipaux intéressés par ces organismes ne prennent pas part au vote de cette délibération."

M. BART.- "Une question sur le CLAVIM. Les 24 agents mis à disposition représentent combien d'équivalents temps plein ?"

M. le Maire.- "Qui répond ? Combien d'agents ?"

M. le Maire.- "M. BART ne participera pas au vote car je l'ai vu attendre ses enfants au retour du CLAVIM. Chut, il est bénéficiaire. En plus, je crois qu'il était assez content du service du CLAVIM. Ce n'est pas un opposant forcé !"

Réponse ?"

Mme PITROU.- "Ce sont tous des EPT, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Merci. Ça vous suffit, Monsieur BART ?"

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Accordé."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

APPROUVE les conventions de mise à disposition de :

- 2 agents communaux auprès de l'association Issy Tourisme International,
- 24 agents auprès de l'association Cultures Loisirs Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (CLAVIM),
- 2 agents auprès de l'association Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal (COS),
- 9 agents auprès de l'association Office Municipal des Sports (OMS).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

DIT que les conventions prendront effet, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} février 2022.

DIT que conformément à l'article 2.II du décret du 18 juin 2008, les associations précitées rembourseront à la ville d'Issy-les-Moulineaux les rémunérations des fonctionnaires municipaux et les charges sociales afférentes au prorata du temps de mise à disposition.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

26. Fixation du taux de rémunération des agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population

M. le Maire.- "Point suivant, le n° 26. Le taux de rémunération des agents recenseurs. Nathalie et éventuellement M. BÉRANGER."

Mme PITROU.- "Il s'agit de fixer le taux de rémunération des agents recenseurs dans le cadre du prochain recensement qui se tiendra du jeudi 20 janvier au samedi 26 février. Nous nous sommes appuyés sur la grille de 2020 en appliquant une augmentation d'environ 4 %. Ces 16 agents, sur la base du volontariat, seront chargés de cette mission particulièrement sensible car elle fait partie des outils précieux pour la gestion et la politique de la Ville."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

FIXE pour l'année 2022 la rémunération des agents chargés du recensement de la population isséenne comme suit :

- 52€ pour chacune des deux séances de formation ;
- 52€ pour le relevé d'immeubles et l'information des habitants ;
- 4,20€ par logement enquêté ;
- 2,10€ par adresse enquêtée ;
- 100€ pour les agents en charge du recensement des habitations mobiles et des personnes sans abri (durant la journée) ;
- 200€ pour les agents en charge du recensement des sans-abris lors de la Nuit de la solidarité métropolitaine ;
- 78€ si le taux de logements enquêtés pendant la première moitié de la période de recensement (soit jusqu'au lundi 7 février 2022) est supérieur ou égal à 75% ;
- 78€ si le taux de logements enquêtés en fin de collecte est supérieur ou égal à 95%,
- 78€ si le taux de réponse par internet est supérieur ou égal à 60% ;
- 78€ pour la qualité du travail (tenue du carnet de tournées, numérotation des questionnaires, classement des imprimés collectés) ;
- 2,10€ par logement repris à la suite d'une reprise de secteur d'un autre agent recenseur.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget communal.

Adopté à l'unanimité

27. Fixation du taux de rémunération des agents vacataires exerçant les fonctions de psychologues et psychomotriciennes au sein des services petite enfance et ressources humaines

M. le Maire.- "Point n° 27, les fonctions de psychologue et psychomotricienne. Nathalie, toujours."

Mme PITROU.- "Il s'agit de vous proposer d'augmenter les taux de vacation des psychologues et des psychomotriciennes, de la diététicienne, de la socio-esthéticienne et de la conseillère familiale et conjugale. Je vous remercie pour eux."

M. le Maire.- "Un chiffre ?"

Mme PITROU.- "Si vous voulez."

M. le Maire.- "C'est transparent."

Mme PITROU.- "Vous m'avez dit d'aller vite, c'est dans la délibération, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Bien sûr !"

Mme PITROU.- "Nous avons tous pris connaissance des délibérations."

M. le Maire.- "Donnez-nous le chiffre."

Mme PITROU.- "Pour les psychologues, le taux de vacation actuel est 17,77 euros et on propose de le passer à 27 euros. Pour les psychomotriciennes, le taux actuel est fixé à 16,10 euros de l'heure, on propose de le passer également à 27 euros, pour la socio-esthéticienne et la diététicienne à 24,50 euros."

M. le Maire.- "Cela n'avait pas été augmenté depuis quand ?"

Mme PITROU.- "Depuis 2011, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Des questions ?"

Mme VESSIÈRE.- "Oui, par rapport à la délibération que nous avons reçue, il n'y avait pas tous ces tarifs."

M. le Maire.- "Voilà pourquoi j'ai posé des questions indiscretes."

Mme VESSIÈRE.- "Judicieux, Monsieur. Ce n'est pas insolent de passer les psychologues et les psychomotriciennes à 27 euros. Cela fait dix ans qu'elles n'avaient pas été augmentées. Dans la conjoncture actuelle, où les psychologues sont assez demandés, des recrutements sont-ils prévus ?"

M. le Maire.- "On verra. Pour l'instant, on n'a pas les prévisions chiffrées. Mais au moins, vous êtes informés qu'on revalorise la fonction !"

Mme PITROU.- "Je suis d'accord, ce n'est peut-être pas dans la délibération, mais les chiffres ont été communiqués en Commission des finances."

M. le Maire.- "Nous passons au vote."

M. TANTI.- "Il serait utile d'avoir dans la délibération les chiffres qui viennent de nous être donnés. Ce n'est pas normal. Je ne retrouve nulle part !"

M. le Maire.- "Vous pouvez compléter, Madame l'adjoint. Ce sera fait."

M. TANTI.- "Merci."

M. le Maire.- "Nous passons au vote."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

ABROGE à compter du 1^{er} janvier 2022, la délibération du 15 décembre 2011, fixant, notamment, le taux de rémunération des agents vacataires employés en qualité de psychologues et psychomotriciennes.

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2022, le taux horaire de vacation des psychologues et psychomotriciennes en structure d'accueil petite enfance et du psychologue du travail à 27€ de l'heure.

PRECISE que les augmentations suivront les majorations des traitements des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales,

INDIQUE que toute vacation sera versée après service fait, au vu d'un état de vacation établi mensuellement.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

28. Fixation du taux de rémunération des agents vacataires du service éducation et des heures supplémentaires versées aux enseignants

M. le Maire.- "Point n° 28, la rémunération des agents vacataires pour le service éducation et les heures supplémentaires. Nathalie et Bernard de CARRÈRE."

Mme PITROU.- "Pour cette délibération, également votée à l'unanimité comme les autres au dernier Comité technique, je regarde en même temps, tous les tarifs sont précisés Monsieur le Maire, je ne vais pas tous les énumérer. Il s'agit de fixer le taux de rémunération des agents vacataires du service éducation et de l'ensemble des heures supplémentaires qui peuvent être versées dans le cadre d'interventions hors temps scolaire aux enseignants. Je vous remercie.

La réponse à la question posée par M. TANTI a été apportée dans les délais, Monsieur TANTI."

M. le Maire.- "Des questions ?"

Mme VESSIÈRE.- "Oui Monsieur le Maire, s'il vous plaît. C'est une délibération quelque peu ennuyeuse. Déjà dans votre introduction, vous reconnaissez rencontrer des difficultés à recruter des animateurs et enseignants pour encadrer des études et ou activités de qualité. Vous souhaitez réévaluer les taux de rémunération. Or, première mesure, vous baissez le taux d'intervention des enseignants en B, C, D de 25,81 euros à 18,37 euros, tout en maintenant celui des autres intervenants. Il y a une contradiction flagrante. Imaginez bien qu'aucun enseignant n'acceptera de perdre plus de 7 euros et on va lui donner raison."

Mme PITROU.- "En réalité, comme on l'a précisé à M. TANTI, on n'a pas d'intervenants du personnel de l'Éducation nationale en B, C, D."

Mme VESSIÈRE.- "On n'en aura plus du tout."

Mme PITROU.- "On n'en a pas donc on a mis exactement le même taux que pour les autres intervenants en B, C, D puisque les enseignants privilégient les études, comme vous le savez."

Mme VESSIÈRE.- "C'est doublé d'un autre problème. Vous passez en revue un certain nombre de décrets dont celui de 1966 qui fixait les taux plafonds de rémunération des instituteurs, à l'époque, parce qu'ils faisaient déjà des études. En fait, vous omettez les décrets ayant revu ce décret au fur et à mesure et il a été revu un certain nombre de fois. L'avant-dernier, c'était en 2010, mais il a surtout été revu le 25 mai 2016, il porte le n° 2016-670 et il est assorti d'une note de service n° 2017-30 du 8 février 2017. Cette note de service fixe les taux plafonds revalorisés des travaux des enseignants

Or, dans cette note de service également, et dans ce décret il n'y a que 3 champs possibles : heures d'enseignement, qui est pour les activités, heures d'études surveillées ou heures de surveillance. Pour chaque champ, il y a un plafond pour les professeurs des écoles de classe normale et un plafond pour les professeurs des écoles hors classe, ce qui n'est pas respecté dans la délibération. Je suis désolée de le dire, c'est un décret et je ne vois pas comment on peut le contourner.

Pour les activités périscolaires, le taux plafond est à 24,82 euros pour les professeurs de classe normale et il est à 27,30 euros pour les professeurs hors classe. Vous avez mis 27,30 euros pour tous. Je n'y peux rien, ce sont les textes officiels. Vous fixez le taux de rémunération des études à 27,30 euros pour les enseignants alors que le tarif des études a toujours été inférieur à celui d'une heure d'enseignement pour les enseignants puisqu'il est considéré, et cela a toujours été ainsi, que les heures d'enseignement se préparent et que les heures d'études, on ne les prépare pas.

Le texte officiel fixe le plafond des heures d'études pour les professeurs de classe normale à 22,37 euros, et à 24,57 euros pour les professeurs hors classe. Pour les enseignants, les tarifs que vous avez indiqués ne correspondent pas. C'est ennuyeux, moyennant ces plafonds, et par un décret supplémentaire n° 2019-133 du 25 février 2019, les enseignants ne paient pas de cotisation retraite et la Ville ne paie d'ailleurs aucune charge patronale. Vous devez leur fournir un document, ils ont même droit à une certaine défiscalisation. C'est un champ qui n'a rien à voir. Il me semblerait judicieux de revoir la délibération et de mettre à part ce qui concerne les enseignants, comme le font la plupart des Villes.

D'autre part, pour un animateur relevant du régime général..."

M. le Maire.- "On voit que vous aviez une grande compétence avant de la perdre."

Mme VESSIÈRE.- "Il suffit de suivre l'actualité, cela paraît dans des BO, ce n'est pas très compliqué."

Mme PITROU.- "On n'est pas complètement idiots, non plus et Madame VESSIÈRE, je retiens que..."

Mme VESSIÈRE.- "N'importe qui peut le faire !"

Mme PITROU.- "Je retiens que vous souhaitez baisser la rémunération que nous proposons ce soir."

Mme VESSIÈRE.- "Pas forcément."

Mme PITROU.- "C'est ce que vous proposez, très clairement."

Mme VESSIÈRE.- "Vous êtes obligés d'être dans les clous."

Mme PITROU.- "Nous verrons, c'est le préfet qui décidera. Vous êtes préfet, c'est vous qui assurez le contrôle de légalité des rémunérations ? Nous, nous tentons d'augmenter la rémunération pour privilégier..."

Mme VESSIÈRE.- "Les textes sont les mêmes pour tout le monde, que voulez-vous que j'y fasse."

Mme PITROU.- "On verra ce que le préfet en pense."

Mme VESSIÈRE.- "Pour les animateurs relevant du régime général, vous indiquez qu'une heure d'activité périscolaire serait rémunérée 20 euros alors qu'une heure d'études serait rémunérée 27,30 euros. Quelque chose ne va pas, une heure d'études ne demande aucune préparation et les animateurs sérieux, je suis désolée pour connaître le secteur périscolaire, passent beaucoup de temps à préparer leurs activités périscolaires et, eux, justement devraient être payés 27,30 euros pour préparer leurs activités. Pour une heure d'études, ce n'est pas compliqué. C'est le contraire qui devrait être fait."

Mme PITROU.- "Je pense que nous avons bien compris."

Mme VESSIÈRE.- Écoutez, vous imaginez bien que pour non-conformité..."

Mme PITROU.- "Je vous remercie, Madame VESSIÈRE, et je vous assure que la préfecture fera son travail."

Mme VESSIÈRE.- "Est-ce que je peux m'exprimer jusqu'au bout ? Je vous ai laissée parler, Madame PITROU."

M. LEFÈVRE.- "Je pense que nous sommes suffisamment édifiés. Je note avec un certain intérêt votre sortie concernant les animateurs, vous qui n'avez eu de cesse de chasser les animateurs du CLAVIM du périscolaire. Je vous ai adressé une lettre sur le sujet et vous entendre vous en émouvoir aujourd'hui nous touche, Madame VESSIÈRE."

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur LEFÈVRE ! C'est faux, les animateurs, je suis allée..."

M. LEFÈVRE.- "Cela fait un quart d'heure que vous dissertez sur le sujet..."

Mme VESSIÈRE.- "C'est faux, les animateurs, je suis allée les recruter..."

M. LEFÈVRE.- "On vous a adressé une lettre sur le sujet, vous n'avez jamais daigné y répondre."

Mme VESSIÈRE.- "Le périscolaire a fonctionné parfaitement depuis le début et M. le Maire n'a reçu aucune plainte au démarrage du périscolaire. S'il vous plaît, Monsieur LEFÈVRE je vous prierai de vous taire."

M. LEFÈVRE.- "Vous avez mis le bordel, Madame VESSIÈRE, dans les écoles de la Ville. Assumez, assumez !"

Mme VESSIÈRE.- "Je suis allée les chercher moi-même et j'y ai passé beaucoup de temps. Donc pour non-conformité évidemment sur la partie dévolue aux enseignants avec d'ailleurs une incohérence sur la partie consacrée au régime général, nous ne pouvons pas voter cette délibération."

Mme PITROU.- "Merci Madame VESSIÈRE. Le préfet appréciera."

Mme VESSIÈRE.- "Exactement, Madame PITROU."

Mme PITROU.- "On précisera à l'ensemble..."

M. LEFÈVRE.- "Vous avez pris quel vaccin pour la troisième dose ?"

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur LEFÈVRE, vous êtes particulièrement insolent."

M. LEFÈVRE.- "Non."

Mme VESSIÈRE.- "Non, je ne vous autorise pas. Je vous respecte, je vous prie de faire la même chose."

M. LEFÈVRE.- "Vous avez un focus particulier sur le scolaire."

Mme VESSIÈRE.- "Je n'ai aucun focus, j'ai lu un décret."

M. LEFÈVRE.- "Cela fait 20 minutes que vous nous édifiez avec des textes sûrement très sérieux. Nous défendons la cause des enseignants et des animateurs, cela semble vous chagriner."

Mme VESSIÈRE.- "Ce n'est pas la peine de vous venger sur moi, c'est une application de textes"

M. LEFÈVRE.- "Je n'ai aucune vengeance."

Mme PITROU.- "C'est vous qui vous vengez, Madame VESSIÈRE, pas nous."

Mme VESSIÈRE.- Certainement pas."

M. le Maire.- "Bernard, adjoint délégué à l'éducation va donner son avis apaisé !"

M. de CARRÈRE.- "Apaisé, je ne sais pas. Ce que vous avez tous compris, c'est que le problème est extrêmement complexe. Si vous imaginez comment on peut faire une préparation de paie pour payer des enseignants dont on ne connaît pas le statut, s'ils sont hors classe ou non, vous imaginez la complexité. Pour gérer cette complexité, il faut des gens, ça coûte de l'argent. Il nous a semblé qu'il valait mieux convertir cet argent inutile que l'on aurait consacré à l'élaboration de la paie, et le donner directement aux enseignants. Oui, c'est un effort considérable que nous faisons. Et je dois dire que c'est très apprécié. Cela a été largement discuté au cours des réunions avec les directeurs et directrices d'école. Cela a été très apprécié.

Je note que vous trouvez que c'est trop important."

Mme VESSIÈRE.- "Vous connaissez la situation des enseignants parce que vous êtes obligés de leur demander une autorisation de cumul."

Mme PITROU.- "Bien sûr, nous connaissons la loi sinon nous ne serions pas là. Par ailleurs, ce même taux a été voté dans d'autres Villes et le préfet a accepté, contrairement à vous, de déroger parce qu'il porte un respect extrêmement important au taux de rémunération des enseignants et des différents intervenants pour les temps d'études, pour lesquels certains préparent peut-être, quoi que vous en disiez, un minimum de travail pour suivre les élèves d'une étude à l'autre. Certains ont besoin d'un soutien particulier."

M. le Maire.- "Nous passons au vote, le débat est clos, si vous en êtes d'accord. Nos maires adjoints se débrouilleront avec le directeur général et la préfecture. Nous vous demandons un vote de confiance.

Qui est contre cette proposition ? Mme VESSIÈRE : contre.

Abstentions ? Adopté.

Vous vous chargez avec l'administration d'appliquer une mesure légale."

Voté à main levée – Adopté à la majorité (3 contre)

Le Conseil municipal :

ABROGE à compter du 1^{er} janvier 2022, la délibération du 13 décembre 2018 fixant les taux de rémunération des agents vacataires employés dans le secteur de l'éducation et des indemnités journalières versées au enseignants.

ADOpte, à compter du 1^{er} janvier 2022, les taux suivants :

Codification	Fonction	Personnel concerné	Durée de la vacation en heure	Taux de vacation Brut	Taux de vacation Brut MODIFIÉ au 01/01/2022
1	Intervenants BCD	Régime Général	1	18,37 €	18,37 €
1	Intervenants BCD	Personnel de l'Education Nationale	1	25,81 €	<u>18,37 €</u>
1	Coordinateur Temps du midi	Régime Général	1	23,33 €	23,33 €

1	Animateur temps du midi	Tous les statuts	1	13,47 €	13,47 €
1	Intervenant Activités périscolaires	Régime Général	1	16,54 €	<u>20,00 €</u>
1	Intervenant Activités intégrées temps scolaire	Régime Général	1	16,54 €	<u>27,30 €</u>
1	Intervenant Activités périscolaires	Personnel de l'Education Nationale	1	25,81 €	<u>27,30 €</u>
1	Coordinateur Activités périscolaires	Régime Général	1	23,33 €	<u>27,30 €</u>
1	Coordinateur Activités périscolaires	Personnel de l'Education Nationale	1	24,57 €	<u>27,30 €</u>
1	Intervenant Etudes	Tous les statuts	1	23,33 €	<u>27,30 €</u>
1	Responsable Etudes	Régime Général	1	23,33 €	<u>27,30 €</u>
1	Responsable Etudes	Personnel de l'Education Nationale	1	24,57 €	<u>27,30 €</u>
1	Animateur Garderie matin / soir	Tous les statuts	1	16,54 €	16,54 €
1	Intervenant Garderie exceptionnelle	Tous les statuts	1	10,80 €	10,80 €
1	Directeur d'une école maternelle, élémentaire ou groupe scolaire – indemnité de direction	Personnel de l'Education	1	11,80 €	11,80 €
1	Intervenant langues vivantes	Régime Général	1	26,54 €	<u>27,30 €</u>
1	Intervenant Médecin	Régime Général	2	81,00 €	81,00 €
2	Enseignant accompagnateur de classes d'environnement	Personnel de l'Education Nationale	Indemnité journalière	25,88 €	25,88 €

PRECISE que les augmentations suivront les majorations des traitements des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales.

INDIQUE que toute vacation sera versée après service fait, au vu d'un état de vacation établi mensuellement.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté par 46 voix

Ont voté contre : 3 : Martine VESSIERE, Jean-Baptiste BART, André TANTI.

29. Autorisation d'intégration d'un nouvel apprenti au sein de la crèche Arc-en-ciel pour l'année scolaire 2021-2022.

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 28. Autorisation d'intégration d'un nouvel apprenti qui attend dans le salon qu'on l'ait reçu. C'est en plus pour une crèche, Arc-en-ciel, c'est Nathalie qui présente quand même ! Échauffez-vous, Madame VESSIÈRE."

Mme PITROU.- "Il s'agit de vous proposer l'accueil d'un apprenti en CAP accompagnant éducatif petite enfance, au sein de la nouvelle crèche Arc-en-ciel située rue Aristide-Briand que nous connaissons tous bien. Merci Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Qui va être démolie d'ailleurs. Vous avez parlé de la nouvelle ?"

Mme PITROU.- "Je parle de la nouvelle."

M. le Maire.- "C'est pour la nouvelle, on ne va pas le mettre dans une crèche qu'on va démolir."

Avis contraire ? Abstentions ? Adopté.

Bienvenue, Monsieur l'apprenti !"

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

DÉCIDE de reconduire le recours au contrat d'apprentissage.

DÉCIDE de conclure pour la rentrée scolaire 2021-2022, en plus des 4 apprenties déjà présentes dans nos effectifs, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Crèche Arc-en-Ciel	1	CAP AEPE	9 mois

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser un Nouvelle Bonification Indiciaire de 20 points au maître d'apprentissage.

Adopté à l'unanimité

30. Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents

M. le Maire.- "Point n° 30. Recrutement d'agents contractuels pour les emplois non permanents, Nathalie."

Mme PITROU.- "Par cette délibération, nous sollicitons votre accord pour procéder ponctuellement, lorsque c'est nécessaire, au recrutement de contractuels sur des emplois non permanents, pour des missions exceptionnelles ou des surcharges exceptionnelles de travail. Par exemple, les renforts nécessaires pour le plan canicule. Merci."

M. le Maire.- "Pas de question ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

DECIDE, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels :

- pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs en application de l'article 3-1° de la loi n°84-53 précitée.
- pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, il sera possible de recruter des agents dans les cadres d'emplois suivants :

- filière administrative : Attaché / Rédacteur / Adjoint administratif ;
- filière technique : Ingénieur / Technicien / Adjoint technique ;
- filière culturelle : Adjoint du patrimoine / Assistant de conservation patrimoine & bibliothèques / Attaché de conservation du patrimoine / Bibliothécaire ;
- filière animation : Animateur / Adjoint d'animation ;

- filière médico-sociale : Puéricultrice / Infirmière / Educateur de jeunes enfants / ATSEM / Agent social / Auxiliaire de puériculture.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature de leurs fonctions et leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal.

Adopté à l'unanimité

31. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire.- "Le tableau des effectifs. Nathalie !"

Mme PITROU.- "Celui-ci et le suivant sont des points récurrents avec lesquels vous êtes familiarisés. Il s'agit pour celui-ci de vous présenter le tableau des effectifs qui, comme celui voté lors de notre dernier Conseil municipal, présente 957 postes ouverts."

M. le Maire.- "Pas de question ?"

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

AGENTS PERMANENTS

Catégorie	Grades	Effectifs Proposés au CM du 14 octobre 2021	Création de poste	Ouverture de poste pour recrutement réussit concours avancement de grade promotion interne	Fermeture de poste pour recrutement réussit concours avancement de grade promotion interne	Suppression de postes
-----------	--------	---	-------------------	--	--	-----------------------

● Collaborateurs de cabinet

3	0	0	0	0
---	---	---	---	---

● Emplois fonctionnels

A	Directeur général des services des communes de 40 000 à 80 000 hab.	1	0	0	0	0
A	Directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 hab.	5	0	0	0	0
		6	0	0	0	0

● Filière administrative

A	Administrateur	1	0	0	0	0
---	----------------	---	---	---	---	---

A	Directeur territorial	2	0	0	0	0
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	0
A	Attaché principal	24	0	0	0	0
A	Attaché	38	0	1	0	0
A	Attaché TNC	1	0	0	0	0
B	Rédacteur principal de 1ère classe	6	0	0	1	0
B	Rédacteur principal de 2ème classe	12	0	0	0	0
B	Rédacteur	22	0	2	0	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	32	0	3	0	0
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	40	0	3	5	0
C	Adjoint administratif territorial	52	0	5	3	0
		231	0	14	9	0

● Filière animation

B	Animateur principal de 1ère classe	4	0	0	0	0
B	Animateur principal de 2ème classe	1	0	0	0	0
B	Animateur	3	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	6	0	0	0	0
C	Adjoint territorial d'animation	8	0	0	0	0
		22	0	0	0	0

● Filière technique

A	Ingénieur principal	6	0	0	0	0
A	Ingénieur	6	0	0	0	0
B	Technicien principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Technicien principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Technicien	2	0	2	0	0
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	13	0	0	3	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	97	0	9	23	0
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TNC	8	0	4	3	0
C	Adjoint technique territorial	103	0	16	21	0
C	Adjoint technique territorial TNC	38	0	2	4	0
C	Agent de maîtrise principal	28	0	0	1	0
C	Agent de maîtrise	13	0	17	2	0
C	Agent de maitrise TNC	0	0	1	0	0
		319	0	51	57	0

● Filière sportive

A	Conseiller territorial des A.P.S.	1	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	3	0	0	0	0

B	Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	2	0	0	0	0
B	Educateur territorial des A.P.S	1	0	0	0	0
		7	0	0	0	0

● **Filière culturelle**

A	Professeur d'enseignement artistique hors classe	2	0	0	0	0
A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	5	0	0	0	0
A	Conservateur (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1	0	0	0	0
A	Conservateur en chef (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Conservateur (bibliothèque)	1	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial	3	0	0	0	0
A	Bibliothécaire territorial principal	4	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	9	0	0	0	0
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe	2	0	0	0	0
B	Assistant de conservation	6	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	3	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC	1	0	0	0	0
B	Assistant d'enseignement artistique	1	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	11	0	0	0	0
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	13	0	1	1	0
C	Adjoint territorial du patrimoine	9	0	0	0	0
		76	0	1	1	0

● **Filière médico-sociale**

A	Médecin hors classe TNC	1	0	0	0	0
A	Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	2	0	0	0	0
A	Psychologue de classe normale	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux hors classe	7	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	0	0	0	0
A	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	0	0	0	0
A	Puéricultrice hors classe	3	0	0	0	0

A	Puéricultrice de classe normale	3	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	13	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants	34	0	0	0	0
A	Educateur territorial de jeunes enfants TNC	1	0	0	0	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	34	0	0	2	0
C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	49	0	1	0	0
C	Agent social principal de 1ère classe	8	0	1	3	0
C	Agent social principal de 2ème classe	28	0	0	1	0
C	Agent social	68	0	14	5	0
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	24	0	2	4	0
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	15	0	5	7	0
		293	0	23	22	0

957	0	89	89	0
------------	----------	-----------	-----------	----------

Effectifs après la modification du 14 octobre 2021	957
Créations de Postes	0
Ouvertures de Postes	89
Fermetures de Postes	89
Suppressions de Postes	0
Nouveaux effectifs	957

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

32. Modification du tableau des emplois et autorisation d'occuper un emploi permanent par un agent contractuel de catégorie A et un agent contractuel de catégorie

M. le Maire.- "Point n° 32. Le tableau des emplois et autorisation d'occuper un emploi permanent. Nathalie."

Mme PITROU.- "Merci Monsieur le Maire. Par cette délibération, il vous est demandé de voter, consécutivement au tableau des effectifs, celui des emplois qui renseignent chacun des 957 postes."

M. le Maire.- "Je mets aux voix."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

APPROUVE l'actualisation du tableau des emplois annexé à la présente délibération.

DECIDE, compte tenu du non-aboutissement des tentatives de recrutement d'agents titulaires, le recrutement d'un agent contractuel aux fonctions de gestionnaire carrières et payes pour une durée de trois ans renouvelable, en application de l'alinéa 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, afin de faire face aux besoins du service et eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

FIXE les conditions du recrutement précité comme suit :

Nature des fonctions :

- Assurer le suivi de carrière des agents de leur recrutement à leur départ, en passant par tous les évènements pouvant se produire dans un déroulé de carrière.
- Assurer la gestion de carrière des agents titulaires : préparation des dossiers et élaboration des actes administratifs correspondants (positions, promotions, cessation de fonctions, régime indemnitaire,) et un suivi des contrats des agents contractuels.
- Constituer et instruire les dossiers de retraite.
- Gérer les éléments variables de paie (transport, remboursement, heures supplémentaires)
- Etablir et contrôler la paie.
- Constituer et instruire les dossiers longue maladie, longue durée, en lien avec les instances dédiées.

Grade d'assimilation : Rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Niveau de rémunération : en référence à la grille indiciaire du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Régime indemnitaire : régime indemnitaire lié au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Expérience professionnelle : une expérience dans le domaine administratif, adaptée aux fonctions décrites ci-dessus.

DECIDE, compte tenu du non-aboutissement des tentatives de recrutement d'agents titulaires, le recrutement d'un agent contractuel aux fonctions d'inspecteur salubrité pour une durée de trois ans renouvelable, en application de l'alinéa 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, afin de faire face aux besoins du service et eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

FIXE les conditions du recrutement précité comme suit :

Nature des fonctions :

- Mettre en œuvre les procédures d'urgence, l'exécution des procédures d'alerte (incendie, évènements naturels, etc.).
- Assurer le contrôle et la prévention des règles de salubrité de l'habitat : réalisation d'enquête de salubrité publique et habitat, mise en œuvre des procédures de péril et d'insalubrité et suivi des mise en demeure des ravalements de façades.
- Contrôler l'hygiène des commerces de bouche.
- Suivre la gestion des nuisances sonores (chantiers, activités commerciales, voisinage).
- Contrôler la sécurité incendie des Établissements Recevant du Public.

Niveau de rémunération : en référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur.

Régime indemnitaire : régime indemnitaire lié au grade d'ingénieur.

Diplôme : Bac + 5 hygiène / sécurité / environnement.

Expérience professionnelle : une expérience adaptée aux fonctions décrites ci-dessus.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) du budget communal.

Adopté à l'unanimité

XI – ÉDUCATION – Bernard de CARRÈRE

33. Modification de la sectorisation scolaire

M. le Maire.- "Point n° 33. Bernard de CARRÈRE pour la sectorisation à modifier."

M. de CARRÈRE. - "Nous vous proposons de faire évoluer quatre secteurs scolaires pour répondre à des besoins de rééquilibrage entre les écoles et au souhait de réduire les trajets des enfants et donc souvent des parents. Nous devons aussi préparer l'ouverture de l'école Françoise Giroud en Cœur de Ville en septembre prochain et le transfert de Paul Bert maternelle vers Sophie Scholl qui aura lieu le mois prochain, toute l'école est prête à les accueillir.

Il y a quatre secteurs. Je vous propose des plans pour que ce soit plus clair.

Premier secteur. Françoise Giroud, l'école de Cœur de Ville. Nous avons un objectif, que l'école ne soit pas fréquentée que par des habitants du nouveau quartier et qu'on essaie de mixer les enfants.

Cette zone était auparavant affectée au secteur de Marie Marvingt maternelle et de Voltaire élémentaire. Nous proposons que les habitants du nord de Cœur de Ville, comme ceux qui habitent à l'heure actuelle la rue Vernet ou la rue Marceau, fréquentent donc l'école Françoise Giroud et que les habitants du sud..."

M. le Maire. - "Précisez, la rue Horace-Vernet parce qu'un de vos collègues est en train de frétiller."

M. de CARRÈRE. - "Oui il s'agit d'Horace. Et que les habitants du sud Cœur de Ville soient affectés à Marie Marvingt et à Voltaire. Tout cela, c'est un peu de l'anticipation, sans que l'on sache très bien combien on aura d'enfants, si ce sera en maternelle plutôt qu'à l'élémentaire. Il n'est pas impossible qu'on ait des adaptations en fonction de l'arrivée effective des enfants. Voilà le projet que nous pouvons vous proposer pour le secteur Françoise Giroud.

Le deuxième secteur concerné, c'est Paul-Bert.

Paul Bert maternelle a un secteur très étiré puisqu'il va de la place Léon-Blum à la Ferme, en desservant ainsi toute l'avenue de Verdun. Le quartier, tout près de la Ferme est donc relativement éloigné et le sera encore plus lorsque le transfert de l'école Paul Bert maternelle sera effectif vers Sophie Scholl."

M. le Maire. - "Sophie Scholl qui est rue Aristide-Briand, c'est la nouvelle école qui va entrer en service dès septembre."

M. de CARRÈRE. - "Dès janvier. Les locaux sont prêts."

M. le Maire. - "Très belle école."

M. de CARRÈRE. - "Tout est bien préparé, les déménagements sont préparés et quelques enseignants sont déjà sur Sophie Scholl."

M. le Maire. - "Sophie Scholl était une jeune Allemande. Elle était de Munich. Elle a été capturée par la Gestapo, torturée, déportée et décapitée. On a voulu voir ainsi premièrement, un geste par rapport au nazisme, et deuxièmement, pour saluer nos amis allemands, qui ont déjà eux-mêmes une école Sophie Scholl.

C'est une grande école. Vous la voyez en passant par Aristide-Briand. C'est très réussi."

M. de CARRÈRE. - "Je l'ai visitée meublée. L'intérieur est très bien. Elle a fait l'unanimité des parents et des enseignants qui ont déjà pu la visiter.

Ce secteur serait rattaché dorénavant aux Ponceaux pour ce qui concerne les maternelles et aux Ajoncs pour les élémentaires. C'est un souhait très ancien des familles. Cela ne devrait pas poser de problème particulier tant c'est attendu.

La troisième opération, est symbolique, il s'agit de rattacher quelques numéros de l'avenue Pasteur, de l'avenue Victor-Cresson et l'allée des Carrières à Anatole France plutôt qu'à Paul Bert. On avait déjà accepté beaucoup de dérogations pour les enfants rattachés à ces numéros, dans la mesure où cela les obligeait à traverser la place Léon-Blum, ce qui est un peu compliqué par les temps qui courent. On avait accepté qu'ils soient déjà rattachés à Anatole France. C'est une mise en conformité plus qu'une vraie modification.

Le quatrième secteur concerne Louise Michel. C'est un ancien souhait de beaucoup de familles qui sont proches de cette école et qui étaient pourtant affectées aux Épinettes. On ne pouvait pas accepter de dérogation parce que les effectifs de Louise Michel étaient très chargés. Ce n'est plus le cas maintenant. Il vous est proposé de transférer les rues Ferdinand-Buisson, Jean-Georget, ne me demandez qui il était je ne sais pas, et une partie des rues Rabelais et Émile-Duployé, et de les transférer vers Louise Michel. C'est un transfert équilibré sur le plan de l'équilibre social, puisqu'on enlève aux Épinettes des pavillons et des logements sociaux qui seront dorénavant rattachés à Louise Michel.

Pour répondre à la préoccupation de certains parents, je vous confirme que cette opération est indépendante du transfert temporaire de l'école des Épinettes vers l'ancien collège de la Paix. Quand les enfants seront de nouveau installés dans leur nouvelle école des Épinettes, cette resectorisation restera valable.

Voilà les quatre modifications qui ont fait l'objet d'une concertation, à la fois, avec les directions d'école et les parents d'élèves."

M. le Maire.- "Vos questions ? Formidable.

Avis contraires ? Abstentions ?

Monsieur de CARRÈRE, vous avez gagné le gros lot ! Nous vous remercions de cette proposition que tout le monde a acceptée, ce qui n'est pas facile."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

APPROUVE les nouveaux périmètres scolaires tels qu'ils figurent sur la liste jointe à la délibération qui seront applicables à compter de la rentrée 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

34. Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement d'établissements d'enseignement privé pour l'année scolaire 2021-2022

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 34. Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement pour l'enseignement privé. C'est Bernard de CARRÈRE."

M. de CARRÈRE.- "Délibération habituelle en cette période de l'année. Il s'agit d'attribuer la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat de la Ville mais également, et c'est une obligation, aux écoles sous contrat situées sur le territoire de l'intercommunalité.

Les tarifs que nous proposons restent inchangés par rapport aux tarifs des années précédentes. Ce qui change, c'est le nombre d'enfants fréquentant les écoles privées. Les effectifs de l'école Sainte-Clotilde ont augmenté de trois enfants.

On va anticiper sur une question orale que vous avez posée sur les effectifs dans l'école publique, en baisse, ce n'est pas au bénéfice de l'école privée. Mais l'école privée n'a quand même pas perdu d'enfants alors que nous en avons perdu sur le secteur public.

Pour l'école Tarkmantchatz, les effectifs sont en hausse de trois, elle comptait 10 enfants isséens et elle est passée à 13 élèves."

M. le Maire.- "On m'avait dit plus."

M. de CARRÈRE.- "On a repointé avec le président. Nous, nous avons 10, la directrice nous disait 13, nous avons repointé les adresses. Nous sommes absolument sûrs des 13."

M. le Maire.- "Merci. Autres chiffres encore ?"

M. de CARRÈRE.- "C'est tout ?"

M. le Maire.- "Des questions ? Pas de question.

Tout le monde est d'accord pour cette allocation.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité

Le Conseil municipal :

DÉCIDE que la Ville d'Issy-les-Moulineaux participera aux dépenses de fonctionnement des écoles d'enseignement privé, pour l'année scolaire 2021-2022, au prorata du nombre d'élèves isséens présents dans les établissements.

FIXE le taux de cette participation à :

- 799 € par élève et par an en maternelle et en élémentaire pour les écoles « SAINTE-CLOTILDE » et « TARKMANTCHATZ », à Issy-Les-Moulineaux, ainsi que pour l'école du centre de jour pour enfants « LES LIERRES » à Sèvres, l'unité d'enseignement de l'Institut d'Education Motrice « LE CHATEAU DE BAILLY » à Bailly et « VOTRE ECOLE CHEZ VOUS » à Paris ;
- 192 € par élève et par an en maternelle et 384 € par élève et par an en élémentaire pour les six écoles privées sous contrat d'association situées sur le territoire de GPSO : « DUPANLOUP », « RAMBAM », « SAINT-JOSEPH-DU-PARCHAMP » à Boulogne-Billancourt, « LA SOURCE », « SAINT-JOSEPH de BELLEVUE », « NOTRE-DAME » à Meudon.

DIT que compte tenu des effectifs fournis par les écoles concernées, le montant de ces participations s'élèvera à :

- 251 685 € pour l'école « SAINTE-CLOTILDE »,
- 10 387 € pour l'école « TARKMANTCHATZ »,
- 1 598 € pour l'école du centre de jour pour enfants « LES LIERRES »,
- 799 € pour l'unité d'enseignement de l'IEM « LE CHATEAU DE BAILLY »,
- 1 598 € pour « VOTRE ECOLE CHEZ VOUS »,
- 1 344 € pour l'école « DUPANLOUP »,
- 8 640 € pour l'école « RAMBAM »,
- 1 920 € pour l'école « SAINT-JOSEPH-DU-PARCHAMP »,
- 4 608 € pour l'école « LA SOURCE »,
- 10 560 € pour l'école « SAINT-JOSEPH DE BELLEVUE »,
- 22 464 € pour l'école « NOTRE-DAME ».

PRÉCISE que pour l'année scolaire 2021/2022, ces dépenses représentent un montant total de 315 603 € pour 483 élèves.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions qui concrétiseront les participations de la Ville avec les établissements concernés.

PRECISE que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Adopté à l'unanimité

35. Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à l'achat de fournitures scolaires

M. le Maire.- "Lancement d'un appel d'offres pour l'achat de fournitures scolaires, Monsieur de CARRÈRE."

M. de CARRÈRE.- "Nous avons un groupement d'achat avec la Ville de Ville-d'Avray pour lancer un appel d'offres sur les achats de fournitures scolaires. Il s'agit pour nous de lancer la procédure, l'essentiel étant évidemment pour Issy-les-Moulineaux et marginalement pour Ville-d'Avray."

M. le Maire.- "On n'a toujours pas réglé la livraison par les libraires de notre Ville. Une nouvelle librairie vient d'arriver. On n'a pas pu régler cela ?"

M. de CARRÈRE.- "C'est pour les fournitures scolaires."

M. le Maire.- "Je parlais plutôt pour les ouvrages. À chaque fois, on nous dit que ce n'est pas possible, qu'il faut passer par un groupement d'achat. On a quatre librairies sur la Ville dont une qui vient de s'ouvrir. Ce sont des gens très courageux.

Ceux de boulevard Voltaire sont très courageux aussi, ils ont repris une maison qui allait disparaître. Cela m'embête toujours qu'on ne puisse pas leur donner des commandes. Regardez si c'est possible. On n'est pas obligé de passer par Hachette ou autre."

M. de CARRÈRE.- "D'autant plus que notre contrat actuel ne rencontre pas un succès considérable. Pour dire les choses pudiquement, on a des problèmes de concurrence. Il y a des quasi-monopoles. Cela ne fonctionne pas très bien."

M. le Maire.- "Les petits libraires, on les a sauvés pendant la covid. Ce serait bien si on pouvait les aider et souvent, ils nous le demandent. Et nous, nous n'avons pas une réponse très claire. On vous confie nos espoirs, Bernard."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

AUTORISE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché relatif à l'achat de fournitures scolaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché relatif l'achat de fournitures scolaires qui en résultera.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

Adopté à l'unanimité

XII. – PETITE ENFANCE – Kathy SIMILOWSKI

36. Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires dans les structures d'accueil de la petite enfance

M. le Maire.- "Point n° 36, un appel d'offres pour les denrées alimentaires dans les structures d'accueil de la petite enfance. C'est Kathy."

Mme SIMILOWSKI.- "Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce marché a pour objet la fourniture de denrées et ingrédients nécessaires à la confection des repas, goûters et à l'élaboration de menus destinés aux structures de la petite enfance, à savoir les crèches, haltes-garderies, haltes-jeux municipales, ce qui fait 12 sites en tout, tous les sites municipaux à l'exception de trois structures qui sont en liaison froide : Chedid, l'Île aux Trésors et Dauphins.

L'actuel marché est conclu avec la société NormaprO, qui donne satisfaction et se termine au mois d'avril 2022. Sur une année, toutes tranches d'âge confondues, la consommation s'élève à 92 000 repas et 92 000 goûters.

Les points mis en avant dans le cahier des charges portent sur nos objectifs visant à assurer une alimentation variée, de qualité, conforme à notre effort en vue de promouvoir le respect du biologique, du développement durable et de l'éthique animale. La promotion des circuits courts est demandée avec la traçabilité des approvisionnements, des produits alimentaires de qualité supérieure, issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable, des produits frais de saison, 50 % de produits de qualité durable dont au moins 20 % de produits biologiques, des labels de qualité d'origine, de composants bios pour les repas et une pour les goûters chaque semaine.

Le prestataire devra proposer un repas de substitution en cas de régime alimentaire particulier pour les enfants.

Nous visons une suppression des emballages et des bouteilles en plastique. Je fais le lien avec le rapport sur le développement durable, qui a été présenté par notre collègue Tiphaine tout à l'heure. En page 31, les initiatives de la Ville dans le secteur de la petite enfance sont saluées avec notamment des expérimentations en cours autour de l'élimination progressive de la matière plastique dans les contenants alimentaires et l'utilisation de vaisselle plus durable, des gourdes qui permettent d'éviter l'utilisation de bouteilles d'eau plastique.

Nous attendons également des candidats une proposition de gestion de l'énergie, de l'eau, une diminution des déchets, déchets emballage ou déchets organiques et, d'une manière générale, nous veillons à ce que le candidat présente une offre s'inscrivant dans la démarche du bien-être animal.

Le prestataire devra proposer au moins trois repas festifs annuels et des ateliers recettes pour nos 11 cuisiniers de la Ville.

Ces principes constituent une base. Les candidats sont invités à faire des propositions allant au-delà du minimum légal. Le marché sera donc conclu pour une durée maximale de quatre années. Vous avez, dans la délibération, le montant de ce marché, 800 000 euros hors taxes, et les modalités de la procédure de ce marché non alloti.

Nous vous demandons d'autoriser M. le Maire à lancer cet appel d'offres et à signer le marché qui résultera de la consultation. Je vous remercie."

M. le Maire.- "Ce matin, on a approuvé le grand programme du SEDIF, avec quelques critiques alentour, qui aboutit à supprimer le chlore, le calcaire, les résidus médicamenteux et les perturbateurs endocriniens dans l'eau. C'est la meilleure guerre contre le plastique. L'autre jour, il y avait une émission sur Arte où on voyait Volvic, Vittel et même Coca-Cola, pomper. Quand on attaque à la base, c'est la bonne façon d'éviter que les petites gens aillent chercher de l'eau en bouteilles plastique. Il faut les transporter, cela marche par six. Quand je vois des gens dans l'ascenseur, etc. Et il existe des gens qui disent que ce n'est pas bien. Ah bon, on n'a pas compris !

Vos questions ? Vous êtes d'accord. C'est un programme qui a l'air strict. Madame Tiphaine peut donner son label."

Mme BONNIER.- "Comme je l'ai dit au début de la présentation du rapport développement durable, j'ai remercié l'ensemble des services et délégations puisque le développement durable est un sujet transversal et ce qui entre dans le cadre du budget climat, il faut que chacun s'en saisisse. Merci à Kathy SIMILOWSKI et à tous les collègues qui le font."

M. le Maire.- "Y compris Bernard pour son alimentation.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de denrées alimentaires brutes pour la préparation des repas et goûters dans les structures d'accueil de la petite enfance.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché qui résultera de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L. 2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 ont été présentées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRÉCISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

Adopté à l'unanimité

XIII. – MOYENS GÉNÉRAUX – Étienne BÉRANGER

37. Lancement d'un appel d'offres pour la fourniture d'équipements divers : multimédia, cuisine, médical, puériculture et logistique

M. le Maire.- "Point n° 37, un appel d'offres pour les équipements divers. Cette fois, c'est Étienne BÉRANGER."

M. BÉRANGER.- "La Ville a conclu des marchés relatifs à la fourniture d'équipements divers et ces marchés arrivent à leur terme. Cinq lots sont inventoriés : matériels de logistique ; matériaux audiovisuels et informatiques ; matériels de cuisine ; matériels médicaux et fourniture de matériels de puériculture.

M. le Maire.- "Ah voilà, c'est ce qui coûte cher."

M. BÉRANGER.- "Et justement, ils sont conclus sur la base de marchés à bons de commande. Vous avez des maximum et minimum. Pour rassurer ma collègue Édith, je vais faire en sorte que dorénavant on soit plus près des minimum que des maximum."

M. le Maire.- "Des questions ? Tout le monde est d'accord.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés qui résulteront de la consultation.

PRECISE qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L. 2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L. 2152-2 et L. 2152-3 ont été présentées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

PRECISE que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget communal.

Adopté à l'unanimité

38. Fixation des règles relatives à l'attribution des véhicules de service aux élus

M. le Maire.- "Fixation des règles pour les véhicules de service aux élus. Encore Étienne."

M. BÉRANGER.- "C'est une question existentielle fondamentale. Il y a deux voitures de service pour toute la municipalité, la vôtre Monsieur le Maire que chacun peut voir dans la cour devant la mairie, une DS hybride, voiture écologique, élégante, fonctionnelle sans être luxueuse.

Pour les autres adjoints dont je fais partie, il y a une deuxième voiture de service qui peut être utilisée selon les besoins de chacun. Ceux qui s'en servent le plus, c'est Bernard de CARRÈRE quand il y a des Conseils d'école !

(Rires)

M. le Maire.- "Bien sûr, c'est connu !"

M. BÉRANGER.- "Et ma collègue Kathy SIMILOWSKI. Et moi aussi.

(Chamaileries, rires)

Pour dire qu'il y a deux voitures de service sur cette Ville pour 49 élus, ce n'est pas excessif. Ce ne sont pas des voitures luxueuses."

M. le Maire.- "Vos questions ? Pas de question.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

DÉCIDE d'adopter le règlement intérieur suivant :

ARTICLE 1 : le Conseil municipal attribue un véhicule de service à Monsieur le Maire ;

ARTICLE 2 : les élus amenés à utiliser ponctuellement un véhicule de la Ville pour des raisons de services, peuvent prendre possession d'un véhicule avec chauffeur en « pool » afin d'effectuer leur mission (lieu et durée préalablement définis).

Adopté à l'unanimité

39. Approbation des modifications n° 1 au marché n°MA20015 relatif à la fourniture de matériels et d'équipements sportifs pour les lots n° 1 et n° 2

M. le Maire.- "Point n° 39, le marché pour la fourniture de matériels et d'équipements sportifs, c'est encore Étienne BÉRANGER."

M. BÉRANGER.- "Le point n° 39, en fait, c'est exactement un point du même genre que ceux évoqués par Thierry LEFÈVRE tout à l'heure et qui concerne la suppression d'une retenue de garantie. Pas grand-chose à rajouter."

M. le Maire.- "Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification n°1 au marché n°MA20015, ayant pour objet la fourniture de matériels et d'équipements sportifs.

PRECISE que ladite modification n°1 a pour objet d'abroger l'article 15.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, concernant la retenue de garantie.

PRECISE que ladite modification n°1 ne présente pas d'incidence financière.

PRECISE que ladite modification n°1 prendra effet à compter de sa notification et se terminera à la date de fin du marché initial.

Adopté à l'unanimité

XIII. – AFFAIRES FUNÉRAIRES – Étienne BÉRANGER

40. Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'exercice 2020

M. le Maire.- "Point n° 40, le rapport annuel du Syndicat funéraire, c'est Étienne BÉRANGER."

M. BÉRANGER.- "Depuis dix-huit mois, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me rends régulièrement aux Assemblées générales du SIFUREP avec les dispositions qui s'imposent : j'y vais avec un costume sombre, la mort dans l'âme, et une tête d'enterrement. Dans ces Assemblées, même s'il n'est pas le dernier..."

M. le Maire.- "Moi, je vais au Syndicat de l'eau, je mets des palmes !"

M. BÉRANGER.- "Absolument. Vous vous occupez de l'eau pour hydrater et moi, je m'occupe des gens qui se dessèchent !"

M. le Maire.- "Le commissaire est le bon enfant. C'est la Lyonnaise des eaux chez toi !"

M. BÉRANGER.- "Dans ces Assemblées, même s'il n'est pas le dernier, le sommeil occupe une minorité significative de participants.

La majorité éveillée, dont je fais partie, a par contre des échanges de haute volée sur des sujets préexistants tels que la crise sanitaire a rendu cruciaux, comme la croissance du nombre de décès, les enterrements dans l'urgence, les cas de morts dans la rue.

Le SIFUREP propose plusieurs services aux communes adhérentes. La Ville d'Issy-les-Moulineaux a choisi de bénéficier de l'assurance et du conseil du Syndicat en matière de législation funéraire et de la représentation devant les autorités concernées à travers la délégation du service extérieur des pompes funèbres à la société OGF. Nous sommes également membre de la centrale d'achat, ce qui permet d'avoir des tarifs d'inhumation compétitifs."

M. le Maire.- "Qu'est-ce que vous achetez ?"

M. BÉRANGER.- "On enterre pour pas cher à Issy-les-Moulineaux !

Nous n'avons pas opté pour la compétence optionnelle afin de garder la mainmise sur la gestion de notre cimetière dont le règlement intérieur vient d'être actualisé et sera rendu opérationnel par un arrêté du maire conformément à la législation en vigueur."

M. le Maire.- "Quel boulot !"

M. BÉRANGER.- "En ce qui concerne les carrés confessionnels, nous sommes adhérents du cimetière intercommunal de Clamart, vaste domaine paysager et funéraire de 30 hectares où les regroupements par origine religieuse sont possibles. Le SIFUREP gère un budget de l'ordre de 1,1 million d'euros avec un résultat cumulé de 85 000 euros pour 2020. Il vous est proposé de prendre acte de ce rapport."

M. le Maire.- "Des questions ?

Nous crédisons Étienne.

Il est pris acte.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'exercice 2020.

41. Lancement d'une procédure d'agrandissement du cimetière communal

M. le Maire.- "Point n° 41, justement, il va un peu loin : agrandissement du cimetière communal. Je croyais qu'on avait de la place."

M. BÉRANGER.- "Comme certaines communes franciliennes, Issy-les-Moulineaux a anticipé les questions d'emplacements disponibles pour les inhumations afin de ne pas avoir à court et moyen termes à prévoir une extension du cimetière.

Notre cimetière comprend à ce jour des parcelles situées à l'intérieur des murs, non aménagées et non affectées à des inhumations. Deux emplacements retiennent particulièrement notre attention ce soir. Une première parcelle située le long de la rue de l'Égalité, qui servait auparavant de dépôt pour une entreprise mandatée pour travailler sur le site, sera transformée en un site funéraire avec un columbarium ; 225 cases ont été réalisées, 219 sont occupées, une dernière extension de 12 cases aura lieu en 2022."

M. le Maire.- "C'est un funérarium ?"

M. BÉRANGER.- "Absolument."

M. le Maire.- "On a toujours un incinérateur au cimetière de Clamart, n'est-ce pas ?"

M. BÉRANGER.- "Oui. Le second emplacement retenu concerne une prairie en fond de cimetière qui sera affectée à des inhumations en pleine terre. Des réfections d'allées sont régulièrement entreprises pour offrir aux familles des défunts tout le respect auquel elles ont légitimement droit. Nous avons fait le choix de l'attribution des emplacements juste après les décès afin de gérer au mieux l'espace qui reste malgré tout contraint. Cette politique pertinente nous a permis de conserver à moindres frais un cimetière attrayant et nous comptons bien évidemment la poursuivre."

M. le Maire.- "Des questions ?

N'oubliez pas qu'il y a des carrières dans le coin et nos allées qui ont été refaites récemment commencent à se fendiller suite au soulèvement de terrain."

M. BÉRANGER.- "On a fait la tournée complète, on va faire un programme de réhabilitation."

M. le Maire.- "Nous risquons d'avoir quelques dépenses à engager. Des questions ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

M. BÉRANGER est nommé incinérateur en chef pour le cimetière !"

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des procédures permettant l'agrandissement du cimetière communal.

Adopté à l'unanimité

XV. – ESPACE PUBLIC – David DAOULAS

42. Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France pour l'exercice 2020

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 42. Présentation du rapport du Syndicat pour le gaz. C'est David DAOULAS."

M. DAOULAS.- "Conformément à l'article 5211-39 du CGCT, le SIGEIF nous a remis son rapport. Le SIGEIF dispose de deux compétences, compétence sur le gaz et sur l'électricité pour 185 collectivités. Pour la commune d'Issy-les-Moulineaux, nous sommes adhérents au titre du gaz.

Dans les grandes lignes du rapport 2020, le SIGEIF a effectué des travaux de rénovation de son réseau, notamment grâce au polyéthylène avec 65 km de plus, qui améliorent la sécurité et la capacité du réseau dont Issy-les-Moulineaux a bénéficié pour ce qui est de la rue Tariel dont les travaux se sont terminés cette semaine. Cela représente 58,3 % du réseau."

M. le Maire.- "Excusez-moi un instant, David. Au Syndicat des eaux, sous le contrôle de KNUSMANN présent, on rejette le polyéthylène. C'est un peu bizarre pour le gaz, parce qu'il y a quand même des failles !

C'est bizarre que nous, nous le rejetions pour l'eau, où il n'y a pas une grosse pression, mais qu'on le mette... Enfin, je ne sais pas...

M. DAOULAS.- "La garantie du gestionnaire..."

M. le Maire.- "Cela m'étonne qu'ils développent le polyéthylène !"

M. DAOULAS.- "GRDF garantie 70 ans sur le matériel, notamment pour les travaux de rénovation.

Pour ce qui est du nombre d'adhérents, il y a eu une baisse de 16 364 adhérents au gaz l'année dernière. Pour ce qui est d'Issy-les-Moulineaux, ce sont 505 personnes qui ont quitté l'abonnement gaz, soit environ 1 %, ce qui est assez équivalent à l'ensemble sur l'année.

Les consommations ont baissé. C'est expliqué par deux choses : les températures exceptionnellement douces l'année dernière et également, la baisse d'activité du fait du covid.

Pour le compte administratif, le SIGEIF est bénéficiaire de près de 5 millions d'euros. Pour ce qui est d'Issy-les-Moulineaux, un petit focus, on est justement au-dessus de la moyenne en polyéthylène sur la commune, ce qui est considéré comme satisfaisant, à plus de 60 %.

L'âge moyen du réseau est inférieur à la moyenne, entre 25 et 30 ans et le taux de dommages sur le réseau, pour ce qui est de la commune, est également dans la partie satisfaisante. Le réseau va bien et est bien entretenu.

À noter également qu'on dispose sur la commune -le SIGEIF a développé cela l'année dernière-, de bornes électriques gérées par le SIGEIF : 30 bornes sur la commune sur 700 pour tout le SIGEIF, ce qui représente 24 % du réseau intégral du SIGEIF."

M. le Maire.- "On a aussi l'abonnement Métropolis."

M. DAOULAS.- "Tout à fait. Métropolis et Electric 55 Charging."

M. le Maire.- "Il n'y a pas une autre société ?"

M. DAOULAS.- "Electric 55 Charging."

M. le Maire.- "Ce n'est pas normal qu'on n'ait pas des bornes partout avec trois sociétés qui offrent des services. On ne paie pas, on est même payé."

M. DAOULAS.- "Tout à fait. Il s'agit de prendre acte."

M. le Maire.- "Merci. Des questions ?"

M. BART.- "J'ai une question au sujet des bornes de recharge. J'ai lu dans le rapport du SIGEIF qu'il testait des bornes innovantes sur Boulogne et aussi près de Créteil avec des puissances de recharge en courant continu jusqu'à 100 kilowatts. C'est intéressant.

Effectivement, les Isséens ont du mal à avoir des bornes de recharge dans leur parking de copropriété, il est intéressant de pouvoir recharger dans les rues. Plus la puissance est forte, plus on recharge rapidement. Le SIGEIF peut-il expérimenter chez nous ces bornes de recharge ultrarapides qui sont de vrais atouts ?"

M. DAOULAS.- "Sur la commune, sur les 30 bornes de charges que j'évoquais, elles sont principalement en 22 kW/h. Nous avons adhéré directement dès l'offre, et les nouvelles expérimentations que vous évoquez sont plus récentes. Nous avons déjà engagé sur le rétrofit de bornes Auto'lib'. Il faut se rappeler la problématique d'Auto'lib' avec le service qui avait été arrêté fin juillet 2018, nous avons mis plus de deux ans à retrofiter les bornes.

Pour le SIGEIF, on n'a pas de bornes de ce type. On pourrait tout à fait en disposer si on devait créer de nouvelles bornes. La politique de la Ville a été de rétrofiter l'ensemble des bornes Auto'lib' avec les trois

différents prestataires. Pour ce qui est des nouvelles bornes, il faudrait en installer ailleurs sur la ville. Cela imposerait une structure plus lourde que juste du rétrofit. Cela ne serait pas aussi rapide que l'installation que nous avons réalisée.

Pour terminer sur les hautes capacités de charge, Metropolis, le troisième service sur la commune, a été plus rapide sur l'anticipation des charges à haute vitesse, et ils ont ce qu'ils appellent des bornes express, c'est du 150 kW. Les premières devaient normalement arriver en septembre mais ont été retardées du fait des problématiques d'infrastructures d'Enedis, comme nous le verrons dans la délibération suivante. Normalement, les premières devraient sortir dans les prochains mois.

M. le Maire.- "Pas d'autres questions ? Il n'y a pas de vote."

Il est pris acte.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France pour l'exercice 2020.

43. Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication pour l'exercice 2020

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 43. C'est la présentation du rapport du Syndicat de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication pour l'exercice. David DAOULAS."

M. DAOULAS.- "Conformément au même article du CGCT, le SIPPAREC nous a remis son rapport. C'est pour l'électricité, le réseau numérique, l'énergie renouvelable et les infrastructures de véhicules électriques. Il œuvre sur 117 communes. Issy-les-Moulineaux y adhère pour l'électricité et les énergies renouvelables.

Pour le rapport 2020, à noter enfouissement du réseau aérien, il restait 78 km fin 2019 à enfouir."

M. le Maire.- "Sur Issy-les-Moulineaux, combien ?"

M. DAOULAS.- "Je n'ai pas le chiffre précis. En revanche, je peux vous donner le nom des rues faites en 2020 : sentier des Tricots, rue de la Fraternité et Fréret. Pour 2021, ce sont : rue du Chemin de Fer, rues Marceau, Sembat, Docteur-Zamenhof et Verdi."

M. le Maire.- "Sur Issy ?"

M. DAOULAS.- "Tout à fait."

M. le Maire.- "C'est pas mal. J'espère qu'on en parle dans la presse. Faites un communiqué parce que les gens continuent de réclamer et ils n'ont pas tort. Quand l'aérien traverse des rues pavillonnaires, c'est un peu stupide."

M. DAOULAS.- "Cela peut être potentiellement dangereux, c'est pourquoi les gestionnaires de réseaux ont une politique d'enfouissement."

M. le Maire.- "Quand il y a des orages ou autre et que ça tombe dans la rue. S'il vous plaît, dites aux gens qu'on s'en occupe."

M. DAOULAS.- "On s'en occupe. Le SIPPAREC a une partie de cet enfouissement pour ce qui est des basses tensions torsadées. Et pour les basses tensions fils nus, c'est Enedis qui œuvre directement. Vous avez d'ailleurs les fonds d'investissement des deux prestataires sur la délibération.

À noter également les problématiques de coupures d'électricité. On est sur une moyenne de 36 minutes sur l'intégralité du réseau SIPPAREC constatée, c'est au-delà de l'objectif contractuel de 25 minutes. C'est pourquoi, en février 2020, le SIPPAREC a émis un avis réservé sur le PPI d'Enedis sur le plan 2021-2023, le jugeant insuffisant notamment du fait de ces problématiques de réseau."

M. le Maire.- "Nous sommes nous aussi inscrits contre Enedis. Je passe mon temps à envoyer des lettres. Cela merde ! Il y a eu de grandes coupures. Les commerçants, tout le monde dit que ça suffit. Ils ne sont pas très relationnels !"

M. DAOULAS.- "Tout à fait."

M. le Maire.- "Ne vous gênez pas, voyez avec KNUSMANN pour vous coordonner. Regardez le bazar, rue André-Chénier, cela fait au moins un an et demi que cela traîne. C'est lamentable. Les gens ont déjà acheté

leur appartement. On ne livre pas parce qu'Enedis n'est pas capable de brancher. On se croirait en Afrique noire. C'est scandaleux. Secouez-les !"

M. DAOULAS.- "Ils seront secoués."

M. le Maire.- "Il le faut !"

M. DAOULAS.- "À noter le Fonds social précarité efficacité énergétique qui permet au CCAS de solliciter des aides pour la lutte contre la précarité énergétique."

M. le Maire.- "C'est le modèle qu'on fait pour l'eau. On évite de couper l'eau ou l'électricité ou le gaz aux gens précaires !"

M. DAOULAS.- "Cela a permis 11 millions d'euros de dotation sur l'année 2020."

Il faut noter un résultat positif de plus de 13 millions d'euros. Et pour Issy-les-Moulineaux, le produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et reversé à la commune s'élève à hauteur de 1 188 587 euros en 2020. C'est pour Édith !

La Ville a obtenu 277 500 euros de subvention pour la rénovation thermique de Marie Marvingt. Le SIPPAREC exploite cinq centrales photovoltaïques sur la ville notamment sur les groupes scolaires de Saint-Exupéry qui a deux centrales, Robert Doisneau, Jules Ferry et Justin Oudin, ce qui a permis à la commune de percevoir 31 000 euros l'année dernière."

M. le Maire.- "Ce sont des petits ruisseaux, mais ça fait de grandes rivières à la fin."

Des questions ? Il n'y a pas de vote."

Il est pris acte.

Le Conseil municipal :

PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2020 du SIPPAREC.

XVI – COMMERCE et ARTISANAT – Sabine LAKE-LOPEZ

44. Avis relatif à la dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail pour l'année 2022

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 44. Avis relatif à la dérogation au repos dominical. C'est Sabine LAKE-LOPEZ."

Mme LAKE-LOPEZ.- "Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération traditionnelle que l'on retrouve chaque année, en fin d'année. La loi permet, par décision du maire prise après avis du Conseil Municipal, d'accorder des dérogations au repos dominical dans les établissements de commerce de détail, dans la limite de 12 dimanches par an. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise, après avis conforme de la métropole du Grand Paris, l'EPCI à fiscalité propre."

M. le Maire.- "C'est demain !"

Mme LAKE-LOPEZ.- "Vous retrouvez dans la présente délibération les listes des dimanches qui doivent être arrêtées avant le 31 décembre pour 2022. Ces propositions tiennent compte des souhaits exprimés dans le cadre des consultations effectuées auprès des associations de commerçants, des organisations professionnelles et des organisations syndicales."

Pour être au plus près des demandes qui nous ont été formulées, nous proposons trois listes correspondant à des catégories de commerce distinctes, pour les services de la distribution et de la réparation automobile, pour les branches professionnelles de magasins multicommerces, notamment les deux Monoprix et les autres branches professionnelles.

En conséquence, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur les ouvertures proposées pour 2022."

M. le Maire.- "Merci Sabine. Des questions ?"

- **M. ROUSSEL.**- "Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Cette délibération est effectivement traditionnelle mais je ne voudrais pas que cette régularité annuelle et l'heure avancée de la soirée fasse que, petit à petit, cela contribue à une banalisation du commerce du dimanche et surtout du 7 jours sur 7. Nous savons bien, dans Issy-les-Moulineaux où on a une très grande richesse associative qu'une société harmonieuse ne se construit pas

uniquement avec de la consommation mais aussi avec de l'activité non marchande, avec du temps partagé, que ce soit dans les familles ou dans les associations et de la gratuité.

Dans des zones qui ne sont pas des zones touristiques, c'est-à-dire où il n'y a pas de chiffre d'affaires supplémentaire par l'arrivée le dimanche d'acheteurs supplémentaires, je pense qu'il faut être attentif à deux catégories de personnes en particulier : les salariés et leurs familles. La première année, ils sont volontaires après cela devient une obligation. Et les petits commerces qui sont dans la même situation, comme les grands commerces ouvrent, ils n'ont pas le choix et doivent suivre.

Je comprends bien que certains souhaitent s'engager et le font librement, mais ce n'est pas le cas de tout le monde. Pour cette raison, je m'abstiendrai sur cette délibération."

M. le Maire.- "Votre rappel est légitime, on comprend que vous manifestiez parce que les dimanches aujourd'hui, les magasins sont ouverts. Ce n'est plus comme avant. Donc nous respectons votre abstention."

M. COURCELLE-LABROUSSE.- "En complément, quand on prend les trois catégories de services évoquées par Sabine, on arrive à 22 dimanches sur l'année. Cela représente 40 % des dimanches, c'est beaucoup. Même si bien sûr derrière, ce sont des catégories de personnes différentes. Cela tend à la banalisation en fait du travail le dimanche."

M. le Maire.- "Vous avez raison de le signaler, Monsieur COURCELLE. On respecte votre opinion. Mais c'est ce qui se développe quand même. Ce sont les commerçants qui décident."

M. COURCELLE-LABROUSSE.- "Dernière remarque, deux dimanches proposés correspondent aux dimanches des élections législatives. Et là, on a certainement mieux à proposer à nos concitoyens que d'aller faire leurs courses !"

Mme LAKE-LOPEZ.- "Je tiens à rappeler que, pour le coup, nous avons tenu compte des dates demandées par les commerçants eux-mêmes. Quand vous parlez des petits commerces qui ouvrent le dimanche, la plupart du temps, de toute façon, cela ne correspond pas forcément aux dimanches accordés par le Maire. Les commerçants gérants peuvent ouvrir leur commerce le dimanche indépendamment de toute autorisation préfectorale ou des autres commerçants.

Je tiens à souligner sur la question des salariés, on respecte tout à fait votre position, que ce n'est pas un accord une année et ensuite, une obligation les autres années. C'est très encadré. Les salariés ont véritablement le choix et la liberté d'accepter ou non. C'est une réalité. Après, on respecte.

Quant aux 12 dimanches cumulés, ce n'est pas cumulé. Vous l'avez également souligné, ce sont des branches différentes. Encore une fois, nous avons répondu aux attentes des commerces et, dans le contexte dans lequel nous sommes, avec la crise qui a frappé les commerçants, cela peut être tout à fait utile. Ils ne les ouvrent pas forcément. Lorsqu'on avait fait le bilan, ils n'ouvraient pas tous les dimanches. C'est une possibilité offerte parfois dans des périodes nécessaires pour eux et pour la survie des commerces, qui leur permet d'équilibrer leur chiffre d'affaires sur toute une année. Il faut aussi respecter et tenir compte des besoins des commerçants.

Et parfois, cela peut être aussi utile pour les salariés, car certains sont demandeurs, cela leur permet d'avoir un complément de revenu. Cela se respecte aussi."

M. le Maire.- "J'ai noté aussi que beaucoup de magasins ouvraient le dimanche matin, fermaient l'après-midi avec des caisses automatiques. J'ai été surpris. Par exemple, Monoprix, Carrefour ou autre. Cela permet aux gens avec la carte bleue de s'approvisionner. On essaie d'avoir une position équilibrée et respectueuse de chacun et des intérêts divergents.

Il faut voter. Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté

Le Conseil municipal :

ÉMET un avis favorable sur les douze ouvertures dominicales proposées pour l'année 2022 dans les établissements de commerce de détail de la Ville :

- pour les services de la distribution et de la réparation automobile (besoins spécifiques, en lien avec les salons, journées portes ouvertes, etc.) : 16 janvier, 13 mars, 12 juin, 19 juin, 10 juillet, 17 juillet, 18 septembre, 16 octobre, 23 octobre, 6 novembre, 4 décembre, 11 décembre ;

- pour la branche professionnelle des magasins multi-commerces (concerne les deux Monoprix) : 9 janvier, 16 janvier, 23 janvier, 12 juin, 19 juin, 26 juin, 28 août, 4 septembre, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre, 18 décembre ;
- pour les autres branches professionnelles (commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire, alimentation générale, épicerie, primeurs, articles de sport et équipement de loisir, chaussures, parfumerie, cosmétique, esthétique et parapharmacie, optique lunetterie, équipement du foyer, bazars, antiquités, brocante, galeries d'art, arts de la table, coutellerie, droguerie, commerces ménagers, modélisme, jeux, jouets, périnatalité, produits de l'enfant, maroquinerie, habillement et articles textiles, bijouterie, joaillerie et orfèvrerie, papeterie, fournitures de bureau, bureautique et informatique, librairie, produits surgelés et congelés) : 16 janvier, 23 janvier, 13 février, 17 avril, 29 mai, 26 juin, 3 juillet, 28 août, 4 septembre, 4 décembre, 11 décembre, 18 décembre.

Adopté à l'unanimité

Se sont abstenus : 6 : Thibaut ROUSSEL, Cyrille GRANDCLEMENT, Jean COURCELLE-LABROUSSE, Didier VERNET, Floraine CORDIER, Antoine MARMIGNON.

45. Approbation de la modification n° 1 au contrat de concession de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement

M. le Maire.- "Nous passons au point n° 45, au contrat de concession pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement. Sabine."

Mme LAKE-LOPEZ.- "Merci Monsieur le Maire. Il est proposé d'apporter une modification au contrat de concession de service public conclu avec la société Somarep pour l'exploitation de nos marchés d'approvisionnement. Je rappelle que nos marchés d'approvisionnement ont dû fermer en totalité du 16 mars au 12 mai 2020 et partiellement aux mois de mai, juin, juillet, en partie octobre et novembre 2020, en raison des différentes périodes de confinement liées à la crise sanitaire.

Au-delà de ces périodes, des mesures liées aux règles sanitaires ont également été prises telles que la mise en place d'une distance d'un mètre entre chaque stand, qui ont eu pour effet de réduire le nombre de places sur certains marchés. Cette situation a engendré des pertes financières pour la Somarep à hauteur de 26 000 euros sur l'exercice 2020. Faute d'avoir pu obtenir des aides financières de l'État, la société a saisi la Ville d'une demande indemnitaire invoquant la théorie de l'imprévisibilité dans le cadre de l'exécution du contrat.

Sur ce point, nous estimons que le caractère imprévisible des conséquences nées de la pandémie peut être raisonnablement affirmé notamment sur l'exploitation du service public. La conclusion du contrat de concession liant la Ville à Somarep est intervenue le 10 mars dernier, soit avant les annonces de l'OMS et du président de la République.

En conséquence et afin que le gestionnaire puisse recouvrer une partie des pertes financières, assurer la continuité du service public et optimiser la consolidation économique de la concession, nous proposons une modification du contrat afin d'acter, à titre exceptionnel, pour l'année 2022..."

M. le Maire.- "On ne voudrait pas avoir l'air de céder. Cela porte à 26 000 euros. Il ne faudrait pas nous prendre pour une banque."

Mme LAKE-LOPEZ.- "De la non-perception de la redevance qui nous est donc versée tous les ans. Comme précisé dans la délibération, la redevance correspond à un intéressement versé à la Ville, qui représente environ 10 000 euros. Dans ces conditions, une part de déficit est bien laissée à la charge du concessionnaire, qui reste quand même dans l'obligation de supporter les risques de son exploitation.

Il vous est demandé d'approuver cette modification n° 1 au contrat de concession de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer."

M. le Maire.- "Des questions ? Vous êtes d'accord, c'est une mesure de bon sens. On ne peut pas non plus les matraquer !"

M. TANTI.- "Est-ce qu'on pourrait avoir le montant dans la délibération, s'il vous plaît ?"

M. le Maire.- "Ce n'est pas dans la délibération ? Sabine."

Mme LAKE-LOPEZ.- "Je sais pourquoi il n'est pas dans la délibération : parce que c'est une estimation. Cet intéressement est calculé sur la base du montant global des droits de place, qui correspond à 4 % justement de ces droits de place. On les aura pour l'année 2021."

M. le Maire.- "Qu'est-ce qu'on peut répondre ?"

Mme LAKE-LOPEZ.- "En moyenne, cela fait à peu près 10 000 euros, donc cela devrait représenter ce chiffre."

M. le Maire.- "10 000 euros ?"

Mme LAKE-LOPEZ.- "En moyenne. Nous n'avons pas indiqué de chiffre précis car, pour le moment, on ne le connaît pas. Cela représentera 4 % du montant global."

M. le Maire.- "Sur une année écoulée. Sabine confirmera exercice fait."

Nous passons au vote.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

APPROUVE la modification n° 1 au contrat n°DSP2001 de concession de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la modification n° 1 au contrat n°DSP2001 de concession de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement.

PRECISE que ladite modification n° 1 a pour objet d'acter de la non perception de la redevance annuelle de janvier 2022 à janvier 2023.

PRECISE que ladite modification n° 1 prendra effet à compter de sa date de notification.

Adopté à l'unanimité

XVII. – HYGIÈNE et SÉCURITÉ – Olivier RIGONI

46. Résiliation du lot n°5 au marché n°MA20014 relatif à la gestion de la population animale et des nuisibles : enlèvement des nids et essaims d'insectes volants, attribué à l'entreprise O'VEA

M. le Maire.- "Et enfin : Résiliation du marché relatif à la gestion de la population animale et des nuisibles, enlèvement des nids et essaims d'insectes volants. Les insectes non volants ne sont pas concernés. Marché attribué à la société O'VEA. C'est Olivier RIGONI de la radio qui intervient !"

M. RIGONI.- "Merci Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "Il s'est réservé pour la fin."

M. RIGONI.- "Cela va vous passionner."

M. le Maire.- "Il y a Étienne pour les cimetières, et les animaux volants et les rats pour RIGONI."

M. RIGONI.- "Sauf qu'Étienne met une pression monumentale quand on voit la manière dont il a présenté ses délibérations, je ferai des efforts d'écriture la prochaine fois. Vous nous avez fait un sacré numéro tous les deux, c'était très drôle."

Il va vous être demandé de vous prononcer sur la résiliation d'un lot du marché qui concerne la gestion de la population animale, et précisément l'enlèvement des nids et des essaims, abeilles, bourdons et frelons, bien entendu asiatiques ou européens."

M. le Maire.- "Arrête de rire, Étienne !"

M. RIGONI.- "Nous avons attribué en novembre 2020, le lot à la société O'VEA. Des difficultés nombreuses sont apparues dans l'exécution du marché, notamment le respect des délais, quand on les appelle, ils manquent cruellement de réactivité."

M. le Maire.- "C'est quoi cette société ? C'est une filiale ?"

M. RIGONI.- "Une petite société indépendante. Ce marché était alloti, il y avait cinq lots, et ils interviennent spécifiquement pour enlever les nids."

M. le Maire.- "Les rats et les frelons."

M. RIGONI.- "Pas les rats. Là, c'est uniquement les insectes volants."

M. le Maire.- "J'ai noté, volants !"

M. RIGONI.- "Donc conformément aux textes, il est proposé la résiliation du marché, c'est une résiliation à tort."

M. le Maire.- "On va loin, on assiste à un massacre, mesdames et messieurs."

M. RIGONI.- "Pas d'indemnités à payer au titulaire, c'est même le titulaire qui va payer conformément au CCAP des indemnités à la Ville par rapport à ce qu'il aurait pu percevoir ! Sur les deux ans de marché, je crois qu'il va nous payer plus..."

M. le Maire.- "Il va nous verser sur ce qu'il aurait pu percevoir... ? Ça, c'est formidable !"

M. RIGONI.- "Comme quoi, les marchés sont bien faits ! On peut remercier les services des marchés de la Ville !

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette résiliation !

M. le Maire.- "On leur donnait combien ?"

M. RIGONI.- "Le marché maximum était de 16 000 euros sur deux ans, la globalité du marché. Là, on va leur demander 15 000 euros de pénalités. C'est pas mal quand même !"

M. TANTI.- "Est-il prévu de trouver un remplaçant ?"

M. RIGONI.- "On est dans le cadre d'un marché public..."

M. le Maire.- "Évidemment ! C'est vrai, vous ne l'avez pas dit."

M. RIGONI.- "On est dans le cadre d'un marché public mais comme il peut y avoir danger, comme le titulaire n'est pas intervenu, nous avons fait intervenir une entreprise. On va facturer des pénalités et refacturer le coût des interventions."

M. le Maire.- "Comme il était en déconfiture, il ne paiera rien."

M. RIGONI.- "Il n'est pas en déconfiture mais mauvais, ce n'est pas pareil !"

M. le Maire.- "Ah bon ! Nous passons au vote."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Voté à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

DECIDE la résiliation du lot n°5 du marché n° MA20014 attribué à la société O'VEA aux torts de ladite société et à ses frais et risques.

AUTORISE Monsieur le Maire à notifier la résiliation à la société O'VEA et à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de ladite résiliation.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire.- "Nous passons aux questions orales."

Question orale n° 1 concernant la tour Triangle, présentée par Mme VESSIÈRE au nom de la liste Vivre Issy Pleinement.

M. le Maire.- "Nous passons aux questions, la première, la tour Triangle, courriel de Mme VESSIÈRE pour ce dossier. Madame VESSIÈRE, vous avez la parole, c'est M. KNUSMANN qui répond."

Mme VESSIÈRE.- "Merci Monsieur le Maire."

Alors que vous venez de nous présenter le rapport sur le développement durable sur la Ville, le compte de résultat du budget climat et l'approbation du contrat de Trame verte et bleue, nous aimerions aborder le sujet de la tour Triangle, dont les travaux préparatoires viennent de débiter la porte de Versailles, c'est-à-dire en entrée de notre ville, pour un début de construction en janvier prochain.

Sachant que ce mastodonte de 15 000 tonnes de béton, verre et acier, 180 mètres de haut, 42 étages, est un projet énergivore tant à la construction qu'en fonctionnement comme on n'en fait plus, que sa forme triangulaire est à l'antithèse du développement durable qui doit libérer de la surface au sol, que la Chambre régionale des comptes a d'ailleurs vivement critiqué cette tour car mal insérée dans le Parc des Expositions et ne répondant à aucun intérêt de la Ville de Paris, que cet immense immeuble de bureaux est malvenu à la suite de la crise du covid avec le nécessaire télétravail qui perdurera : où est son intérêt ?

Outre cela, la Chambre régionale des comptes a souligné que cette opération a favorisé les intérêts d'une personne morale privée, à savoir la société Unibail. Elle a mentionné utilement qu'Issy-les-Moulineaux devra subir les conséquences de la circulation et du manque de parkings dues à cette tour.

Ajoutons que l'UNESCO vient de retoquer le plan de protection des rives de Seine proposé par la Ville de Paris au prétexte que certaines constructions, dont la Tour Triangle, viennent ou viendront gâcher le paysage. La tour sera visible de la Concorde !

Sachant que les habitants de notre Ville vont subir les désagréments liés à cette tour, quelles actions envisagez-vous pour contrer ce projet ?"

M. le Maire.- "Premièrement, je ferai remarquer que cette tour est sur Paris. Hier, le maire du 15^e était là avec son écharpe pour inaugurer l'immeuble, j'ai rappelé au Premier ministre qui l'a noté que l'immeuble Fresk sur la rue d'Oradour-sur-Glane est à Issy, que j'ai signé le permis. De même, que j'ai signé le permis pour Nestlé, rue Guynemer. Comme on voit le maire du 15^e qui se balade partout mais je ne l'ai pas beaucoup vu sur la tour Triangle.

Je tiens à préciser que nous n'avons pas à nous occuper d'une construction créée, délivrée, créditée par la mairie de Paris. Évidemment, cela peut avoir des répercussions chez nous, pour la circulation, l'air, etc. Monsieur KNUSMANN, vous avez la parole."

M. le Maire.- "C'est ce qu'ils font à chaque fois pour inaugurer cela me fait rigoler. Quand on leur dit construisez ils disent oui. On fait la tour triangle.

M. KNUSMANN.- "Comme cela a été indiqué à la presse, la Ville refuse de donner un avis particulier sur un projet qui se situe intégralement sur le territoire de la Ville de Paris. Nous éprouverions du mal, et plus particulièrement M. le Maire, à apprécier qu'un maire voisin porte un jugement sur un projet issu."

M. le Maire.- "Mais c'est ce qu'ils font à chaque fois. Pépère vient avec son écharpe pour inaugurer hier, pour inaugurer bientôt Nestlé, cela me fait rigoler. Quand ils construisent, ils font la tour Triangle !"

M. KNUSMANN.- "De manière générale, la Ville est favorable aux projets de réhabilitation du Parc des Expositions de la porte de Versailles, qui représente, doit-on le rappeler, un investissement de plus de 500 millions d'euros, et qui profite à notre commune. Il convient de rappeler que le projet de la tour Triangle est un projet indépendant de ceux cités précédemment.

On rappellera que le rapport de la Chambre régionale des comptes ne rend qu'un avis, qui ne s'impose pas à la Ville de Paris, ni à ses voisines.

Enfin, on rappellera utilement aussi, que le Conseil d'État a rejeté les recours relatifs au permis de construire concernant la tour Triangle le 14 juin 2019."

M. le Maire.- "Voilà ce que l'on peut vous répondre. Monsieur LEFÈVRE a quelques informations, confidentielles."

M. LEFÈVRE.- "Cela rejoint ce que disait Mme VESSIÈRE, les travaux vont commencer en début de l'année prochaine, les financements ont été mis en place. C'est public. Cela peut être dit."

M. le Maire.- "Voilà pour la première question.

Question orale n° 2 concernant les résidents des immeubles allée Sainte-Lucie, présentée par M. VERNET, au nom de la liste Collectif Écolo et Social.

M. le Maire.- "Ensuite, concernant les résidents, c'est M. VERNET et réponse de M. KNUSMANN, décidément !"

M. VERNET.- "Le 6 décembre, vous avez organisé une réunion publique de restitution des résultats des conversations citoyennes, et le devenir du quartier Sainte-Lucie a été abordé. À cette occasion, il a été indiqué que les immeubles sur dalle ne seraient pas impactés. Vous serait-il possible de rassurer dans les mêmes termes les résidents isséens des immeubles situés sur l'allée Sainte-Lucie, qui est en dehors de la dalle, notamment entre La Poste et l'avenue de Verdun ? Merci."

M. KNUSMANN.- "Lors de la réunion évoquée de restitution des Conversations citoyennes, j'ai en effet rappelé, une nouvelle fois, que les immeubles de logements situés sur la dalle Sainte-Lucie, seront conservés."

S'agissant plus spécifiquement de l'EHPAD, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a informé la Ville que le bâtiment ne répond plus aux normes actuelles. L'immeuble de SOHP, situé 31-37 allée Sainte-Lucie, objet semble-t-il de la question, et construit il y a près de 40 ans, fera l'objet d'échanges avec le bailleur et les représentants des résidents.

Comme cela a été évoqué par les Isséens lors des ateliers et des Conversations citoyennes du 18 octobre et du 15 novembre, la Ville veillera à ce que le projet urbanistique permette de redéfinir la place du centre commercial, de dynamiser l'offre commerciale du quartier, avec une ouverture de la place sur le parc de la Résistance et les zones avoisinantes, de végétaliser et sécuriser l'espace, et redéfinir la place et le volume des bureaux dans le secteur.

Les premières études seront disponibles début 2022 afin de commencer à identifier les possibles évolutions, et les premières intentions seront présentées, comme promis, en janvier au comité de riverains.

Par ailleurs, il est important de préciser qu'une requalification d'envergure de ce quartier, dans le prolongement de la ZAC Léon Blum ne pourra pas se faire sans une opération globale d'aménagement et la mutation nécessaire de certains espaces.

Enfin, la mise en œuvre d'une opération d'aménagement de type ZAC permettra notamment de faire financer les équipements et espaces publics par des opérateurs privés et de ne pas recourir à l'impôt versé par les habitants."

M. le Maire.- "Je suis heureux, Monsieur VERNET, parce que vous êtes quelques-uns de l'opposition à vous rappeler que dans les sondages réalisés par OpinionWay, organisme fiable, sur la Ville, 90 % des Isséens sont heureux de vivre à Issy-les-Moulineaux et à l'intérieur, 45 % très heureux !

C'est un peu embêtant. Et on a fait ça après les élections, il y a quelques jours, tranquillement. Donc, vous voyez, on peut nous critiquer, mais la population, elle, est assez heureuse de vivre sur la ville, et nous allons continuer de travailler avec elle."

Question orale n° 3 concernant la baisse des effectifs dans les établissements scolaires de la Ville, présentée par M. BART au nom de la liste Vivre Issy Pleinement.

M. le Maire.- "Les effectifs dans les établissements scolaires, c'est M. BART."

M. BART.- "La Ville semble connaître un "exode" d'écoliers assez inquiétant."

M. le Maire.- "Monsieur, s'il vous plaît !

Je sais bien que Pompéi a été ensevelie ! Toutes les villes connaissent un effectif scolaire en baisse dans GPSO, ne dites pas : la Ville ! On a l'air de dire : Ouh là là, la Ville ! Qu'est-ce qui se passe ? La malédiction a frappé.

Je vous redonne la parole avec modestie, monsieur."

M. BART.- "Merci Monsieur le Maire. Des chiffres ont en effet circulé depuis septembre dernier faisant état de la perte de 450 écoliers en un an dans notre ville. Cela constituerait une baisse énorme. Seulement trois classes auraient pourtant fermé. Pourriez-vous nous confirmer ces différents chiffres ?

Cette tendance est-elle nouvelle ou bien s'inscrit-elle dans un mouvement entamé depuis plusieurs années ? Nous sommes intéressés de connaître l'évolution des effectifs et du nombre de classes depuis cinq ans, en maternelle et en élémentaire.

Si vous nous confirmez cette tendance, comment peut-on expliquer cette baisse : départ en province ou en plus lointaine banlieue des familles ? Nombre toujours plus important d'écoliers qui rejoignent le privé à l'approche de l'entrée au collège ?

Est-il à craindre une nouvelle forte baisse pour la rentrée de septembre 2022 ainsi que des fermetures de classes beaucoup plus nombreuses ? Quelle serait alors votre stratégie pour redynamiser notre offre scolaire en maternelle et en élémentaire ?

Merci."

M. le Maire.- "Le complotisme est à l'œuvre et M. BART agite le drapeau noir de la révolte. Merci de votre attention, merci de votre sollicitude. Monsieur de CARRÈRE va vous répondre, en vous calmant, s'il vous plaît. Ne prenez pas, s'il vous plaît, la route de Deauville tout de suite."

M. de CARRÈRE.- "Question complexe. Tout d'abord, je vous confirme que les effectifs dans les établissements publics du premier degré ont baissé cette année par rapport à l'année 2020. Nous avons constaté une baisse d'effectifs de 426 élèves.

Sans le minimiser, il convient de replacer ce phénomène dans un contexte plus large lié à la crise de la covid.

En effet, cette même baisse s'observe également sur l'échelon du Département. La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine a enregistré une baisse de 4 900 élèves..."

M. le Maire.- "Vous avez prévenu M. BART, sans ménagement !"

M. de CARRÈRE.- "...entre la rentrée 2020 et la rentrée 2021. La migration conjoncturelle, liée à la crise sanitaire que nous vivons, des familles vers la province semble être la principale cause de ce phénomène. Ce n'est pas une migration vers la banlieue ou la grande banlieue, c'est vraiment vers la province et pas n'importe laquelle, mais d'après les informations que l'on peut avoir, plutôt vers les villes qui sont à deux heures en TGV de Paris.

La baisse des effectifs a des conséquences positives sur une amélioration du taux d'encadrement.

La moyenne par classe est de 24 élèves en maternelle et de 24,1 élèves en élémentaire. Le nombre d'élèves en baisse cette année, conjugué à un nombre limité de fermetures de classes, permet d'atteindre les recommandations fixées par le gouvernement, dont l'école primaire est une priorité, de limiter les classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1, à 24 élèves. On serait dans la cible.

Le nombre de classes ouvertes dans nos écoles est de 239, moins quatre par rapport à l'année dernière. Pour exemple, le nombre de classes ouvertes était de 246 pour l'année scolaire 2016-2017. Il convient donc d'étudier les effectifs scolaires sur le temps long afin d'éviter une lecture hâtive de la conjoncture sanitaire.

Concernant votre interrogation sur les collèges publics isséens, nous avons constaté une augmentation des effectifs de 50 élèves. C'est le résultat de la montée de la cohorte des CM2, les enfants nés en 2010. Les effectifs d'Ionesco sont en baisse, je rajoute heureusement. Nous avons dépassé les 1 000 élèves sur Ionesco dans un lycée conçu pour 700. Nous sommes maintenant à des effectifs en baisse, ce qui ne veut pas dire que le nombre de lycéens a baissé sur Issy-les-Moulineaux car 80 à 90 élèves isséens sont dorénavant scolarisés au lycée Simone Veil de Boulogne-Billancourt, en fonction des spécialités demandées.

Pour la rentrée 2022, les futures livraisons de logements, notamment des ZAC Cœur de Ville et Léon Blum, permettront de renforcer les effectifs de nos écoles, et de limiter les impacts sur notre Ville.

Quoi qu'il en soit, notre majorité restera vigilante sur la question des effectifs scolaires de nos écoles afin de continuer à garantir les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage à nos enfants."

M. le Maire.- "Et comptez sur M. BART pour vous soutenir car c'est un élément positif."

M. de CARRÈRE.- "J'y compte bien."

Question orale n° 4 concernant le Fonds de dotation Issy Agir pour le climat, présentée par M. VERNET, au nom de la liste Collectif Écolo et Social.

M. le Maire.- "Point suivant, le n° 4, concernant le Fonds de dotation Issy Agir pour le climat, Didier VERNET."

M. VERNET.- "Merci Monsieur le Maire. Voici à peu près un an maintenant que nous avons voté la mise en place d'un fonds de dotation, intitulé Agir pour le climat. Pourriez-vous nous fournir un point d'avancement sur la mise en œuvre de ce fonds, en particulier sur les partenaires privés qui étaient censés répondre à votre proposition et aux projets associés ?"

Mme BONNIER.- "Parmi les priorités du mandat en cours, figure notamment le budget climat, pour lequel un important travail a été mené depuis son approbation, à l'unanimité du Conseil municipal en février dernier,

preuve en est de la discussion que nous avons eue tout à l'heure, que ce soit sur les chiffres, les secteurs, les acteurs ou encore les actions à mener.

Le fonds de dotation, qui participera à financer des actions en faveur de la neutralité carbone, n'a pas été perdu de vue. Les études juridiques et les recherches de compétences administratives extérieures sont en cours de finalisation, pour un démarrage opérationnel attendu en 2022.

Pour mémoire, le fonds de dotation *Issy Agir pour le climat*, reposera sur les statuts présentés au Conseil municipal du 8 octobre 2020. Et, conformément au cadre réglementaire très strict des fonds de dotation, une séparation est établie entre la gestion des activités du fonds de dotation et celle de la Ville, notamment en termes de ressources humaines. Il n'est pas question que des interventions des services municipaux soient possibles. Aucun fonds public, de quelque nature qu'il soit, ne peut être versé à un fonds de dotation.

Concernant les partenaires privés qui ont répondu à cette proposition, je cite par exemple, Franco Suisse, le Groupe Rocher ou encore Orange. Les projets initiés seront la conséquence du cadre juridique qui sera établi."

M. le Maire.- "Merci à Tiphaine."

Question orale n° 5 concernant l'ancien collège de la Paix et le futur aménagement de l'école des Épinettes, présentée par M. TANTI au nom de la liste Vivre Issy Pleinement.

M. le Maire.- "Dernier point concernant l'ancien collège de la Paix et le futur aménagement, M. TANTI. Bernard de CARRÈRE pourra répondre."

M. TANTI.- "Merci Monsieur le Maire. L'ancien collège de la Paix est partiellement détruit et réaménagé pour accueillir l'école des Épinettes jusqu'en septembre 2025. À sa place, il a toujours été prévu de reconstruire un gymnase dédié au collège mais aussi ouvert sur la Ville comme cela se fait maintenant afin de limiter les temps de non-occupation de ces espaces publics. Le terrain libéré étant probablement plus vaste que celui nécessaire à la construction d'un gymnase, d'autres opérations, en particulier immobilières, sont-elles prévues ? Si oui, lesquelles ? Merci Monsieur le Maire."

M. de CARRÈRE.- "La mise à disposition d'un gymnase au profit des collégiens du collège de la Paix a effectivement été convenue avec le Conseil départemental.

Le site de l'ancien collège de la Paix, une fois l'accueil temporaire de l'école des Épinettes, terminé en 2025, est effectivement une option intéressante identifiée de longue date pour l'édification d'une telle infrastructure.

Cependant, les études sont toujours en cours et les modalités de cette opération ne sont pas encore définitivement arrêtées. Dans ce contexte, vous comprendrez qu'il est donc trop tôt pour s'avancer sur d'autres projets sur l'espace qui pourrait hypothétiquement rester disponible sur ce site."

M. le Maire.- "Terminé ! Monsieur TANTI est rassuré.

Mesdames, messieurs, mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, nous aussi. La séance est levée. Joyeux Noël comme disent les écolos et bonnes fêtes à tous et à toutes."

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Thibaut ROUSSEL

André SANTINI